

COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROCESSUS DE  
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE  
DU 8 SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 8

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA  
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS  
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL  
procureur en chef associé

2

## TÉMOIN :

## YVES PLEAU

Interrogé (Me Ruel) . . . . .	4
Contre-interrogé (Me Côté). . . . .	.59
Contre-interrogé (Me Ryan). . . . .	.62

## ANDRÉ DICAIRE

Interrogé (Me Ruel) . . . . .	.74
Contre-interrogé (Me Côté). . . . .	151
Contre-interrogé (Me Ryan). . . . .	165
Contre-interrogé (Me Dugas) . . . . .	177
Contre-interrogé (Me Beaudry) . . . . .	184

## GÉRARD BIBEAU

Interrogé (Me Downs). . . . .	191
Contre-interrogé (Me Beaudry) . . . . .	212

## LISTE DES PIÈCES

25-P	Cartable intitulé : «Documents au soutien du témoignage des secrétaires généraux et du secrétaire général associé du Conseil exécutif» . . . . .	5
26-P	Document : «Commission sous le grand sceau» . . . . .	5
27-P	Lettre adressée à Me Bellemare, signée par M. Dicaire, datée du 17 février 2006 . . . . .	157
28-P	Article du devoir du 14 avril 2010. . . . .	215

-----

3	<p>1                   -----</p> <p>2                   10 h 35 - DÉBUT DE L'AUDITION</p> <p>3                   -----</p> <p>4 M. DANIEL LEGAULT</p> <p>5 secrétaire :</p> <p>6 La Commission d'enquête sur le processus de</p> <p>7 nomination des juges présidée par l'Honorable</p> <p>8 Michel Bastarache est maintenant ouverte.</p> <p>9 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>10 commissaire :</p> <p>11 Bonjour. Veuillez vous asseoir.</p> <p>12 Me GIUSEPPE BATTISTA</p> <p>13 procureur en chef :</p> <p>14 Alors bonjour, Monsieur le commissaire. Alors</p> <p>15 aujourd'hui, nous allons présenter trois (3)</p> <p>16 témoins, monsieur Yves Pleau, secrétaire général</p> <p>17 associé au Conseil exécutif, André Dicaire,</p> <p>18 secrétaire général et greffier au Conseil</p> <p>19 exécutif, qui a occupé la fonction, et nous</p> <p>20 terminerons avec monsieur Gérard Bibeau. Monsieur</p> <p>21 Pleau et monsieur Dicaire seront questionnés par</p> <p>22 maître Ruel et monsieur Bibeau par maître Éric</p> <p>23 Downs.</p> <p>24 Alors, j'inviterais maître Ruel à prendre place.</p> <p>25 Et monsieur Pleau, s'il vous plaît. Merci.</p>	4	<p>1                   -----</p> <p>2 L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de</p> <p>3 septembre, a comparu :</p> <p>4 M. YVES PLEAU;</p> <p>5 LEQUEL, après avoir affirmé solennellement de dire</p> <p>6 la vérité, dépose et dit :</p> <p>7 LA GREFFIÈRE :</p> <p>8 Q. Pour les besoins de l'enregistrement,</p> <p>9 pourriez-vous vous identifier?</p> <p>10 R. Yves Pleau, secrétaire général associé au</p> <p>11 ministère du Conseil exécutif.</p> <p>12 Q. Merci.</p> <p>13 INTERROGÉ PAR Me SIMON RUEL</p> <p>14 procureur en chef adjoint :</p> <p>15 Q. Bonjour, monsieur Pleau. Bonjour, Monsieur le</p> <p>16 commissaire.</p> <p>17 Avant de débiter, nous avons certains documents</p> <p>18 que nous souhaitons faire coter pour le témoignage</p> <p>19 des trois (3) témoins aujourd'hui. D'abord, il y</p> <p>20 a un cartable qui s'intitule «Documents au soutien</p> <p>21 du témoignage des secrétaires généraux et du</p> <p>22 secrétaire général associé du Conseil exécutif.»</p> <p>23 LA GREFFIÈRE :</p> <p>24 Sous la cote 25-P.</p> <p>25</p>
5	<p>1                   -----</p> <p>2                   PIÈCE 25-P</p> <p>3                   -----</p> <p>4 Me SIMON RUEL</p> <p>5 procureur en chef adjoint :</p> <p>6 Je vous remercie.</p> <p>7 Et le document suivant est un document qui nous a</p> <p>8 été transmis, là, par le témoin, monsieur Pleau,</p> <p>9 c'est un document qui s'intitule «Commission sous</p> <p>10 le grand sceau», et ce serait le document suivant,</p> <p>11 P...</p> <p>12 LA GREFFIÈRE :</p> <p>13 26.</p> <p>14 Me SIMON RUEL</p> <p>15 procureur en chef adjoint :</p> <p>16 ... 26.</p> <p>17                   -----</p> <p>18                   PIÈCE 26-P</p> <p>19                   -----</p> <p>20 Madame la greffière, j'ai l'intention aussi de</p> <p>21 faire référence au... à la pièce 3-P pour le</p> <p>22 témoignage de monsieur Pleau.</p> <p>23 Merci.</p> <p>24 Q. Monsieur Pleau, bonjour. Simon Ruel, procureur de</p> <p>25 la Commission, c'est moi qui vais vous interroger</p>	6	<p>1 aujourd'hui.</p> <p>2 J'ai divisé votre présentation par thèmes et le</p> <p>3 premier thème est votre curriculum vitae. Est-ce</p> <p>4 que vous pouvez nous faire la synthèse de vos</p> <p>5 affectations professionnelles?</p> <p>6 R. J'ai commencé ma pratique en soixante-douze (72),</p> <p>7 pratique privée de notariat, de soixante-douze</p> <p>8 (72) jusqu'en soixante-quinze (75).</p> <p>9 Le six (6) janvier soixante-quinze (75), je suis</p> <p>10 rentré à l'Office du crédit agricole du Québec, où</p> <p>11 j'ai travaillé comme conseiller juridique et</p> <p>12 secrétaire adjoint de l'Office. J'ai quitté</p> <p>13 l'Office au mois de juin quatre-vingt-un (81) pour</p> <p>14 le ministère de la Justice.</p> <p>15 J'ai été légiste au ministère de la Justice de</p> <p>16 quatre-vingt-un (81) à quatre-vingt-dix (90) et,</p> <p>17 de quatre-vingt-dix (90) à deux mille deux (2002),</p> <p>18 j'ai été conseiller auprès du sous-ministre de la</p> <p>19 Justice en matière de législation. Et depuis mai</p> <p>20 deux mille deux (2002), secrétaire général associé</p> <p>21 au Conseil exécutif.</p> <p>22 Q. Donc, est-ce que je dois comprendre... vous avez</p> <p>23 une formation juridique?</p> <p>24 R. Oui.</p> <p>25 Q. Est-ce que vous êtes... vous êtes avocat?</p>

7	<p>1 R. J'ai été notaire de soixante-douze (72) à 2 quatre-vingt-seize (96) et avocat depuis 3 quatre-vingt-seize (96). 4 Q. Et vous m'indiquez que vous êtes notaire 5 honoraire avant la rencontre, pouvez-vous nous 6 expliquer... 7 R. Oui, apparemment le seul... 8 Q. ... qu'est-ce que c'est un notaire honoraire? 9 R. Apparemment le seul au Québec parce que j'ai... la 10 Loi sur le notariat ou les règlements sur le 11 notariat interdisent d'être membre des deux (2) 12 ordres professionnels. Or, compte tenu que je 13 travaillais au ministère de la Justice auprès du 14 sous-ministre, la Chambre des notaires m'a nommé 15 notaire honoraire pour continuer à avoir un lien 16 entre le notariat et le Bureau du sous-ministre de 17 la Justice. 18 Q. Nous allons traiter plus spécifiquement de vos 19 fonctions comme secrétaire... en fait, vous avez 20 indiqué, là, à votre c.v., votre curriculum vitae 21 étant la pièce 25 à l'onglet 1, vous avez indiqué, 22 c'est inscrit : secrétaire du Conseil des 23 ministres. Le titre exact, est-ce que c'est 24 secrétaire associé au ministère du Conseil 25 exécutif? Quel est votre titre exact?</p>	8	<p>1 R. Le titre exact, c'est secrétaire général associé 2 au ministère du Conseil exécutif et par la lettre 3 du secrétaire général du temps, maître... monsieur 4 St-Gelais, c'était désigné comme étant : 5 secrétaire général associé affecté auprès du 6 secrétaire général. Donc, c'était un titre assez 7 compliqué à comprendre. 8 Q. On va utiliser secrétaire général associé, ça vous 9 convient? 10 R. Ça va peut-être être plus simple. 11 Q. Est-ce que vous occupez toujours ce poste? 12 R. Je suis en transit de prendre ma préretraite, donc 13 normalement je n'occupe pas le poste 14 officiellement, bien que j'aie toujours le titre. 15 Depuis le premier (1er) juin deux mille dix 16 (2010), c'est maître Pierre Reid qui a pris la 17 relève, mais j'assume... j'assume son intérim 18 lorsqu'il est en vacances ou et cetera. 19 Q. Avant de débiter, pour qu'on parle de vos 20 fonctions, là, pouvez-vous décrire qu'est-ce 21 que... qu'est-ce que c'est le ministère du Conseil 22 exécutif? 23 R. Le ministère du Conseil exécutif, c'est un 24 ministère qui est très peu connu et même de 25 plusieurs fonctionnaires. Pourquoi? Parce que</p>
9	<p>1 généralement les gens entendent parler des 2 ministères à clientèle, de population, pensons 3 Santé, pensons Justice, pensons Affaires 4 municipales, et cetera, Transports et pensons à 5 tous les autres, sauf peut-être les Finances. 6 Or, le ministère du Conseil exécutif, c'est le 7 ministère qui chapeaute tous les ministères. Le 8 ministre du ministère du Conseil exécutif est le 9 premier ministre du Québec, O.K., donc le 10 président du Conseil des ministres, et le 11 ministère du Conseil exécutif est en support au 12 bureau du premier ministre et au Conseil des 13 ministres. Dans les grandes lignes, là. 14 Q. Donc, chaque ministre a son ministère... 15 R. Exact. 16 Q. ... et le premier ministre a aussi son ministère 17 qui est le ministère du Conseil exécutif? 18 R. Exactement. 19 Il y a certains ministres qui n'ont pas 20 nécessairement un ministère, on appelle ça 21 peut-être... comme le Secrétariat aux affaires 22 autochtones, ce sont des mini-ministères et, 23 évidemment, il y a les ministres délégués qu'eux 24 autres sont des... -- autrefois on avait une 25 expression, plusieurs s'en souviendront, des</p>	10	<p>1 ministres sans portefeuille -- donc, aujourd'hui, 2 on appelle ça des ministres délégués, donc eux 3 autres n'ont pas de ministère proprement dit. 4 Q. Vos fonctions comme -- je les utilise au présent, 5 comme si vous étiez toujours... 6 R. Hum. 7 Q. ... là, là, si vous le voulez bien -- vos 8 fonctions comme secrétaire général associé, est-ce 9 que vous pouvez les décrire? 10 R. Rapidement, en fait, mes fonctions, je fais -- 11 comment je dirais ça? -- c'est davantage un rôle 12 d'intendance, c'est-à-dire que c'est de 13 s'assurer... d'abord, des dossiers nous sont 14 transmis par les ministères à la demande des 15 ministres, parce que le Conseil des ministres ne 16 traite que de documents signés par les ministres, 17 en principe. 18 Q. Donc, juste avant, là, vous, vous... 19 R. Oui? 20 Q. Est-ce que je dois comprendre que vous agissez 21 comme support au Conseil des ministres? 22 R. Bien, là je voulais tout vous décrire... 23 Q. Je vous devance. 24 R. O.K., vous me devancez, exactement. 25 Je travaille, pour revenir à votre sous-question,</p>

11	<p>1 je travaille comme support au Conseil des 2 ministres, support au secrétaire général, mais 3 dans la salle du Conseil des ministres, le 4 véritable patron c'est le président du Conseil des 5 ministres, c'est-à-dire le premier ministre du 6 Québec. O.K.?</p> <p>7 Mais avant d'arriver dans la salle du Conseil des 8 ministres -- parce qu'on retrouve dans la salle du 9 Conseil des ministres tous les documents 10 pertinents pour permettre au ministre de prendre 11 des décisions des plus éclairées -- il faut 12 s'occuper à ce que ces documents-là soient 13 étudiés, soient préparés et soient complétés, 14 comme l'expression classique, soient attachés. 15 Donc, un de mes rôles, c'est de m'assurer, lorsque 16 les dossiers rentrent, qu'on les envoie en 17 consultation au Comité ministériel, au Conseil du 18 trésor, aux Finances, et cetera, s'assurer que les 19 études sont faites et assurer après ça... préparer 20 le projet d'ordre du jour du Conseil des ministres 21 en collaboration... je fais des premiers projets, 22 ce n'est pas moi qui les termine, c'est le 23 secrétaire général, et surtout le premier ministre 24 qui arrête les décisions finales, et après ça, 25 assister au Conseil des ministres, préparer des</p>	12	<p>1 projets de délibération du Conseil des ministres, 2 des mémoires de délibération, ainsi que des 3 décisions du Conseil des ministres. Grosso modo. 4 Q. Est-ce que vous agissez seul ou vous avez une 5 équipe avec vous? 6 R. Il y a... on a une équipe, j'ai une équipe, 7 actuellement l'équipe est environ de onze (11) à 8 douze (12), treize (13) personnes, là. 9 Q. J'aimerais parler maintenant des... discuter avec 10 vous maintenant des décrets parce que nous sommes 11 intéressés, comme vous le savez probablement, par 12 les nominations de juges et de membres du Tribunal 13 administratif du Québec. 14 Je comprends que les juges de la Cour du Québec et 15 les membres du TAQ, du Tribunal administratif du 16 Québec, sont nommés par décret, c'est exact? 17 R. Exact. Toutes les nominations du gouvernement en 18 général, là, presque toutes à 19 quatre-vingt-dix-neuf point neuf pour cent 20 (99.9 %), à moins que j'oublie quelque chose, 21 c'est un décret du gouvernement. 22 Q. Est-ce que... on va prendre quelques minutes pour 23 bien comprendre ces notions-là. Qu'est-ce que... 24 est-ce que vous pouvez définir qu'est-ce que c'est 25 un décret?</p>
13	<p>1 R. Bon, pour définir qu'est-ce que c'est un décret, 2 il faut comprendre qu'il y a deux (2) formes de 3 décision d'un Conseil des ministres ici au Québec 4 -- et c'est généralement partout ailleurs dans les 5 pays à Common Law -- il y a la décision proprement 6 dite, qui est une simple décision du Conseil des 7 ministres, c'est une décision qui n'est pas 8 accessible, qui s'adresse aux ministres; et il y 9 a la décision qui est plus de nature législative, 10 qui a des effets sur des tiers en général, c'est 11 le décret. Et généralement la loi va dire à ce 12 moment-là que «le gouvernement peut par décret.» 13 Par exemple, si on regarde pour les juges, c'est 14 «le gouvernement nomme par commission sous le 15 grand sceau», mais avant de passer à la 16 commission, encore faut-il que le gouvernement le 17 nomme. 18 En parlant de gouvernement, en vertu de la Loi 19 d'interprétation, ça veut dire le 20 lieutenant-gouverneur et le Conseil des ministres, 21 donc un décret. Donc, au Québec, c'est la formule, 22 c'est l'appellation qu'on utilise. Ailleurs on 23 parle d'arrêté en conseil ou d'autres expressions 24 semblables, mais au Québec c'est le décret. 25 Le décret, donc, il est pris par le Conseil des</p>	14	<p>1 ministres, il est signé par le premier ministre et 2 il est signé par le lieutenant-gouverneur. Il y a 3 un seul original qui est conservé dans les 4 archives du Conseil exécutif et tout ce que vous 5 trouvez après ça par la suite, dans la Gazette 6 officielle ou lorsque les gens demandent des 7 copies, c'est une copie conforme, signée par le 8 greffier du Conseil exécutif ou secrétaire du 9 Conseil exécutif, c'est-à-dire le secrétaire 10 général. 11 Q. Donc, nous avons vu, là, certaines copies de 12 décret ici dans lequel... et on peut constater que 13 le décret est signé par le secrétaire général? 14 R. Exact. 15 Q. Donc, ça, ce n'est pas l'original, c'est une copie 16 du décret... une copie conforme du décret 17 original? 18 R. Exactement. Parce que le décret c'est un document 19 authentique qui fait preuve de son contenu et en 20 vertu de la Loi sur la... la Loi sur... oh!, je ne 21 me souviens plus laquelle, là, peu importe, une 22 fois qu'il est publié à la Gazette officielle, il 23 peut être tout simplement allégué même devant les 24 tribunaux. O.K.? Donc, c'était vraiment un 25 instrument particulier.</p>

15	<p>1 Q. Et vous avez parlé du lieutenant-gouverneur, quel</p> <p>2 est le rôle du lieutenant-gouverneur dans</p> <p>3 l'adoption du décret?</p> <p>4 R. C'est de simplement apposer sa signature.</p> <p>5 Disons que, évidemment, avec l'évolution du rôle</p> <p>6 du lieutenant-gouverneur, c'est peut-être un rôle</p> <p>7 assez minime qu'il joue maintenant, mais ce que</p> <p>8 nous faisons, nous, une fois que le décret est</p> <p>9 signé par le premier ministre, on lui attribue un</p> <p>10 numéro et un employé va les porter au bureau du</p> <p>11 lieutenant-gouverneur et on procède à la</p> <p>12 signature. Je n'ai jamais assisté moi</p> <p>13 personnellement à la signature. Est-ce que le</p> <p>14 lieutenant pose des questions? Je n'ai aucune</p> <p>15 idée.</p> <p>16 Q. Donc, essentiellement, la séquence, c'est que le</p> <p>17 décret est adopté par le Conseil des ministres, il</p> <p>18 est signé par le premier ministre?</p> <p>19 R. Exact.</p> <p>20 Q. Il est signé par le lieutenant-gouverneur et, à ce</p> <p>21 moment-là, il prend... il prend force?</p> <p>22 R. Il prend force à la date de la dernière signature.</p> <p>23 Parce qu'il arrive à l'occasion, très rarement,</p> <p>24 que ce n'est pas la même date, que la signature du</p> <p>25 lieutenant va être le lendemain. Mais c'est très</p>	16	<p>1 rare.</p> <p>2 Q. C'est généralement le même jour?</p> <p>3 R. Généralement le même jour.</p> <p>4 Q. La Loi sur les tribunaux judiciaires, et je vais</p> <p>5 vous lire le... je pense que la loi a été déposée,</p> <p>6 là, ici, devant la Commission, mais je vais vous</p> <p>7 lire, l'article 86 prévoit :</p> <p>8 «Le gouvernement nomme par</p> <p>9 commission sous le grand sceau les</p> <p>10 juges durant bonne conduite.</p> <p>11 L'acte de nomination d'un juge</p> <p>12 détermine notamment le lieu de sa</p> <p>13 résidence.»</p> <p>14 Est-ce que vous pouvez nous expliquer qu'est-ce</p> <p>15 que c'est une commission sous le grand sceau?</p> <p>16 R. Tantôt j'en parlais à mon patron, à mon ex-patron,</p> <p>17 monsieur Dicaire, parce que je n'avais jamais</p> <p>18 parlé de ça, y compris à monsieur Bibeau.</p> <p>19 La commission sous le grand sceau, j'appellerais</p> <p>20 ça le diplôme, pour bien comprendre, qui est</p> <p>21 décerné à la personne qui vient d'être nommée</p> <p>22 juge. Le document est délivré par le registraire</p> <p>23 du Québec, qui est le ministre... c'est le</p> <p>24 ministre de la Justice qui est Procureur général,</p> <p>25 il est signé par le sous-procureur général et</p>
17	<p>1 également par le lieutenant-gouverneur. Et vous</p> <p>2 allez remarquer...</p> <p>3 Q. Là vous référez, monsieur Pleau, à la pièce 26?</p> <p>4 R. 26-P.</p> <p>5 Q. Qui est une commission... un exemple de commission</p> <p>6 sous le grand sceau...</p> <p>7 R. Un exemple.</p> <p>8 Q. ... c'est exact?</p> <p>9 R. Exactement.</p> <p>10 Et vous remarquerez que le lieutenant-gouverneur</p> <p>11 ne signe pas en bas, mais il signe à côté du</p> <p>12 sceau, c'est une tradition apparemment britannique</p> <p>13 qu'on m'avait dit dans le temps.</p> <p>14 Q. Maintenant, j'aimerais parler de votre rôle dans</p> <p>15 le processus de nomination des juges et membres du</p> <p>16 Tribunal administratif du Québec.</p> <p>17 Essentiellement, à votre niveau, est-ce que vous</p> <p>18 voyez des listes de candidats ou des rapports de</p> <p>19 comités de sélection?</p> <p>20 R. Non, je n'ai jamais vu de liste de candidats ni de</p> <p>21 rapport, que ce soit dans mes fonctions actuelles,</p> <p>22 que ce soit dans le temps que j'étais à la</p> <p>23 Justice.</p> <p>24 Q. Est-ce que je dois comprendre que lorsque vous</p> <p>25 recevez le dossier -- on va parler des détails, là</p>	18	<p>1 -- la décision essentiellement, au niveau</p> <p>2 politique, a déjà été prise?</p> <p>3 R. J'imagine parce que la recommandation est signée</p> <p>4 par le ministre de la Justice recommandant un tel</p> <p>5 candidat. Nous avons le projet de décret, donc la</p> <p>6 recommandation du ministre, nous avons également</p> <p>7 les... pas les coordonnées, les documents</p> <p>8 pertinents du candidat, le c.v. du candidat, sa</p> <p>9 preuve qu'il est membre du Barreau ainsi que sa</p> <p>10 photographie. Nous avons également la lettre du</p> <p>11 concours, puis la lettre du juge en chef demandant</p> <p>12 l'ouverture du concours.</p> <p>13 Donc, c'est certain, à mon point de vue, que la</p> <p>14 décision est prise à ce moment-là.</p> <p>15 Q. Donc, quand vous recevez... quand il y a une</p> <p>16 nomination de juge à faire, par exemple, vous</p> <p>17 recevez un seul nom à ce moment-là?</p> <p>18 R. Un seul nom, un seul nom par poste.</p> <p>19 Q. J'aimerais maintenant, comme vous avez fait</p> <p>20 allusion un petit peu à ce qui est transmis, là,</p> <p>21 est-ce que vous pouvez nous expliquer le processus</p> <p>22 de transmission d'informations entre le ministère</p> <p>23 de la Justice et votre bureau pour ce qui est des</p> <p>24 nominations de juges et on parlera des membres du</p> <p>25 Tribunal administratif du Québec par la suite?</p>

19	<p>1 R. Bon, que ce soit pour les juges ou pour tout autre 2 dossier, depuis le douze (12) mai deux mille 3 quatre (2004), la transmission se fait 4 essentiellement par le système informatique. 5 Q. Comment se prénomme ou se dénomme ce système-là? 6 R. DOSSDEC pour, si je me souviens bien, dossier 7 décisionnel. 8 Q. DOSSDEC, dossier... 9 R. DOSSDEC... 10 Q. ... décisionnel. 11 R. D-O deux (2)S D-E-C. Les gens, là, essaient 12 toujours de trouver un acronyme pour former... 13 pour se rappeler facilement des systèmes 14 aujourd'hui. 15 Donc, la responsable ou son adjointe, je ne sais 16 pas exactement qui au ministère de la Justice, 17 dépose les documents dans DOSSDEC et ouvre une 18 page qu'on appelle en demandant l'inscription des 19 documents au Conseil des ministres. Un message 20 courriel arrive chez nous... 21 Q. Qu'est-ce qui est... d'abord, avant de passer... 22 R. Oui. 23 Q. ... à l'étape du courriel, quels sont les 24 documents qui sont inclus ou transmis par le 25 ministère de la Justice pour la nomination des</p>	20	<p>1 juges? 2 R. Bon, ce sont les documents que j'ai énumérés tout 3 à l'heure, d'abord la lettre du juge en chef 4 demandant l'ouverture d'un concours, l'avis de 5 concours. On a également le c.v., on a les... la 6 photo et le... la photo, tantôt je l'ai 7 mentionnée, et la preuve d'inscription au Barreau 8 du candidat ou de la candidate recommandée par le 9 ministre. On a le projet de décret ainsi que la 10 note explicative ou recommandation signée par le 11 ministre de la Justice recommandant le candidat 12 pour être nommé juge à la Cour du Québec ou à la 13 Cour municipale, peu importe. O.K.? 14 Ces documents-là, donc il y a un courriel qui 15 arrive chez nous, il y a un préposé chez nous qui 16 ouvre le dossier, ouvre le dossier informatique et 17 mon adjoint, maître Pierre Reid, qui prend 18 maintenant ma relève depuis début juin, ouvre 19 officiellement le dossier en attribuant le numéro 20 et en appuyant, c'est très technique, sur une 21 touche qu'on appelle la MCE, pour ministère 22 Conseil exécutif, qui fait en sorte qu'il n'y a 23 plus personne qui peut avoir accès, y compris le 24 ministère de la Justice, à l'information déposée 25 dans le système. Il y a seulement le secrétariat</p>
21	<p>1 du Conseil exécutif qui y a accès. O.K.? 2 Q. Avant que vous passiez à une autre étape. 3 Au ministère de la Justice, est-ce que... combien 4 de personnes ont accès, là, au système DOSSDEC? 5 R. De mémoire, c'est... on m'a dit quatre (4) à cinq 6 (5) personnes. C'est parce que ça, ce sont des 7 questions techniques, c'est mon adjoint qui 8 s'occupait de ça davantage que moi, là, mais on 9 m'a dit quatre (4) ou cinq (5) personnes. 10 Mais probablement pour la totalité des dossiers 11 parce que la justice, dans le temps, et je pense 12 c'est encore pareil, les dossiers sont répartis 13 entre différents conseillers. 14 Peut-être une petite précision, pour ceux qui 15 connaissent un petit peu l'appareil 16 gouvernemental. Au gouvernement du Québec, la 17 plupart des bureaux des sous-ministres sont formés 18 du sous-ministre et des sous-ministres associés ou 19 adjoints. À la justice, ce n'est pas ça, les 20 sous-ministres associés sont également directeurs 21 généraux, donc ils sont dans des directions. Ce 22 qui veut dire que le sous-ministre, qui ne peut 23 pas tout faire, s'est adjoint, des professionnels, 24 des juristes, des avocats ou notaires, qui font le 25 lien entre les directions générales et le</p>	22	<p>1 sous-ministre. O.K.? Donc, chacun a ses volets, 2 il y a quelqu'un qui s'occupe des dossiers 3 législatifs et c'est lui qui va s'occuper de 4 déposer les dossiers dans DOSSDEC. Il y a 5 quelqu'un d'autre qui s'occupe des juges, et 6 cetera, ou de nature des règlements, des projets 7 d'adhésion pour les règlements. Donc, c'est pour 8 ça qu'il y a quatre (4) ou cinq (5) personnes. 9 Q. Puis... 10 R. Mais pour les juges, ça doit être très limité à 11 une ou deux (2) personnes, j'imagine. 12 Q. C'était qui au ministère de la Justice qui 13 s'occupait de transmettre les dossiers des juges? 14 R. Bien, normalement, c'est maître Andrée Giguère, 15 qui est la directrice du Bureau du sous-ministre, 16 et son adjointe, maître... madame Trépanier, Line 17 Pépin actuellement. 18 Q. Sans m'attarder, là, sur le système informatique, 19 est-ce que c'est un système qui est sécurisé? 20 R. Il est sécurisé, en ce sens, d'abord c'est un 21 circuit fermé, il n'est pas accessible à 22 l'extérieur du gouvernement du Québec. Il est 23 sécurisé parce que ça prend deux (2) codes 24 d'accès, O.K., et il y a seulement que le Conseil 25 exécutif qui a accès à toute l'information. Aucun</p>

23	<p>1 ministère n'a accès à l'information par rapport à</p> <p>2 un autre ministère, à moins que le secrétariat ait</p> <p>3 consulté ce ministère-là, parce qu'il arrive à</p> <p>4 l'occasion des dossiers de projet de loi, et</p> <p>5 cetera, et qu'il faut consulter, qu'il faille</p> <p>6 consulter des ministères et à ce moment-là,</p> <p>7 évidemment, le ministère a accès à l'information.</p> <p>8 Dans le cas de nomination, il n'y a aucune...</p> <p>9 aucune consultation. Que ce soit les juges ou les</p> <p>10 autres, on ne fait aucune consultation.</p> <p>11 Q. Donc, essentiellement, c'est une voie à sens</p> <p>12 unique, là, entre le ministère de la Justice et le</p> <p>13 ministère du Conseil exécutif?</p> <p>14 R. Exact.</p> <p>15 Q. Puis si un fonctionnaire au ministère de</p> <p>16 l'Environnement, par exemple, voulait consulter un</p> <p>17 dossier de nomination dans le système informatique</p> <p>18 au ministère de la Justice, est-ce que ce serait</p> <p>19 possible?</p> <p>20 R. C'est impossible. Même le ministère de la Justice</p> <p>21 voit disparaître... le dossier disparaît à</p> <p>22 l'écran. Dès que nous autres, on l'ouvre, puis on</p> <p>23 pèse sur la touche MCE, il le perd de vue.</p> <p>24 Q. Donc, vous étiez rendu là, là, une fois que vous</p> <p>25 pesez sur... bien, vous ou les membres de votre</p>	24	<p>1 personnel pesez sur la touche...</p> <p>2 R. Oui.</p> <p>3 Q. ... MCE, qu'est-ce qui se produit?</p> <p>4 R. Depuis deux mille sept (2007), à ce moment-là</p> <p>5 les... il y a un préposé qui travaille dans... au</p> <p>6 système, là, me fait une copie des documents, que</p> <p>7 je monte... à madame Chantal Landry... -- quand je</p> <p>8 dis «je monte» parce que l'étage... je travaille</p> <p>9 au deuxième étage et le cabinet du premier</p> <p>10 ministre est au troisième étage -- donc je vais</p> <p>11 porter les documents à madame Landry.</p> <p>12 Q. Qui est madame Landry?</p> <p>13 R. Madame Landry, elle travaille au cabinet du</p> <p>14 premier ministre et elle s'occupe des nominations,</p> <p>15 en général, à ma connaissance. Quel est son titre</p> <p>16 exact? Je l'ignore complètement.</p> <p>17 Mais c'est une entente... pas une entente, une</p> <p>18 demande avec monsieur... que monsieur Bibeau m'a</p> <p>19 exprimée en deux mille sept (2007) parce qu'il</p> <p>20 avait constaté à l'occasion, lorsqu'il présentait</p> <p>21 les nominations des juges à monsieur Charest,</p> <p>22 monsieur Charest avait... donnait l'impression de</p> <p>23 ne pas reconnaître le candidat, ça ne lui disait</p> <p>24 rien, ou quelque chose comme ça. Ça fait qu'on a</p> <p>25 convenu de s'assurer que madame Landry puisse</p>
25	<p>1 savoir que les documents sont entrés</p> <p>2 officiellement et qu'ils sont prêts à être</p> <p>3 inscrits au Conseil des ministres.</p> <p>4 Donc, c'est à partir de ce moment-là qu'on a</p> <p>5 commencé à lui monter les documents, uniquement</p> <p>6 pour ça. Et le lundi, sa secrétaire... --</p> <p>7 généralement, c'est sa secrétaire -- me rappelle</p> <p>8 pour me dire : «Tout est beau...</p> <p>9 Q. O.K.</p> <p>10 R. ... tout est prêt à inscrire au projet d'ordre du</p> <p>11 jour» qui sera éventuellement soumis au premier</p> <p>12 ministre pour décision.</p> <p>13 Q. On va revenir sur la séquence des...</p> <p>14 R. Oui.</p> <p>15 Q. ... des événements, là, une fois que la gestion du</p> <p>16 dossier informatique est complétée.</p> <p>17 Donc, juste pour finir avec le dossier</p> <p>18 informatique, donc les documents sont imprimés.</p> <p>19 Après ça, qu'est-ce qui suit, là, pour la gestion</p> <p>20 informatique du dossier concernant un décret?</p> <p>21 R. La seule chose qui est faite par... pour la</p> <p>22 nomination des juges, c'est une vérification du</p> <p>23 contenu, à savoir si tout est là, si la signature</p> <p>24 du ministre est là. Évidemment, ça, c'est fait au</p> <p>25 point de départ. Mais également s'il y a des</p>	26	<p>1 coquilles dans le décret, parce que les</p> <p>2 nominations, l'une ressemble à l'autre, à</p> <p>3 l'exception du nom, ça se ressemble beaucoup.</p> <p>4 Mais des fois, l'erreur est humaine, une petit</p> <p>5 coquille peut... peut s'insérer.</p> <p>6 Donc, on vérifie ça. On vérifie que tous les</p> <p>7 documents sont bien rentrés, là, les documents</p> <p>8 dont je vous ai cités tout à l'heure. Et par la</p> <p>9 suite, il n'y a plus personne qui touche au</p> <p>10 système, jusqu'au matin du Conseil des ministres.</p> <p>11 Q. Qu'est-ce qui se passe le matin du Conseil des</p> <p>12 ministres?</p> <p>13 R. Le matin du Conseil des ministres, lorsqu'on me</p> <p>14 confirme que tout est à l'ordre du jour, on fait</p> <p>15 évidemment une copie... entre-temps excusez,</p> <p>16 j'oubliais le système DOSSDEC, lui,</p> <p>17 entre-temps, l'original papier est entré. O.K.?</p> <p>18 Donc, à ce moment-là...</p> <p>19 Q. Donc, l'original papier des documents dont vous</p> <p>20 avez fait état...?</p> <p>21 R. C'est signé par le ministre. Toute la liasse de</p> <p>22 documents dont j'ai parlé tout à l'heure, ça</p> <p>23 rentre format papier et c'est... ce sont ces</p> <p>24 documents-là format papier qui rentrent. Donc,</p> <p>25 l'original signé par le ministre, qui est déposé</p>



27	<p>1 dans la salle du Conseil pour fins de décision. 2 O.K.? 3 C'est tout. Après ça, le système DOSSDEC, c'est 4 tout simplement servir après ça de fermer le 5 dossier une fois que le décret est prêt. 6 Q. O.K. Pour les membres du... les nominations, ça, 7 c'est pour les juges? 8 R. Oui. 9 Q. Pour les membres du Tribunal administratif du 10 Québec, est-ce que c'est le ministère de la 11 Justice qui transmet les dossiers au ministère... 12 en fait, à votre bureau, là? 13 R. Au Secrétariat du Conseil exécutif? Non. 14 Q. Au Secrétariat du Conseil exécutif? 15 R. Non, ce n'est pas le ministère de la Justice, 16 c'est le Secrétariat aux emplois supérieurs qui 17 dépose le dossier et, dans ce cas-là, il n'y a 18 aucune copie qui est faite, je ne monte des 19 documents que pour les juges des cours... de la 20 Cour du Québec ou des cours municipales et non pas 21 pour le Tribunal administratif. 22 Pourquoi? Parce que le Tribunal administratif 23 c'est une organisation qui... qui est entre le 24 simple tribunal administratif et la cour, et 25 lorsque ça a été créé c'était des nominations de</p>	28	<p>1 cinq (5) ans, donc c'était des nominations qui 2 ressemblaient davantage à des nominations de 3 dirigeants d'organismes, par exemple, que de 4 juges. 5 La loi a été changée pour la nomination pour les 6 nommer durant bonne conduite, mais le système n'a 7 pas changé au niveau de fonctionnement interne. 8 Q. Donc, pour... 9 R. Donc, c'est le Secrétariat aux emplois supérieurs. 10 Q. Est-ce que ce sont essentiellement les mêmes 11 documents qui sont transmis, c'est-à-dire la 12 photo, le c.v... 13 R. Je vous avoue, là... 14 Q. ... l'avis de sélection? 15 R. ... que suis porté à répondre : j'imagine, mais je 16 n'ai pas vérifié là, personnellement. 17 Q. Le Secrétariat aux emplois supérieurs, pour qu'on 18 comprenne bien la structure, c'est également une 19 entité du ministère du Conseil exécutif? 20 R. Exactement, c'est une entité du Conseil exécutif, 21 du ministère du Conseil exécutif. 22 Q. Donc, maintenant, ce que je voudrais traiter avec 23 vous c'est le processus menant à une décision du 24 Conseil des ministres, il y a une séquence, là, ça 25 se déroule, d'après ce que je comprends -- je ne</p>
29	<p>1 veux pas témoigner pour vous, mais je veux vous 2 orienter -- ça se déroule sur une semaine, d'après 3 ce que je comprends, à peu près? 4 R. Bien, à peu près, disons, parce que même 5 maintenant on prépare des ordres du jour trois (3) 6 semaines d'avance, là... 7 Q. O.K. 8 R. ... mais prenons la dernière semaine. 9 Q. Donc... et si vous pouvez, en décrivant ces 10 étapes-là, y intégrer les éléments qui sont 11 pertinents, là, aux nominations de juges ou de 12 membres du Tribunal administratif du Québec. 13 R. Bon. Donc, généralement, les ordres du jour sont 14 préparés, on commence à les travailler quelques 15 semaines d'avance, mais en tout cas. 16 Une fois que le Conseil des ministres est fini le 17 mercredi, O.K.? 18 Q. Ça, on va juste discuter de ça. Les conseils des 19 ministres c'est... ça se déroule... 20 R. Non, le mer... 21 Q. ... systématiquement les mercredis? 22 R. Généralement le mercredi. 23 Q. Généralement? 24 R. Généralement, les conseils réguliers, là, c'est 25 généralement le mercredi.</p>	30	<p>1 Q. C'est le matin ou l'après-midi? 2 R. C'est généralement le matin. Ça commence soit à 3 dix heures (10 h) ou onze heures (11 h), comme ce 4 matin je pense qu'ils commençaient à dix heures 5 (10 h) qu'on m'a dit hier, là, mais c'est dix (10) 6 ou onze heures (11 h), normalement, donc ça siège 7 sur l'heure du midi, ça commence l'avant-midi puis 8 ça se termine en début d'après-midi, parce que... 9 Q. Vous... 10 R. ... généralement, c'est trois (3) à quatre (4) 11 heures un Conseil des ministres normal, régulier, 12 là. 13 Q. Vous, est-ce que vous assistez au Conseil des 14 ministres? 15 R. Oui, j'assiste au Conseil des ministres. 16 Q. Qui sont présents... 17 R. Bon. 18 Q. ... quelles sont les personnes présentes au 19 Conseil des ministres, à part les ministres et le 20 premier ministre, évidemment? 21 R. Bon. À part des ministres... d'abord, à part... il 22 y a le premier ministre, les ministres, mais il y 23 a également deux (2) élus qui ne sont pas 24 ministres -- qui ne sont pas membres 25 officiellement du Conseil des ministres, ils sont</p>

31	<p>1 autorisés à assister -- le président du caucus du 2 parti au pouvoir, ainsi que le whip du 3 gouvernement. En plus de ça, il y a trois (3) non 4 élus. 5 Q. Le président du caucus n'est pas un élu? 6 R. Oui. 7 Q. Il est un élu? 8 R. Oui, oui, c'est monsieur... 9 Q. Nécessairement, les caucus... 10 R. ... c'est monsieur Bergman... 11 Q. ... c'est composé d'élus? 12 R. ... actuellement, là... 13 Q. O.K. 14 R. ... puis le whip c'est monsieur Moreau. 15 À l'exception des élus, il y a trois (3) non élus, 16 il y a le directeur de Cabinet du premier 17 ministre, monsieur Croteau, le secrétaire général, 18 monsieur Bibeau, et il y avait moi, maintenant 19 monsieur Pierre Reid. Donc, nous sommes les seuls 20 trois (3) élus... non élus, nous sommes présents 21 dans la salle du Conseil des ministres. 22 Évidemment il y a des gens qui travaillent pour la 23 logistique, pour servir des cafés, et cetera, mais 24 eux autres ne sont pas des... ils n'assistent pas 25 au Conseil dans l'entièreté du Conseil.</p>	32	<p>1 Q. Parfait. Vous étiez à... -- je m'excuse... 2 R. Oui. 3 Q. ... d'avoir interrompu votre... 4 R. Oui. Donc... 5 Q. ... description -- vous étiez en train de décrire 6 la séquence. 7 R. C'est parce qu'on commence, puis on recommence, 8 puis on finit qu'on recommence tout le temps, là. 9 Q. On commence par la fin. 10 R. Donc, on sort d'un Conseil des ministres déjà, 11 moi... déjà, moi, je regarde le projet d'ordre du 12 jour pour l'envoyer dans les secrétariats des 13 comités ministériels pour la semaine suivante pour 14 qu'eux autres puissent inscrire les dossiers, puis 15 s'assurer que les dossiers sont prêts. 16 Donc, comme j'ai dit, on commence puis on finit, 17 puis on finit puis on recommence. O.K.? 18 Le jeudi... le jeudi, on fait le point pour 19 s'assurer que les dossiers vont être prêts au 20 Conseil... au Comité ministériel, au Conseil du 21 trésor et je prépare ce qu'on appelle des chemises 22 jaunes, chez nous, pour avoir un code de couleur 23 pour que les personnes identifient facilement. 24 Il y a quatre (4) destinataires des chemises 25 jaunes. Il y en a une pour moi, une pour le</p>
33	<p>1 secrétaire général, une pour le premier ministre, 2 puis une pour son directeur de cabinet. 3 Là-dedans, on retrouve le projet d'ordre du jour 4 et les principaux documents, c'est-à-dire ce qu'on 5 appelle pour les dossiers spéciaux, là, qui vont 6 être remis le vendredi aux trois (3) autres 7 destinataires; on ne retrouve aucunement les 8 nominations. 9 Mais entre-temps, cette journée-là, le jeudi, 10 normalement c'est le jeudi, on reçoit, lorsque le 11 cas se présente, la demande de la justice pour 12 inscrire un dossier de nomination de juge à la 13 séance suivante. 14 Le document, comme je l'ai dit tout à l'heure, dès 15 que c'est rentré on rouvre le dossier, on va en 16 faire une copie, je monte ça à madame Landry, mais 17 on ne la met pas dans la chemise jaune, on attend 18 le feu vert pour savoir si tout est beau, O.K.? 19 Là, le vendredi, on remet les projets d'ordre du 20 jour à monsieur Bibeau, à monsieur Charest et à 21 monsieur Croteau. 22 Q. Dans la chemise jaune? 23 R. Dans la chemise jaune. 24 Q. Avec les documents? 25 R. Avec les documents.</p>	34	<p>1 Q. Et on n'a pas les dossiers... 2 R. On n'a pas les nominations... 3 Q. ... des nominations à ce moment-là? 4 R. ... aucune identification de nomination, quelle 5 que soit la nomination. 6 Q. O.K. 7 R. O.K.? 8 Q. Vous avez parlé de madame Landry, là, madame 9 Landry, vous lui transmettez ça, les documents, 10 quel jour? 11 R. Dans l'heure qui suit, dans les heures qui suivent 12 la réception du document. Si on reçoit le document 13 le mercredi, ça sera peut-être le jeudi, parce que 14 le mercredi c'est une journée assez affairée chez 15 nous, là, mais normalement c'est dans les heures 16 qui suivent. 17 Q. O.K. 18 R. O.K.? Le lundi, je m'assure auprès du bureau de 19 madame Landry que tout est beau, généralement je 20 parle à sa secrétaire. 21 Q. Quand vous dites «tout est beau», là, qu'est-ce 22 qu'elle vous indique, madame Landry? 23 R. Elle me dit tout simplement «tout est correct», 24 pas plus que ça. 25 Q. Qu'est-ce que ça...</p>

35	<p>1 R. «C'est beau, monsieur Pleau».</p> <p>2 Q. ... signifie, selon vous?</p> <p>3 R. Ça signifie que le dossier il est prêt à son</p> <p>4 niveau pour qu'on puisse l'inscrire, que monsieur</p> <p>5 Bibeau puisse en parler à monsieur Charest, à</p> <p>6 savoir si monsieur Charest accepte de l'inscrire</p> <p>7 au Conseil des ministres, tout simplement.</p> <p>8 Q. O.K.</p> <p>9 R. O.K.? On prépare également... le lundi on envoie</p> <p>10 aux ministres membres du Conseil des ministres des</p> <p>11 cahiers gris, qu'on appelle. C'est un projet</p> <p>12 d'ordre du jour avec les documents, tels qu'ils</p> <p>13 sont... tous ceux qui sont prêts à ce moment-là,</p> <p>14 pour permettre aux ministres de commencer à</p> <p>15 prendre connaissance des documents avant la séance</p> <p>16 du Conseil des ministres. Mais encore là, il n'y</p> <p>17 a aucune nomination, que ce soit des juges ou</p> <p>18 autres nominations, qui apparaît au dossier.</p> <p>19 Le mardi, je rencontre le secrétaire général pour</p> <p>20 le... une rencontre de sensibilisation et à ce</p> <p>21 moment-là je remets au secrétaire général pour les</p> <p>22 juges, en plus de remettre... de mettre à jour sa</p> <p>23 chemise jaune et de lui expliquer les documents,</p> <p>24 je lui remets la feuille que je qualifie de saumon</p> <p>25 et que la plupart appellent orange --</p>	36	<p>1 malheureusement, on n'a pas la couleur ici pour</p> <p>2 que vous jugiez vous-même si c'est saumon ou</p> <p>3 orange, on pourrait faire le test!</p> <p>4 Q. Mais je... si, monsieur...</p> <p>5 R. Oui.</p> <p>6 Q. ... Pleau, là, on va prendre la pièce 25...</p> <p>7 R. Oui.</p> <p>8 Q. ... à l'onglet 3.</p> <p>9 R. Oui.</p> <p>10 Q. Et on pourra déposer... -- oui?</p> <p>11 Vous avez une feuille ici qui... le titre, c'est</p> <p>12 «Conseil des ministres, trois... quatre (4) X,</p> <p>13 c'est deux mille dix (2010), nomination de juges»,</p> <p>14 et on peut lire, là :</p> <p>15 «Justice, nomination de telle</p> <p>16 personne, juge à la Cour du Québec,</p> <p>17 avec résidence dans la Ville de...»</p> <p>18 Qui est précisée dans le document,</p> <p>19 «... ou dans le voisinage immédiat,</p> <p>20 avec effet à compter de telle</p> <p>21 date.»</p> <p>22 Donc, c'est le document que vous...?</p> <p>23 R. Qu'on appelle document orange ou saumon, là, c'est</p> <p>24 ça. C'est ce document-là que je remets à monsieur</p> <p>25 Bibeau en un seul exemplaire en lui disant :</p>
37	<p>1 «Écoute, on a reçu une demande de la Justice, j'ai</p> <p>2 vérifié auprès de madame Landry, elle m'a dit que</p> <p>3 tout est beau». Donc, je remets le document à</p> <p>4 monsieur Bibeau, secrétaire général qui, lui,</p> <p>5 éventuellement, va en parler au premier ministre.</p> <p>6 Q. Est-ce que vous remettez d'autre chose que la</p> <p>7 feuille à monsieur Bibeau?</p> <p>8 R. Pour le juge, non. Pour les juges, non, c'est le</p> <p>9 seul document.</p> <p>10 Q. Vous ne remettez pas les c.v.?</p> <p>11 R. Non, même pas les c.v..</p> <p>12 Q. Les dossiers?</p> <p>13 R. Non, c'est la seule chose que je remets.</p> <p>14 Q. Bon. Moi, je comprends qu'il y a d'autres codes</p> <p>15 de couleur pour d'autres types de nomination?</p> <p>16 R. Oui.</p> <p>17 Q. Pour les nominations du Tribunal administratif du</p> <p>18 Québec...</p> <p>19 R. Le Tribunal...</p> <p>20 Q. ... est-ce que c'est une feuille d'une couleur</p> <p>21 différente?</p> <p>22 R. Oui, le Tribunal administratif comme les</p> <p>23 nominations en général, la feuille est blanche.</p> <p>24 Q. Puis est-ce que vous remettez cette feuille-là</p> <p>25 également à monsieur... au secrétaire général ou</p>	38	<p>1 à monsieur Bibeau?</p> <p>2 R. Ça, ce n'est pas moi qui remet ça, c'est le</p> <p>3 secrétaire général aux Emplois supérieures qui</p> <p>4 remet ça à monsieur Bibeau. Moi, je ne m'occupe</p> <p>5 que des juges.</p> <p>6 Q. O.K.</p> <p>7 R. Pourquoi? Parce que les juges ne passent pas par</p> <p>8 le secrétariat aux Emplois supérieures, c'est les</p> <p>9 seuls à ne pas passer là. Tous les autres, y</p> <p>10 compris les Tribunaux administratifs passent par</p> <p>11 les emplois supérieures. Donc, ce sont les</p> <p>12 emplois supérieurs qui remettent les documents à</p> <p>13 monsieur Bibeau.</p> <p>14 Q. Vous remettez ce document-là le mardi, que vous</p> <p>15 avez indiqué?</p> <p>16 R. Le mardi.</p> <p>17 Q. Et, par la suite, vous avez, je pense, fait</p> <p>18 allusion à une rencontre de monsieur... entre</p> <p>19 monsieur Bibeau et le premier ministre, c'est ça,</p> <p>20 c'est exact?</p> <p>21 R. Exact, exact.</p> <p>22 Q. Est-ce que vous participez à cette rencontre-là?</p> <p>23 R. Moi, je ne participe pas à cette rencontre-là. La</p> <p>24 rencontre a lieu généralement le mardi, mais elle</p> <p>25 peut avoir lieu le mercredi aussi, dépendamment si</p>

39	<p>1 l'Assemblée nationale siège ou non, parce que</p> <p>2 lorsque l'Assemblée nationale siège, comme vous</p> <p>3 savez, ils commencent le mardi, donc le premier</p> <p>4 ministre est à Québec le mardi. Mais lorsque ça</p> <p>5 ne siège pas, des fois, il y a des occupations qui</p> <p>6 font en sorte qu'il ne descend seulement que le</p> <p>7 mercredi matin à Québec.</p> <p>8 Q. Donc, les rencontres peuvent avoir lieu soit le</p> <p>9 mardi ou le mercredi...</p> <p>10 R. C'est ça, exact.</p> <p>11 Q. ... selon le cas?</p> <p>12 Donc, par la suite, qu'est-ce qui se passe dans le</p> <p>13 processus?</p> <p>14 R. Moi, à mon niveau, ce qui se passe à un moment</p> <p>15 donné, le mercredi matin, je cours après mon</p> <p>16 patron pour savoir si tout est beau pour l'ordre</p> <p>17 du jour, à savoir y a-t-il des changements...</p> <p>18 Q. Votre patron étant le secrétaire général?</p> <p>19 R. Exactement, monsieur Gérard Bibeau pour le moment.</p> <p>20 Et de sorte que, là, il me confirme que tous les</p> <p>21 dossiers sont beaux, sauf un tel à retirer, et</p> <p>22 cetera.</p> <p>23 Donc, ça, c'est la décision, il me communique la</p> <p>24 décision du premier ministre autrement dit et, là,</p> <p>25 on ajuste l'ordre du jour en conséquence et,</p>	40	<p>1 évidemment, les documents pour la salle du Conseil</p> <p>2 des ministres.</p> <p>3 Q. Donc, ça, c'est le mardi?</p> <p>4 R. Ça, c'est... non, c'est le mercredi matin.</p> <p>5 Q. C'est le mercredi, je m'excuse. Et, suite à ça,</p> <p>6 je comprends qu'il y a des documents qui sont</p> <p>7 préparés pour le Conseil des ministres?</p> <p>8 R. Non, tout est prêt, parce qu'on se prépare</p> <p>9 d'avance parce que, des fois, j'ai l'information</p> <p>10 une heure, là, moi, là, O.K., tout est prêt, là,</p> <p>11 normalement, et dans quatre-vingt-dix-neuf pour</p> <p>12 cent (99%) des cas ce sont les mêmes dossiers,</p> <p>13 mais il arrive à l'occasion qu'il faut retirer un</p> <p>14 dossier ou, des fois, il faut en ajouter un.</p> <p>15 Quand il faut en ajouter un, évidemment, là on le</p> <p>16 prépare, là.</p> <p>17 Q. Qu'est-ce que les ministres ont physiquement comme</p> <p>18 cahier à la séance du Conseil des ministres?</p> <p>19 R. Bon. Ils ont... on appelle ça, rendu au mercredi,</p> <p>20 le cahier noir. C'est un cartable, là, un cartable</p> <p>21 à anneaux, classique, O.K., qui est assez épais,</p> <p>22 et dans lequel on retrouve l'ordre du jour cette</p> <p>23 fois-là et non plus un projet d'ordre du jour,</p> <p>24 parce que le premier ministre a pris les</p> <p>25 décisions, a arrêté les choix, l'ordre du jour du</p>
41	<p>1 Conseil des ministres ainsi que tous les documents</p> <p>2 de support par rapport aux dossiers, nommément</p> <p>3 identifiés.</p> <p>4 Quand je parle de nommément identifiés, je parle</p> <p>5 des dossiers... prenons par exemple un projet de</p> <p>6 loi modifiant la Loi sur le ministère des Affaires</p> <p>7 culturelles, ce genre de dossier-là est nommément</p> <p>8 identifié, parce que ça prend nécessairement une</p> <p>9 décision ou et cetera, ou certains dossiers de</p> <p>10 décrets qu'on appelle spéciaux.</p> <p>11 Tout ce qui n'est pas nommément identifié, ça</p> <p>12 rente dans les listes de dossiers réguliers pour</p> <p>13 des dossiers autres que des nominations.</p> <p>14 Q. Juste sur ce point-là, là, je voulais vous poser</p> <p>15 une question.</p> <p>16 R. Oui.</p> <p>17 Q. Pour ce qui est de l'agenda, qu'est-ce qui est</p> <p>18 inscrit dans l'agenda du Conseil des ministres</p> <p>19 pour ce qui est des nominations?</p> <p>20 R. Bon. Depuis deux mille cinq (2005), qu'est-ce qui</p> <p>21 est inscrit, on retrouve possible... une</p> <p>22 possibilité de quatre (4) rubriques.</p> <p>23 Première rubrique, nominations pour la séance en</p> <p>24 cours, ça, c'est ce qu'on appelle les blanches,</p> <p>25 O.K.?</p>	42	<p>1 Q. Ce qui inclut le Tribunal administratif du Québec?</p> <p>2 R. Ce qui inclut le Tribunal administratif.</p> <p>3 Q. Ça, c'est dans l'agenda?</p> <p>4 R. Ça, c'est dans l'agenda.</p> <p>5 Deuxième feuille ou catégorie, c'est nominations</p> <p>6 pour la prochaine séance. Ça, ce sont des</p> <p>7 feuilles jaunes qu'on appelle. On ne retrouve pas</p> <p>8 ni le Tribunal administratif, ni les juges sur les</p> <p>9 feuilles jaunes. La troisième, c'est les feuilles</p> <p>10 oranges, le cas échéant, nominations de juges et,</p> <p>11 le quatrième, c'est nominations au Tribunal</p> <p>12 administratif autres que le TAQ, le Tribunal de la</p> <p>13 Justice administrative.</p> <p>14 Q. Donc, l'agenda contient ces quatre (4)</p> <p>15 rubriques-là?</p> <p>16 R. Depuis deux mille cinq (2005), oui. Avant, ça ne</p> <p>17 contenait juste une rubrique, nominations.</p> <p>18 Q. Et est-ce qu'on inscrit les noms des personnes...</p> <p>19 R. Non.</p> <p>20 Q. ... qui vont être nommées dans l'agenda?</p> <p>21 R. Non. L'agenda ne contient pas les noms de... que</p> <p>22 le titre de la rubrique avec une référence à... à</p> <p>23 un chose comme ça, là, mettons à quatre (4)</p> <p>24 comment est-ce qu'on appelle ça? un onglet, là,</p> <p>25 de sorte que les ministres vont voir l'onglet 6.1,</p>

43	<p>1 6.2, 6.3 ou 6.4, qui les concernent, O.K., puis</p> <p>2 là, ils vont avoir le nom.</p> <p>3 Dans le cas des juges, ils vont ne voir que la</p> <p>4 feuille orange...</p> <p>5 Q. Le c.v...</p> <p>6 R. ... pas plus.</p> <p>7 Q. ... ou les documents de support ne sont pas là?</p> <p>8 R. Ils sont dans la salle, ils sont disponibles en</p> <p>9 cas de besoin s'ils veulent les avoir, mais ne</p> <p>10 sont pas dans le cahier. O.K.</p> <p>11 Q. Pour les membres du Tribunal administratif, c'est</p> <p>12 la même chose?</p> <p>13 R. C'est la même chose, c'est une liste qui apparaît,</p> <p>14 là, c'est une liste blanche, où on retrouve... on</p> <p>15 retrouve des noms. Pour les demandes des</p> <p>16 tribunaux administratifs, le c.v. est dans le</p> <p>17 cahier, comme toutes les autres nominations, le</p> <p>18 c.v. abrégé qu'ils appellent, là.</p> <p>19 Q. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle les c.v.</p> <p>20 de juges n'apparaissent pas dans le cahier et les</p> <p>21 c.v. de membres...</p> <p>22 R. Ah, je serais porté...</p> <p>23 Q. ... pour les autres nominations y apparaissent?</p> <p>24 R. Je serais porté à vous dire tout simplement que,</p> <p>25 probablement, c'est une habitude parce que ça ne</p>	44	<p>1 venait pas des emplois supérieurs. Les emplois</p> <p>2 supérieurs ont développé une habitude de</p> <p>3 fonctionnement, puis les juges ne passent pas par</p> <p>4 eux autres, c'est probablement pour ça, mais je</p> <p>5 n'ai pas de réponse.</p> <p>6 Q. Donc, je pense que...</p> <p>7 R. J'avais...</p> <p>8 Q. Excusez-moi de vous interrompre.</p> <p>9 R. Oui.</p> <p>10 Q. Lorsqu'on est rendu au Conseil des ministres, là,</p> <p>11 lorsqu'on a une nomination à faire, par exemple</p> <p>12 Cour du Québec, Chambre civile à Drummondville,</p> <p>13 hypothétiquement, est-ce qu'on a un candidat ou</p> <p>14 plusieurs candidats qui sont dans le cahier noir?</p> <p>15 R. Il y a un seul candidat par poste. Il arrive des</p> <p>16 fois qu'on a trois (3) candidats, mais il y a</p> <p>17 trois (3) postes de juge à combler, ils sont...</p> <p>18 ils sont proposés pour trois (3) postes</p> <p>19 différents, là, mais il y a un seul candidat par</p> <p>20 poste.</p> <p>21 Q. Je voulais traiter, là, brièvement de la gestion</p> <p>22 des décrets avant deux mille quatre (2004).</p> <p>23 R. Oui.</p> <p>24 Q. Je comprends que, pour vous orienter dans votre</p> <p>25 témoignage, qu'il y avait quelqu'un d'autre qui</p>
45	<p>1 traitait des décrets avant le premier (1er) mars</p> <p>2 deux mille quatre (2004)?</p> <p>3 R. Exact.</p> <p>4 Q. C'est exact.</p> <p>5 Est-ce que vous pouvez expliquer comment ça</p> <p>6 fonctionnait avant cette date-là et qui était</p> <p>7 responsable?</p> <p>8 R. Bon. Ça fonctionnait... moi, quand je suis arrivé</p> <p>9 en deux mille deux (2002), ça fonctionnait déjà</p> <p>10 comme ça, puis ça a fonctionné jusqu'au premier</p> <p>11 (1er) mars deux mille quatre (2004), il y avait le</p> <p>12 greffe qu'on... il y avait deux (2) structures</p> <p>13 administratives, le greffe et le secrétariat</p> <p>14 général. Le greffe était... c'était maître Liette</p> <p>15 Harvey qui était responsable du greffe et elle</p> <p>16 relevait directement du secrétaire général, tout</p> <p>17 comme moi je relevais directement du secrétaire</p> <p>18 général, il n'y avait pas de lien hiérarchique</p> <p>19 entre les deux (2).</p> <p>20 Donc, chacun on avait notre équipe. Liette et son</p> <p>21 équipe s'occupaient des décrets parce que des</p> <p>22 décrets, c'est large, il y en a à peu près quinze</p> <p>23 cents (1500) par année. Ce n'est pas juste des</p> <p>24 nominations les décrets, tous les règlements sont</p> <p>25 pris par décret.</p>	46	<p>1 Parce que je dis... je disais tantôt, n'oubliez</p> <p>2 pas, il y a seulement que deux (2) formes de</p> <p>3 décision au Conseil des ministres, la simple</p> <p>4 décision et le décret. Les règlements étant de</p> <p>5 nature législative, ils sont pris par décret.</p> <p>6 O.K.</p> <p>7 Donc, elle, elle s'occupait des décrets, et son</p> <p>8 équipe et, moi, je m'occupais des autres dossiers,</p> <p>9 de tous les dossiers, ce qu'on appelle mémoires,</p> <p>10 projets de loi ou et cetera, ou des orientations</p> <p>11 politiques, et cetera. Donc, c'était vraiment</p> <p>12 séparé pendant ce temps-là.</p> <p>13 Évidemment, lorsqu'il y avait un cas</p> <p>14 problématique, maître Harvey devait m'en parler</p> <p>15 parce que le seul lien qui... c'est moi qui</p> <p>16 faisais le lien quand même avec le secrétaire</p> <p>17 général, O.K., et c'est moi qui faisais affaire du</p> <p>18 Conseil des ministres. Donc, pour les cas</p> <p>19 problématiques, il fallait que je sois au courant</p> <p>20 parce que, tout en étant secrétaire, on est à la</p> <p>21 fois le dernier conseiller juridique, le</p> <p>22 dernier... le dernier comment je dirais ça?</p> <p>23 dernière protection juridique pour s'assurer que</p> <p>24 tout est... tout est conforme aux normes. Donc,</p> <p>25 c'était vraiment séparé</p>

47	<p>1 Au départ de Liette, suite à mes représentations, 2 son successeur, on... 3 Q. Est-ce que je comprends que excusez-moi de vous 4 interrompre ... 5 R. Oui. 6 Q. ... c'était le premier (1er) mars... elle a quitté 7 le premier (1er) mars deux mille quatre (2004)? 8 R. Deux mille quatre (2004). 9 Et, à son départ, son successeur a relevé de mon 10 autorité hiérarchique. Donc, à ce moment-là, il 11 ne relevait pas directement du secrétaire général, 12 ce qui a permis de faire des modifications au 13 processus, et cetera, puis d'en arriver à une 14 fusion des deux (2), des deux (2) administrations, 15 en janvier deux mille neuf (2009). 16 Q. Monsieur le commissaire, pour votre information, 17 il y a un affidavit, madame Harvey a... un 18 affidavit a été déposé, là, et c'est dans la pièce 19 25 à l'onglet 6, donc l'affidavit de madame Harvey 20 qui vient expliquer, là, le processus d'adoption 21 des décrets alors qu'elle était greffière-adjointe 22 du Conseil exécutif, le dernier onglet. 23 Monsieur Pleau, avant de... avant de changer de 24 sujet, j'aimerais vous amener à la pièce 25 à 25 l'onglet 4.</p>	48	<p>1 R. Oui. 2 Q. Il y a un document qui s'intitule «Fonctionnement 3 du Conseil des ministres», est-ce que vous 4 connaissez ce document-là? 5 R. Oui. 6 Q. Est-ce que c'est vous qui l'avez rédigé? 7 R. Non, c'est quelqu'un sous ma responsabilité qui 8 l'a rédigé, ce n'est pas moi qui l'ai rédigé. 9 C'est un texte qui a été... ça fait longtemps 10 qu'il a été commencé, dans les années, là... au 11 début des années quatre-vingt-dix (90), je pense, 12 mais qui a évolué avec le temps et qui a été 13 adapté et il a été modifié dans le temps que 14 j'étais responsable du greffe -- euh!, du 15 secrétariat, là, mais ce n'est pas moi qui l'ai 16 rédigé. 17 Q. Donc, c'est un document qui... est-ce que c'est un 18 document qui est public, dans le sens est-ce qu'il 19 est sur le... par exemple, le site Internet du 20 ministère? 21 R. Exact. Il est public, mais il s'adresse surtout 22 à des... je dirais à des spécialistes, des gens 23 qui ont à préparer des mémoires, des gens qui ont 24 à préparer des décrets, et cetera, pour qu'ils 25 comprennent c'est quoi. Parce que c'est très</p>
49	<p>1 technique, si on commence à lire ça, je ne suis 2 pas sûr qu'à matin les auditeurs, et même vous ici 3 dans la salle, vous allez pouvoir le suivre 4 facilement, O.K., parce que c'est quand même très 5 très concis, puis c'est très... c'est très opaque 6 comme texte. 7 Q. Sans faire... en fait, je n'y référerai pas, là, 8 mais ce serait exact de dire que ce que vous avez 9 décrit comme processus décisionnel du Conseil des 10 ministres, incluant les décrets, est inclus ou est 11 couvert par ce document-là? 12 R. Je l'espère. Je l'espère. Normalement... 13 Q. «Je l'espère» ou il l'est? 14 R. Normalement oui. 15 Q. Bon. 16 R. Mais c'est parce que je n'ai pas relu le texte 17 depuis six (6) mois, là, donc je ne sais pas, des 18 fois on fait des petites modifications de 19 processus, puis... 20 Q. Tant qu'à être dans le cartable, là, à l'onglet 21 5... 22 R. Oui. 23 Q. ... vous avez des... c'est des documents qui ont 24 été fournis par vous, ce sont des pages, là, du 25 système informatique DOSSDEC, c'est exact?</p>	50	<p>1 R. Exactement. C'est ça qu'on voit à l'écran 2 lorsqu'on... là, si je veux aller consulter un 3 dossier, là, en rentrant les numéros de dossier, 4 c'est ça que je vais voir à l'écran, là. 5 Q. Autre sujet que je voudrais traiter avec vous, 6 est-ce que ça s'est déjà produit, alors que vous 7 étiez secrétaire général du... au ministère du 8 Conseil exécutif, qu'une nomination de juge a été 9 à l'agenda essentiellement du Conseil des 10 ministres, mais que la personne n'a ultimement pas 11 été nommée? 12 R. C'est arrivé une fois sous le... c'était monsieur 13 Marcoux qui était ministre de la Justice à ce 14 moment-là et ça concernait... 15 Q. Sans nommer la personne, là... 16 R. Non. 17 Q. ... est-ce que vous pouvez expliquer qu'est-ce qui 18 s'est passé? 19 R. Ça concernait l'affectation d'un juge d'une cour 20 municipale autre que Montréal, Laval et Québec qui 21 ont... qui ont des juges permanents, des cours 22 permanentes et tout ça, là, des juges à statut 23 permanent. Donc c'était l'affectation d'un juge 24 déjà juge, il était déjà juge d'une cour 25 municipale, à une autre cour municipale. Parce</p>

51	<p>1 qu'un juge d'une cour municipale -- excusez 2 l'expression, puis avec toute... j'espère que je 3 ne blesserai pas aucun juge des cours municipales 4 -- qu'on appelle généralement des «petites cours 5 municipales», il peut être affecté à l'une ou 6 plusieurs cours au Québec. 7 Donc, c'était une affectation d'un juge d'une cour 8 municipale à une autre cour. On l'a inscrit, à la 9 demande du ministère, au Conseil des ministres et, 10 séance tenante, monsieur Marcoux a demandé de 11 reporter, sans donner de motif. 12 Je ne me souviens plus des dates, on l'a réinscrit 13 une semaine, quinze (15) jours ou trois (3) 14 semaines plus tard, toujours à la demande du 15 ministère de la Justice et, encore une fois, 16 monsieur Marcoux a demandé de reporter et, après 17 ça, ils nous ont demandé de fermer le dossier. 18 Ça m'a intrigué parce que quand est arrivé, 19 évidemment, le mandat de la Commission et tout ça, 20 j'ai... j'ai dit il faut que je me rafraîchisse un 21 petit peu la mémoire et j'ai découvert ce cas-là. 22 Et j'ai vérifié qu'est-ce qui était arrivé, c'est 23 qu'en vertu de la Loi sur les cours municipales, 24 le juge en chef peut, a le pouvoir de confier la 25 compétence à un juge municipal sur une autre cour.</p>	52	<p>1 Donc j'ai vérifié avec la Justice et c'est 2 qu'est-ce qu'ils ont fait, à toutes fins 3 pratiques. 4 Donc, la personne en question, elle l'a eue son 5 affectation, mais via le juge en chef de la cour 6 municipale. 7 Q. Donc, ce n'était plus nécessaire d'adopter un 8 décret? 9 R. Voilà, exactement. Probablement qu'il aurait dû, 10 dès le point de départ, passer par ce pouvoir-là 11 plutôt que venir avec un décret. 12 Q. Donc, ça, c'est un cas, il y a un seul cas où ça, 13 ça s'est produit qu'il y a eu une proposition de 14 nomination... 15 R. Oui. 16 Q. ... et la personne n'a pas été nommée? 17 R. En huit (8) ans que j'ai été.. moi, j'ai fait ça 18 huit (8) ans et c'est le seul cas qui a été 19 reporté et qui n'est pas passé au Conseil des 20 ministres dans les nominations de juge. 21 Q. Est-ce qu'il y a eu des cas, est-ce qu'il y a déjà 22 eu des cas de reports, mais que la nomination a 23 quand même été faite? 24 R. Oui, j'en ai... j'en ai identifié huit (8), j'en 25 ai, c'est-à-dire, oui, identifié huit (8) cas de</p>
53	<p>1 reports, des nominations ont été faites dans les 2 semaines qui ont suivi généralement, la semaine ou 3 les quinze (15) jours ou trois (3) semaines qui 4 ont suivi. 5 Q. Est-ce que cette situation-là s'est produite alors 6 que Monsieur le ministre Marc Bellemare était 7 ministre de la Justice? 8 R. Oui, ça s'est produit pour deux (2) nominations, 9 mais deux (2) nominations qui ont été présentées 10 à la même séance. 11 Q. Donc, là, il s'agissait de? 12 R. Donc, c'était... 13 Q. On peut le dire parce que ces personnes-là ont été 14 nommées. 15 R. Oui, c'était... d'abord, c'était la même feuille 16 orange, là, évidemment, là, c'était madame 17 Brosseau et madame Gosselin-Després. 18 Q. Madame Brosseau, son prénom, Carole? 19 R. Ah, c'est possible, je n'ai pas... je n'ai pas 20 remarqué son prénom, là. 21 Q. Donc, ces nominations-là étaient prévues pour 22 quelle date? 23 R. Le dix-sept (17) mars deux mille quatre (2004) et 24 séance tenante... séance tenante lorsqu'il y a 25 eu... le premier ministre a fait l'appel des</p>	54	<p>1 nominations, il a demandé, sans donner de motif, 2 de reporter les deux (2) nominations. 3 La Justice nous a dit qu'on va... pour la semaine 4 suivante, qu'on pouvait inscrire le dossier de 5 madame Gosselin-Després et puis celui de madame 6 Brosseau a été inscrit quinze (15) jours plus tard 7 à la demande de la Justice. 8 Q. Donc quand vous dites... est-ce que, finalement, 9 les nominations ont été faites à ces dates-là? 10 R. Oui, exact. 11 Q. Puis qu'est-ce qui... bon, vous indiquez que ça a 12 été fait à la demande du premier ministre, c'est 13 exact? 14 R. Oui, c'est séance tenante, le premier ministre a 15 demandé. Parce que généralement c'est ça, au 16 niveau des nominations, quelles que soient les 17 nominations -- et on me corrigera avec monsieur 18 Dicaire qui a une excellente mémoire si c'est 19 différent -- mais normalement le premier 20 ministre... c'est le premier ministre qui va dire 21 : telle recomm... telle nomination on reporte à la 22 semaine suivante, on reporte à une prochaine 23 séance, sans donner de motif, c'est très rare 24 qu'on entend un motif de mentionné. 25 Q. Donc, vous, vous préparez les procès-verbaux du</p>

55	<p>1 Conseil des ministres?</p> <p>2 R. Oui.</p> <p>3 Q. Est-ce que vous avez relu les procès-verbaux...</p> <p>4 R. Oui.</p> <p>5 Q. ... de la séance du dix-sept (17) mars...</p> <p>6 R. Exact.</p> <p>7 Q. ... deux mille quatre (2004)?</p> <p>8 Puis qu'est-ce qu'on y trouve, exactement?</p> <p>9 R. Tout simplement qu'à la demande du premier</p> <p>10 ministre, du président, les nominations des juges</p> <p>11 à être reportées à une prochaine séance.</p> <p>12 Q. O.K.</p> <p>13 R. Grosso modo, là.</p> <p>14 Q. Il n'y a pas d'explication additionnelle?</p> <p>15 R. Non.</p> <p>16 Q. Est-ce que le ministre Bellemare était présent à</p> <p>17 la séance du dix-sept (17) mars?</p> <p>18 R. Oui. De mémoire, oui, là, il faudrait que je</p> <p>19 vérifie les feuilles de présence, là, mais...</p> <p>20 Q. Est-ce que vous savez s'il a fait une intervention</p> <p>21 concernant cette demande de report?</p> <p>22 R. Non, je ne pense pas.</p> <p>23 Q. Autre thème, j'ai deux (2) autres thèmes...</p> <p>24 R. Oui.</p> <p>25 Q. ... on a presque terminé, maître Pleau.</p>	56	<p>1 Est-ce que vous êtes au courant ou vous avez déjà</p> <p>2 subi des influences ou des interventions</p> <p>3 concernant la nomination de juges?</p> <p>4 R. En aucun cas j'ai eu des interventions ou des...</p> <p>5 subi des pressions. Il y a deux (2) personnes,</p> <p>6 c'est deux (2) amis qui m'ont dit qu'ils avaient</p> <p>7 postulé, mais juste ça, et c'est dans... il y en</p> <p>8 a une que, dans le temps, j'étais encore à la</p> <p>9 Justice, l'autre fois j'étais au Conseil exécutif.</p> <p>10 Mais ils savaient ces amis-là, un homme et une</p> <p>11 femme, les deux (2) savaient que j'avais... ils me</p> <p>12 connaissent, que je ne ferais aucune intervention,</p> <p>13 mais ils savaient également que je n'avais pas de</p> <p>14 pouvoir d'intervention.</p> <p>15 Q. Qu'est-ce que vous avez fait avec cette</p> <p>16 information-là?</p> <p>17 R. Je l'ai gardée pour moi entre mes deux (2)</p> <p>18 oreilles, comme bien d'autres informations qu'on</p> <p>19 entend dans nos fonctions.</p> <p>20 Q. Dernier thème, monsieur... maître Pleau.</p> <p>21 Est-ce qu'à votre... est-ce que vous êtes au</p> <p>22 courant de critères ou de... qui ont déjà été</p> <p>23 énoncés par le premier ministre ou autre</p> <p>24 responsable politique concernant les nominations,</p> <p>25 incluant les nominations de juges?</p>
57	<p>1 R. Oui, je dirais que c'est... en tout cas, plusieurs</p> <p>2 fois, j'étais pour dire l'expression marotte, mais</p> <p>3 presque ça, de monsieur Charest, y compris de</p> <p>4 plusieurs ministres, de s'assurer d'un meilleur</p> <p>5 équilibre entre la représentation auprès des</p> <p>6 minorités culturelles, des anglophones et des</p> <p>7 allophones, O.K., et également pour les juges.</p> <p>8 C'est arrivé une fois à l'occasion, et je ne me</p> <p>9 souviens plus en quelle année, et je ne me</p> <p>10 souviens plus si c'était sous monsieur Dicaire ou</p> <p>11 monsieur Bibeau, mais monsieur Charest a mentionné</p> <p>12 d'assurer un... d'essayer d'avoir un meilleur</p> <p>13 équilibre de provenance des réseaux des candidats,</p> <p>14 c'est-à-dire est-ce que... la fonction publique,</p> <p>15 du privé, du milieu universitaire, défense,</p> <p>16 poursuite, et cetera, d'avoir un meilleur</p> <p>17 équilibre dans la représentation au niveau des</p> <p>18 candidats.</p> <p>19 Q. Donc, c'est pour les juges, ça...</p> <p>20 R. Pour les juges seulement, oui.</p> <p>21 Q. ... spécifiquement, vous avez souvenir de ça?</p> <p>22 R. Oui, exact.</p> <p>23 Q. Et ça a été dit par monsieur Charest...</p> <p>24 R. Exact.</p> <p>25 Q. ... à quelle occasion?</p>	58	<p>1 R. Je ne me souviens pas, là. En huit (8) ans, en</p> <p>2 sept (7) ans, là, je ne me souviens pas à quelle</p> <p>3 occasion. Lors d'une séance d'un Conseil des</p> <p>4 ministres, mais lequel?</p> <p>5 Q. C'était lors d'une séance d'un Conseil des</p> <p>6 ministres?</p> <p>7 R. Oui, oui, lors d'une séance d'un Conseil des</p> <p>8 ministres.</p> <p>9 Q. Puis pour ce qui est des autres éléments que vous</p> <p>10 avez mentionnés, essentiellement, là, l'équilibre,</p> <p>11 là...</p> <p>12 R. Oui.</p> <p>13 Q. ... en ce qui concerne les communautés culturelles</p> <p>14 et les anglophones, les allophones, ça... je pense</p> <p>15 que c'est ce que vous avez dit?</p> <p>16 R. Oui, je m'excuse, je voudrais corriger, je pense</p> <p>17 que j'ai...</p> <p>18 Q. Peut-être préciser...</p> <p>19 R. ... employé le mot «équilibre», c'est plutôt une</p> <p>20 meilleure représentativité...</p> <p>21 Q. Une meilleure représentativité?</p> <p>22 R. ... qu'il faudrait dire, oui.</p> <p>23 Q. Est-ce que vous avez entendu ça du premier</p> <p>24 ministre Charest également?</p> <p>25 R. À la fois du premier ministre Charest et à la fois</p>



59	<p>1 de certains ministres également qui, à l'occasion,</p> <p>2 suivant... suivant l'exemple du premier ministre,</p> <p>3 soulevaient la question.</p> <p>4 Q. Donc, toujours au Conseil des ministres?</p> <p>5 R. Toujours dans la salle du Conseil des ministres.</p> <p>6 Q. Donc, dans ce cas-là, on parlait de nominations en</p> <p>7 général et non pas...</p> <p>8 R. Exact.</p> <p>9 Q. ... spécifiquement de nominations de juges?</p> <p>10 R. Exact.</p> <p>11 Q. Monsieur Pleau, ce sont... Monsieur le juge, ce</p> <p>12 sont mes questions pour monsieur Pleau, merci.</p> <p>13 R. Merci.</p> <p>14 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>15 commissaire :</p> <p>16 Merci. Madame Côté, vous avez des questions?</p> <p>17 CONTRE-INT. PAR Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>18 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>19 Seulement quelques-unes, Monsieur le commissaire.</p> <p>20 Q. Monsieur Pleau, vous avez expliqué qu'en deux</p> <p>21 mille sept (2007), lorsque vous recevez un avis</p> <p>22 qu'il y a des documents concernant des nominations</p> <p>23 de juges dans le système DOSSDEC, vous imprimez</p> <p>24 une copie lorsque vous ouvrez le dossier et vous</p> <p>25 apportez cette copie à madame Chantal Landry,</p>	60	<p>1 n'est-ce pas?</p> <p>2 R. Exact.</p> <p>3 Q. Et ça, vous dites que ça a commencé en deux mille</p> <p>4 sept (2007)?</p> <p>5 R. En deux mille sept (2007), je ne me souviens plus</p> <p>6 quelle date, là, mais c'est au cours de l'année</p> <p>7 deux mille sept (2007).</p> <p>8 Q. Et avant deux mille sept (2007), qu'est-ce que</p> <p>9 vous faisiez à cet égard, si vous faisiez quoi que</p> <p>10 ce soit?</p> <p>11 R. La seule chose qu'on faisait à ce moment-là,</p> <p>12 c'était la feuille orange ou saumon que je</p> <p>13 remettais au secrétaire général le mardi, mais on</p> <p>14 ne faisait aucune copie de documents.</p> <p>15 Q. Donc, il y avait seulement la feuille...</p> <p>16 R. Concernant les juges.</p> <p>17 Q. ... la feuille orange qui était remise au</p> <p>18 secrétaire général le mardi qui précédait...</p> <p>19 R. Exact.</p> <p>20 Q. ... la réunion du Conseil des ministres?</p> <p>21 R. Exact.</p> <p>22 Q. Mais votre secrétariat ne transmettait...</p> <p>23 R. Aucun document.</p> <p>24 Q. ... aucun document au bureau du premier ministre</p> <p>25 ou à madame Landry concernant les nominations de</p>
61	<p>1 juges?</p> <p>2 R. Exact.</p> <p>3 Q. Donc, pendant la période au cours de laquelle</p> <p>4 maître Bellemare a été ministre de la Justice,</p> <p>5 c'était seulement le système de la feuille orange,</p> <p>6 si je puis m'exprimer ainsi...</p> <p>7 R. Exact.</p> <p>8 Q. ... qui fonctionnait?</p> <p>9 R. Exactement.</p> <p>10 Q. Et...</p> <p>11 R. Une petite précision si vous permettez. Dans ce</p> <p>12 temps-là, c'était monsieur Dicaire et je pense que</p> <p>13 -- ça me revient à l'esprit -- que la feuille</p> <p>14 était remise le vendredi à monsieur Dicaire.</p> <p>15 Q. Au lieu du mardi qui précédait?</p> <p>16 R. Au lieu du mardi, là, mais...</p> <p>17 Q. Monsieur Dicaire pourra nous l'indiquer.</p> <p>18 R. S'il s'en souvient.</p> <p>19 Q. Et vous avez dit, donc, depuis deux mille sept</p> <p>20 (2007), vous remettez la copie papier...</p> <p>21 R. Oui.</p> <p>22 Q. ... à madame Landry et que, le lundi suivant, elle</p> <p>23 vous revient pour vous dire «Tout est beau»?</p> <p>24 R. Tout est beau.</p> <p>25 Q. Est-ce que vous avez souvenir que depuis deux</p>	62	<p>1 mille sept (2007), madame Landry vous soit</p> <p>2 revenue, quant à des nominations de juges, pour</p> <p>3 vous dire qu'il y avait un problème?</p> <p>4 R. Non, absolument pas, jamais.</p> <p>5 Q. Elle vous a toujours dit que tout était beau?</p> <p>6 R. Exact.</p> <p>7 Q. Je vous remercie.</p> <p>8 R. Merci.</p> <p>9 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>10 commissaire :</p> <p>11 Monsieur Ryan?</p> <p>12 CONTRE-INT. PAR Me ANDRÉ RYAN</p> <p>13 pour l'Honorable Jean Charest :</p> <p>14 Très très brièvement.</p> <p>15 Q. Alors, maître Pleau, sur le même sujet très</p> <p>16 brièvement, là, je veux juste être certain de bien</p> <p>17 comprendre la séquence.</p> <p>18 Vous recevez le document de la Justice,</p> <p>19 généralement vous avez parlé du jeudi, donc le</p> <p>20 lendemain du Conseil des ministres; quand vous</p> <p>21 finissez, vous dites on recommence une autre</p> <p>22 boucle?</p> <p>23 R. Hum hum.</p> <p>24 Q. C'est à ce moment-là que vous recevez les</p> <p>25 documents du ministère de la Justice...</p>

63	<p>1 R. Exact.</p> <p>2 Q. ... dans DOSSDEC, c'est ça?</p> <p>3 R. Exact.</p> <p>4 Q. Et je veux en...</p> <p>5 R. Oh! Excusez, excusez, pour les nominations de</p> <p>6 juges, là.</p> <p>7 Q. Pour les nominations de juges, évidemment.</p> <p>8 R. Parce que les autres dossiers sont rentrés depuis</p> <p>9 deux (2), trois (3) semaines, des fois un mois.</p> <p>10 Q. Oui, parce qu'ils suivent une séquence qui est...</p> <p>11 R. Oui oui.</p> <p>12 Q. ... quand même assez longue dans certains cas,</p> <p>13 c'est ça?</p> <p>14 R. Exact, exact.</p> <p>15 Q. Alors, spécifiquement pour la nomination des</p> <p>16 juges, donc généralement ça rentre dans DOSSDEC le</p> <p>17 jeudi matin et... c'est exact?</p> <p>18 R. Bien, jeudi dans la journée, là.</p> <p>19 Q. Oui. Et votre compréhension, quand on vous envoie</p> <p>20 ça, c'est pour que ce soit placé à l'ordre du jour</p> <p>21 d'une prochaine séance du Conseil des ministres?</p> <p>22 R. Oui, parce que, d'ailleurs, c'est indiqué par le</p> <p>23 ministère de la Justice, la responsable, j'imagine</p> <p>24 madame Giguère ou sa secrétaire, à la demande de</p> <p>25 madame Giguère, ce qu'on reçoit nous autres comme</p>	64	<p>1 message, c'est une demande d'inscription pour la</p> <p>2 prochaine séance.</p> <p>3 Q. Pour la prochaine séance?</p> <p>4 R. Exact, tout simplement.</p> <p>5 Q. Donc, on vise vraiment la séance...</p> <p>6 R. Oui.</p> <p>7 Q. ... du mercredi qui suit?</p> <p>8 R. Généralement, oui.</p> <p>9 Q. Dans le cas où il y en a une, évidemment?</p> <p>10 R. Exact.</p> <p>11 Q. Et vous dites dans les heures qui suivent,</p> <p>12 généralement on essaie de remettre une copie dans</p> <p>13 les heures qui suivent, donc on remet une copie à</p> <p>14 madame Landry?</p> <p>15 R. Exact.</p> <p>16 Q. Et je veux juste comprendre, ça, ça se fait donc</p> <p>17 en principe le jeudi... dès le jeudi?</p> <p>18 R. Dès le jeudi normalement, là.</p> <p>19 Q. Oui.</p> <p>20 R. Mais si ça rentre à quatre heures (4 h 00) le</p> <p>21 jeudi, ça peut être le vendredi.</p> <p>22 Q. Ça peut aller au vendredi matin?</p> <p>23 R. Oui, exact.</p> <p>24 Q. Et qui détermine, selon votre compréhension du</p> <p>25 système, là, qui a le dernier mot sur le contenu</p>
65	<p>1 de l'ordre du jour du Conseil des ministres?</p> <p>2 R. C'est le premier ministre.</p> <p>3 Q. C'est le premier ministre?</p> <p>4 R. Lorsque monsieur... le secrétaire général le</p> <p>5 rencontre le mardi avec le directeur de cabinet,</p> <p>6 c'est là qu'il arrête.</p> <p>7 Q. C'est là qu'il détermine finalement l'ordre du</p> <p>8 jour?</p> <p>9 R. L'ordre du jour, exactement.</p> <p>10 Q. Et vous, vous travaillez à la préparation d'un</p> <p>11 projet d'ordre du jour, c'est exact?</p> <p>12 R. Exact.</p> <p>13 Q. Et quand vous... quand vous travaillez à la</p> <p>14 préparation du projet d'ordre du jour, il y a un</p> <p>15 point que je voulais vérifier avec vous, est-ce</p> <p>16 que je comprends que l'item entre guillemets</p> <p>17 «nominations», là, est-ce que je comprends que</p> <p>18 c'est un item statutaire à l'ordre du jour?</p> <p>19 R. Statutaire, oui, il est toujours là...</p> <p>20 Q. Oui.</p> <p>21 R. ... parce qu'il y a presque toujours des</p> <p>22 nominations, sauf dans des conseils spé... pas</p> <p>23 spéciaux parce que... les conseils irréguliers.</p> <p>24 C'est-à-dire qu'à un moment donné il arrive une</p> <p>25 petite urgence, là, et cetera, là...</p>	66	<p>1 Q. Je comprends.</p> <p>2 R. ... bon, là, on ne met pas la rubrique, mais</p> <p>3 généralement il est là. Et des fois même la</p> <p>4 rubrique est là, puis il n'y a pas de nomination,</p> <p>5 mais c'est très rare.</p> <p>6 Q. Donc, les conseils réguliers...</p> <p>7 R. Oui.</p> <p>8 Q. ... si je comprends bien, il y a un item qui</p> <p>9 revient à chaque conseil qui s'appelle</p> <p>10 «Nominations»?</p> <p>11 R. Oui, mais depuis deux mille cinq (2005), là, il</p> <p>12 est ajusté, là, O.K.? Ce qu'on va retrouver</p> <p>13 généralement, c'est les nominations pour la séance</p> <p>14 en cours...</p> <p>15 Q. Oui?</p> <p>16 R. ... et nominations pour la prochaine séance.</p> <p>17 Q. Oui, donc ce que vous avez dit...</p> <p>18 R. À l'occasion...</p> <p>19 Q. ... la feuille blanche et la feuille jaune?</p> <p>20 R. Exactement.</p> <p>21 Q. Oui.</p> <p>22 R. Si on a des juges, là, on rajoute l'autre, puis si</p> <p>23 on a des tribunaux administratifs, on rajoute la</p> <p>24 quatrième mention.</p> <p>25 Q. Donc, blanche, jaune, orange et verte?</p>

<p style="text-align: right;">67</p> <p>1 R. Voilà. 2 Q. O.K. Alors donc, le bloc nominations qui est 3 statutaire à l'ordre du jour... 4 R. Hum hum. 5 Q. ... est séparé en quatre (4) blocs? 6 R. Exact. 7 Q. Et des fois, j'imagine, il peut y avoir des 8 semaines où il n'y a pas de nomination, où il n'y 9 a pas un des quatre (4) blocs n'a pas de contenu? 10 R. Généralement, il y a deux (2) blocs. C'est 11 l'exception, c'est l'exception. 12 Q. Le blanc et le jaune? 13 R. C'est ça, c'est le blanc puis le jaune. 14 Q. Donc, les nominations à faire à cette séance? 15 R. Exact. 16 Q. Et les nominations pour la prochaine séance? 17 R. Exact. 18 Q. O.K. Et s'ajoutent à cela des fois les 19 nominations de juges sur la feuille saumon? 20 R. Voilà. 21 Q. Et à cela aussi les nominations des autres juges 22 ou membres de tribunaux sur la feuille verte? 23 R. Exact. 24 Q. Bon. Et donc, ce que je comprends, je reviens, je 25 fais un petit retour en arrière...</p>	<p style="text-align: right;">68</p> <p>1 R. Oui. 2 Q. ... je m'excuse, là, je veux être bien certain... 3 R. Oui oui. 4 Q. ... de comprendre la séquence. Vous remettez le 5 dossier... vous remettez un dossier physique à 6 madame Landry? 7 R. Je remets tous les documents qui m'ont été 8 transmis par le ministère de la Justice. 9 Q. Donc, on parle de la demande d'ouverture d'un 10 concours? 11 R. La demande d'ouverture d'un concours, on a l'avis 12 de concours, on a le c.v., la preuve d'admi... la 13 preuve... voyons!, la preuve qu'il est toujours 14 membre de l'Ordre professionnel du Barreau... 15 Q. Oui. 16 R. ... le candidat, on a également sa photo, on a le 17 projet de décret ainsi que la recommandation ou 18 note explicative signée par le ministre de la 19 justice recommandant la nomination. 20 Q. O.K. Donc, on est... on est assez avancé dans le 21 processus à ce moment-là, selon votre 22 compréhension, là? 23 R. Bien, selon ma compréhension, on est rendu 24 vraiment à l'étape minuit moins cinq (11 h 55), 25 là, ou minuit moins cinq secondes (11 h 59:55),</p>
<p style="text-align: right;">69</p> <p>1 parce que dans le fond, si c'est signé par le 2 ministre de la Justice, compte tenu que le 3 gouvernement, c'est le gouvernement qui nomme, et 4 si le ministre a mis sa signature, j'en conclus, 5 c'est une conclusion personnelle, que toutes les 6 discussions ont eu lieu au niveau politique, là. 7 Q. Bon. Et basons-nous sur les faits, quoique votre 8 opinion soit très importante compte tenu... 9 R. Oui. 10 Q. ... de votre vaste expérience, mais basons-nous 11 sur les faits en réponse aux questions de ma 12 collègue, maître Côté, vous avez confirmé que ce 13 n'est jamais arrivé depuis deux mille sept (2007), 14 qu'une fois que vous avez expédié le dossier 15 complet à madame Landry, qu'on vous soit revenu en 16 vous disant : «Non, on ne procède pas»? 17 R. Exact. 18 Q. Donc, c'est une espèce d'automatisme, selon ce que 19 vous, vous avez constaté, que lorsque vous 20 expédiez le dossier à madame Landry, bien le 21 dossier, à un moment donné, on vous fait le 22 signal, on vous revient en vous disant : «Vous 23 pouvez mettre le dossier à l'ordre du jour, c'est 24 correct»? 25 R. Oui. Puis si vous permettez, c'est que je vais</p>	<p style="text-align: right;">70</p> <p>1 rappeler ce que j'ai dit tout à l'heure, le fait 2 de remettre à madame Landry a uniquement un 3 objectif, c'est de permettre à madame Landry de 4 s'assurer que le dossier va être inscrit la 5 semaine suivante. Donc, il a pu s'en glisser un 6 mot au premier ministre, de sorte que lorsque le 7 secrétaire général rencontre le premier ministre 8 le mardi, le premier ministre n'est pas pris au 9 dépourvu, là... 10 Q. Je comprends. 11 R. ... il est au courant. 12 Q. Et... 13 R. Donc, c'est pour ça que tous les... j'en conclus, 14 là. 15 Q. Et j'en conclus que c'est d'autant plus important 16 parce que, selon ce que vous avez expliqué, le 17 secrétaire général, lui, n'a pas le dossier 18 complet, il a seulement la feuille orange? 19 R. Exact. Exact. 20 Q. Donc, par exemple, s'il advenait... je vous donne 21 un exemple, s'il advenait que dans une rencontre 22 entre le secrétaire général et le premier ministre 23 et le chef de cabinet, en préparation de la séance 24 du Conseil des ministres du lendemain, s'il 25 advenait qu'une question soit soulevée sur un</p>

71	<p>1 candidat, tout ce qu'on aurait, c'est la feuille 2 orange? 3 R. C'est la feuille orange. 4 Q. Et donc, la communication du dossier complet à 5 madame Landry fait en sorte, si je comprends bien 6 ce que vous concluez, que s'il y a des questions, 7 bien qu'au moins on ait des documents pour référer 8 du côté du premier ministre? 9 R. J'imagine. 10 Q. O.K. Et donc, votre compréhension, c'est que 11 c'est une... la séquence par laquelle vous 12 saisissez madame Landry, c'est une séquence qui 13 vous permet à vous, là, de recevoir le O.K. comme 14 quoi on peut effectivement finaliser le dossier et 15 mettre ce dossier-là à l'ordre du jour à la 16 prochaine séance? 17 R. Au projet d'ordre du jour. 18 Q. Au projet d'ordre du jour? 19 R. C'est le premier ministre qui décidera par la 20 suite. 21 Q. Et vous aurez la réponse définitive seulement... 22 R. Le mercredi matin. 23 Q. ... après la rencontre entre le premier ministre, 24 le secrétaire général et le chef de cabinet du 25 premier ministre, où les décisions finales sont</p>	72	<p>1 arrêtées quant aux... à l'ordre du jour, c'est 2 exact? 3 R. Exact. 4 Q. O.K. Je vous remercie, maître Pleau. 5 R. Merci. 6 Me ANDRÉ DUGAS 7 pour le Parti Libéral du Québec : 8 Pas de question. 9 Me MICHEL BASTARACHE 10 commissaire : 11 Monsieur Bourque? 12 Me PIERRE BOURQUE 13 pour le Barreau du Québec : 14 Aucune question, Monsieur le commissaire. 15 Me MICHEL BASTARACHE 16 commissaire : 17 Madame? 18 Me CHANTAL CHATELAIN 19 pour la Conférence des juges : 20 Aucune question, Monsieur le commissaire. 21 Me RÉNALD BEAUDRY 22 pour Me Marc Bellemare : 23 Aucune question, Monsieur le commissaire. 24 Me MICHEL BASTARACHE 25 commissaire :</p>
73	<p>1 Q. Alors, je vous remercie, monsieur Pleau. 2 R. C'est moi qui vous remercie. 3 ----- 4 ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN 5 ----- 6 Me GIUSEPPE BATTISTA 7 procureur en chef : 8 Monsieur le commissaire, est-ce que ce serait le 9 moment pour prendre peut-être une pause de juste 10 cinq (5) minutes pour permettre aux gens une pause 11 santé, si on veut? 12 ----- 13 11 H 40 - SUSPENSION DE L'AUDITION 14 11 H 55 - REPRISE DE L'AUDITION 15 ----- 16 M. ANDRÉ DICAIRE : 17 Bonjour, madame, 18 LA GREFFIÈRE : 19 Je vais vous assermenter. 20 M. ANDRÉ DICAIRE : 21 Oui. 22 LA GREFFIÈRE : 23 Pourriez-vous vous lever, s'il vous plaît? 24 M. ANDRÉ DICAIRE : 25 Oui.</p>	74	<p>1 L'an deux mille dix, le huitième jour du mois de 2 septembre, a comparu : 3 M. ANDRÉ DICAIRE; 4 LEQUEL, après avoir prêté serment sur les Saints 5 Évangiles, dépose et dit : 6 LA GREFFIÈRE : 7 Q. Maintenant, pour les besoins de l'enregistrement, 8 pourriez-vous vous identifier? 9 R. André Dicaire, ex-secrétaire général du 10 gouvernement entre deux mille trois (2003) deux 11 mille six (2006). 12 Q. Merci. 13 INTERROGÉ PAR Me SIMON RUEL 14 procureur en chef adjoint : 15 Bonjour, monsieur Dicaire. 16 R. Bonjour. 17 Q. Vous étiez présent dans la salle pour le 18 témoignage de maître Pleau, j'ai... je vais faire 19 la même chose avec vous, j'ai divisé votre 20 présentation par thèmes. Et le premier, 21 évidemment, est votre profil académique et 22 professionnel. Peut-être vous pourriez nous faire 23 part de votre profil académique d'abord et ensuite 24 les grandes lignes... je sais que vous avez eu une 25 carrière prolifique dans la fonction publique,</p>

75	<p>1 peut-être les grandes lignes de votre parcours 2 professionnel. 3 R. En fait, je vous réfère aussi à l'onglet 2, je 4 pense, vous retrouvez... 5 Q. La pièce 25. 6 R. ... vous retrouvez un sommaire de mon curriculum 7 vitae. Mais pour répondre au premier élément de 8 votre question, j'ai une formation en économie de 9 l'Université de Montréal et également une maîtrise 10 en administration publique de l'École nationale de 11 l'administration publique. 12 Alors, voilà pour la formation. 13 En ce qui concerne, je dirais, mon parcours au 14 sein de la fonction publique québécoise, vous 15 pouvez voir que je suis un fonctionnaire de 16 carrière. Si je fais exception d'un petit 17 intermède en quatre-vingt-dix-huit (98), deux 18 mille un (2001), disons, où j'ai assumé des 19 fonctions dans l'entreprise privée. Mais tout le 20 reste, je l'ai passé à l'intérieur de l'appareil 21 gouvernemental. 22 Et en soixante-dix (70), disons qu'en mil neuf 23 cent soixante-dix (1970), quand je suis arrivé 24 dans l'appareil de l'État, disons que j'étais que 25 professionnel, agent recherche en planification</p>	76	<p>1 socio-économique et j'ai gravi les échelons année 2 après année, donc pour devenir cadre dans le début 3 des années quatre-vingt (80), puis par la suite 4 occuper des fonctions de sous-ministre dans divers 5 ministère. Vous avez Énergie et Ressources, vous 6 avez le Trésor, Santé, donc c'est très très 7 diversifié. Puis occuper également des postes de 8 président-directeur général, comme la Régie 9 d'assurance maladie, comme la Financière agricole, 10 pour compléter mon parcours au... comme secrétaire 11 général au Conseil exécutif entre deux mille trois 12 (2003), deux mille six (2006). 13 Le point que je veux mettre peut-être en évidence 14 pour les biens de la Commission, je vous dirais, 15 je suis un fonctionnaire de carrière, j'ai occupé 16 donc différents postes au sein du gouvernement 17 dans différents ministères, disons, puis sous 18 divers gouvernements. Donc, vous pouvez remarquer 19 que j'ai assumé des hautes fonctions autant pour 20 le gouvernement péquiste que pour le gouvernement 21 libéral. 22 Q. Je constate de votre c.v., sans vouloir élaborer, 23 qu'entre deux mille six (2006) et deux mille huit 24 (2008), vous avez été absent pour des motifs de 25 santé, c'est exact?</p>
77	<p>1 R. Ah, c'est exact, j'ai dû interrompre, je dirais, 2 malheureusement, mes activités professionnelles 3 pour des problèmes de santé importants et j'ai été 4 à l'écart donc pendant une grande période, je 5 dirais peut-être deux (2) ans, et c'est 6 graduellement, à compter de deux mille neuf (2009) 7 que j'ai repris mes activités, mais mes activités 8 sur une base très très partielle. Je ne peux 9 refaire, je dirais, le travail que je faisais de 10 façon aussi intense, disons, que je le faisais 11 auparavant. Donc, c'est très très partiel. 12 Q. Vous... en deux mille neuf (2009), ici, je pense 13 que c'est... vous me corrigerez, ce sont vos 14 fonctions actuelles d'expert conseil au réseau 15 d'expertise en conseil stratégique de l'ENAP, qui 16 est l'École nationale d'administration publique, 17 est-ce que vous pouvez nous expliquer qu'est-ce 18 que... quelles sont vos fonctions dans ce 19 contexte? 20 R. Oui. En fait, ce sont des anciens hauts cadres de 21 l'appareil public à la retraite, on a créé, ce 22 qu'on appelle, un réseau d'expertise en conseil 23 stratégique et on l'a fait en association avec... 24 avec l'ENAP. Donc, je suis, on dit, expert 25 conseil principal, c'est que je suis parmi les</p>	78	<p>1 membres fondateurs, qui ai mis ça en place et dans 2 le cadre de ce réseau, on réalise certains mandats 3 qui prennent la forme parfois de rencontre sous 4 forme de séminaire, de conférence, de 5 participation à des jurys de sélection, qui ne 6 sont pas des jurys de sélection des juges, mais 7 bien des jurys de sélection, soit pour des prix 8 d'excellence ou autre. 9 On prépare aussi parfois des sessions de formation 10 pour les hauts cadres de l'appareil public, quand 11 un nouveau directeur, un nouveau sous-ministre 12 accède à des hautes fonctions, il y a des sessions 13 préparées par l'ENAP, et donc on a contribué à 14 faire en sorte qu'il y ait un meilleur arrimage 15 entre ces sessions de formation puis l'expérience 16 qu'on avait vécue. Puis on réalise aussi parfois 17 des mandats, mais toujours pour le compte de 18 l'ENAP. 19 Q. Donc, pour revenir à vos fonctions de secrétaire 20 général du... vous indiquez dans le c.v., 21 secrétaire général du gouvernement, je ne sais pas 22 si vous préférez secrétaire général du Conseil 23 exécutif ou secrétaire général du gouvernement 24 comme appellation? 25 R. Ah, je vis très bien avec les deux (2).</p>

79	<p>1 Q. Est-ce que vous pouvez préciser les dates entre 2 lesquelles vous avez exercé ces fonctions? 3 R. Oui. Moi, je suis arrivé avec le nouveau 4 gouvernement. 5 Q. Votre prédécesseur était? 6 R. Jean St-Gelais. 7 Q. Et vous êtes arrivé à quelle date? 8 R. ... 9 Q. Entré en fonction à quelle date, si...? 10 R. Je suis entré formellement en fonction le 11 vingt-neuf (29) avril deux mille trois (2003), 12 donc au moment de l'assermentation du Conseil des 13 ministres, puis j'ai quitté le sept (7) août deux 14 mille six (2006). 15 Q. Est-ce que vous pouvez expliquer les fonctions, 16 les rôles et fonctions du secrétaire général du 17 Conseil exécutif? 18 R. Oui. Le secrétaire général a pour mission de base 19 de fournir un appui au premier ministre et au 20 Conseil des ministres dans la gouverne de l'État. 21 Donc, si on veut, on peut regarder ça globalement 22 ce que fait un ministère du Conseil exécutif, 23 c'est un ministère qui a la responsabilité 24 première de la gouverne de l'État, donc le 25 secrétaire général, sa mission de base, c'est</p>	80	<p>1 d'appuyer et de seconder le Conseil des ministres 2 et le premier ministre. 3 Mais dire juste ça c'est un peu abstrait, donc 4 disons je... je voudrais le décomposer en trois 5 (3) grandes fonctions. 6 Bon. D'abord, vous êtes le sous-ministre du 7 premier ministre et du ministère du Conseil 8 exécutif, donc je fais une tâche, là, que vous 9 retrouvez dans d'autres ministères, comme... je 10 dirais comme sous-ministre, je l'assiste, je 11 l'appuie, je... on regarde les plans du Conseil, 12 les plans de développement, les plans 13 stratégiques, la gestion des ressources humaines, 14 et cetera, donc j'ai une fonction de sous-ministre 15 que je dois réaliser. 16 Q. Juste pour vous interrompre, là, pour qu'on 17 comprenne bien. 18 R. Oui. 19 Q. Un sous-ministre ne fait pas partie des cabinets 20 politiques, c'est un... 21 R. Non. 22 Q. ... fonctionnaire? 23 R. Non, c'est un fonctionnaire qui est nommé par 24 décision du Conseil des ministres, mais il ne fait 25 pas partie du personnel politique.</p>
81	<p>1 Q. Donc, vous êtes l'interface, essentiellement, 2 entre... 3 R. Oui, je suis à la jonction, là... 4 Q. ... l'appareil public et l'appareil politique? 5 R. ... étant donné que c'est au Conseil exécutif, une 6 espèce de jonction entre le politique et 7 l'administratif, là. 8 Q. Très bien. 9 R. Effectivement, on est dans un système politique 10 démocratique, donc c'est les élus qui gouvernent, 11 qui sont les premiers responsables et imputables, 12 puis en relation avec, disons leur mandat, bien, 13 il s'appuie sur une fonction publique; or, je fais 14 partie du plus haut fonctionnaire de la fonction 15 publique qui appuie le premier ministre et le 16 Conseil des ministres dans la réalisation de 17 ses... de son programme, de ses engagements. 18 Bon. Puis c'est vrai pour moi, puis ça a toujours 19 été vrai pour mes prédécesseurs, là, c'est une... 20 c'est la fonction intrinsèque du secrétaire 21 général. 22 Mais ça, c'est comme sous-ministre du ministère. 23 Bon. Il y a une deuxième grande fonction, disons, 24 qui est celle de secrétaire du Conseil des 25 ministres, là, bon. C'est une fonction qui nous</p>	82	<p>1 accapare beaucoup parce qu'on a expliqué tantôt, 2 via monsieur Pleau, disons que c'est un processus, 3 à toutes fins pratiques, continu, là, qui est 4 étalé au cours de 5 toute la semaine là, on essaie de l'étaler dans 6 une semaine, mais il reste que, disons, ça exige 7 beaucoup d'interventions qui doivent être faites, 8 disons pour préparer, pour attacher, pour faire en 9 sorte que les dossiers deviennent mûrs et matures. 10 Donc, disons que dans la... en vue de préparer un 11 ordre du jour du Conseil des ministres, il est 12 important de bien s'assurer en amont, soit au 13 niveau du Conseil du trésor, au niveau du 14 ministère des Finances, des comités ministériels, 15 développement social économique, et cetera, de 16 s'assurer, disons que le dossier chemine 17 correctement, pour en arriver éventuellement à 18 l'inscrire à l'ordre du jour du Conseil des 19 ministres, puis à prendre des décisions éclairées 20 en conséquence. 21 Donc, c'est évident qu'un de mes rôles importants 22 ce n'est pas juste de confectionner techniquement 23 un projet d'ordre du jour qui va être approuvé par 24 le Conseil des ministres, mais c'est de faire en 25 sorte que les dossiers qui sont, entre guillemets,</p>

<p style="text-align: right;">83</p> <p>1 dans la machine administrative, soient bien 2 ficelés, bien préparés, qu'ils cheminent 3 correctement pour ce que moi j'appelle qu'ils 4 deviennent des dossiers mûrs, matures, pour 5 décision du Conseil des ministres. 6 Le troisième volet, disons, c'est d'être le 7 supérieur, le secrétaire général est le supérieur 8 hiérarchique, entre guillemets, administratif, il 9 est le supérieur hiérarchique des sous-ministres 10 et, d'ailleurs, c'est le secrétaire général qui 11 établit les attentes ou les objectifs que chacun 12 des sous-ministres doit atteindre dans son 13 ministère, puis c'est le secrétaire général qui 14 fait une évaluation annuelle, qui se cristallise 15 aussi par une rencontre, là, pour faire le point 16 sur l'évolution et la réalisation des priorités 17 que le ministère devait réaliser. 18 Donc, le supérieur hiérarchique, je dis 19 administratif parce que dans le... dans l'esprit 20 du premier ministre actuel, disons, le premier 21 ministre c'est le premier responsable des 22 sous-ministres, disons, puis je vous dirais que je 23 suis à l'aise avec ça en ce sens que c'est lui qui 24 recommande au Conseil des ministres la nomination 25 des sous-ministres de différents ministères.</p>	<p style="text-align: right;">84</p> <p>1 Donc, par délégation implicite, là, je vous 2 dirais, il n'en demeure pas moins que par la 3 suite, une fois que le sous-ministre est nommé, 4 disons, c'est moi qui est en relation fréquente et 5 assidue avec le sous-ministre. 6 Puis c'est évident, disons, que ce volet-là de mes 7 fonctions m'interpelle hautement, disons, dans le 8 choix des sous-ministres. C'est fondamentalement, 9 comme je disais tantôt, une décision du Conseil 10 des ministres, sur recommandation du premier 11 ministre, mais les gens qui sont après ça en 12 poste, c'est moi qui deviens leur patron et, si le 13 choix était déficient ou s'il y avait une lacune 14 majeure, c'est moi qui, au bout de ligne, devrais 15 suppléer ou vivre avec ces réalités-là. 16 Donc, c'est important que je puisse... là aussi, 17 dans mon langage à moi, une valeur ajoutée, puis 18 je pense que j'en ai une comme... en raison de mes 19 fonctions, au niveau des sous-ministres, 20 sous-ministres adjoints, associés, disons près du 21 premier ministre, puis qui sont, après ça, 22 véhiculés comme recommandations au Conseil des 23 ministres. 24 Q. Donc, pour ce qui est de valeur ajoutée, est-ce 25 que je dois comprendre que ça s'applique aussi à</p>
<p style="text-align: right;">85</p> <p>1 la nomination de ces sous-ministres-là? 2 R. Oui, oui, oui. Oui, c'est-à-dire j'ai... je dirais 3 quand un... on a des choix à faire quand des 4 postes se libèrent, quand on doit gérer la haute 5 fonction publique québécoise, disons c'est une de 6 mes premières responsabilités de pouvoir être 7 capable de faire les analyses appropriées, puis 8 faire des recommandations au premier ministre sur 9 des choix de sous-ministres en titre, associés, 10 adjoints, et cetera. 11 Q. Compte tenu de vos fonctions, je comprends que 12 vous chapeutez essentiellement l'appareil public 13 au Québec et vous avez un rôle de sous-ministre du 14 premier ministre, de support au Conseil des 15 ministres et vous agissez également comme 16 supérieur des "premiers ministres", je présume que 17 vous étiez un homme relativement occupé? 18 R. Je dirais beaucoup. 19 Q. Je présume que vous aviez certaines priorités dans 20 le cadre de vos... 21 R. Ah, oui. 22 Q. ... fonctions. Est-ce que vous pouvez expliquer 23 quel... sur quels types de dossiers vous 24 consacriez vos énergies? 25 R. Oui. Oui, le poste de secrétaire général, c'est</p>	<p style="text-align: right;">86</p> <p>1 que vous voyez à peu près tous les dossier, tantôt 2 monsieur Pleau vous expliquait les mémoires, 3 Conseil des ministres, les décrets, les décrets 4 de... pour adopter un règlement ou les décrets de 5 nomination, et cetera, je dirais, bon, seulement 6 vous parler des volumes, je pense qu'il y a huit 7 cents (800) nominations par décret par année. Il 8 y a des... probablement peut-être quelques... 9 peut-être des centaines, sinon un millier de 10 décisions du Conseil des ministres, disons, puis 11 il y a d'autres décrets qui sont autre chose que 12 des nominations. 13 Bon. C'est impossible, disons, pour une 14 organisation, là, puis un individu, même s'il en 15 travaille quatre-vingts (80), quatre-vingt-dix 16 (90) heures par semaine, de tout voir, 17 d'intervenir sur tout, et cetera, donc il y a une 18 gestion du temps puis il y a des délégations qui 19 doivent être données et accordées. Mais moi, 20 disons, j'intervenais principalement dans des 21 secteurs, disons, où j'avais une valeur ajoutée, 22 bon, puis pour moi c'était relativement simple et 23 facile de pouvoir correctement les identifier. 24 Bon. Puis en même temps sur des dossiers, même si 25 parfois j'avais des valeurs ajoutées sur certains</p>

<p style="text-align: right;">87</p> <p>1 dossiers, si le dossier n'était pas véritablement 2 structurant, stratégique pour le gouvernement, 3 disons, je laissais ces dossiers-là à mes 4 collaborateurs qui sont secrétaires associés, 5 adjoints, et cetera. 6 Bon. Donc, vous devez faire une gestion du temps, 7 là, pour être capable de pouvoir faire en sorte 8 que tout s'organise correctement en sachant très 9 bien que c'est impossible que ça soit fait par un 10 seul individu. 11 Alors, je dirais... et c'est la raison pour 12 laquelle, d'ailleurs, vous avez des organisations, 13 vous êtes appuyé par des collaborateurs de très 14 haut niveau et de grande qualité. 15 Q. Très rapidement, là, si vous pouvez exposer la 16 structure du... de votre... -- j'utilise le temps 17 présent comme si... 18 R. Oui. 19 Q. ... vous étiez toujours là, c'est plus facile, si 20 vous... 21 R. Oui. 22 Q. ... n'avez pas... 23 R. Oui. 24 Q. ... d'objection -- la structure du ministère du 25 Conseil exécutif?</p>	<p style="text-align: right;">88</p> <p>1 R. Je vous dirais quelque sept (7) ans plus tard... 2 Q. À l'époque où vous étiez secrétaire. 3 R. Oui, je dirais, c'est ça, si j'avais un 4 organigramme, là, ça serait plus facile, donc, 5 visuellement de, je dirais, de vous l'expliquer, 6 parce que disons ça fait sept (7) ans puis j'ai 7 quitté l'appareil il y a quatre (4) ans 8 maintenant, donc je dirais : ce n'est pas simple 9 en soi, là. Mais ce que je veux dire, c'est que la 10 structure du Conseil exécutif, c'est un petit 11 ministère, disons, puis le Secrétariat général 12 lui-même c'est une soixantaine de personnes, là, 13 donc c'est un... ce n'est pas un ministère avec 14 des grands budgets, là, disons, peut-être moins de 15 deux cents millions (200 000 000), puis le 16 Secrétariat général je pense que c'est une 17 soixantaine de millions, alors... donc, c'est un 18 ministère stratégique de gouverne. 19 Bon. Donc, ce sont des petites équipes, alors 20 j'ai... j'avais des secrétaires associés, comme 21 monsieur Pleau, qui était un de mes grands 22 collaborateurs. J'en avais à la législation pour, 23 disons, faire en sorte qu'on puisse avoir, via le 24 comité de législation, un arrimage entre le projet 25 de loi puis les décisions du Conseil des</p>
<p style="text-align: right;">89</p> <p>1 ministres. J'avais un secrétaire associé, là, sur 2 les... sur la réflexion stratégique et les 3 programmes d'action prioritaire que le 4 gouvernement devait mettre en place, j'avais une 5 secrétaire associée aux communications 6 gouvernementales. J'avais j'avais j'avais... -- ah 7 oui! -- puis j'avais ce qui est très très très 8 important, les secrétaires généraux des comités 9 ministériels, bon, ça, c'est majeur. 10 Ce qu'il faut savoir qu'avant qu'un dossier soit 11 inscrit au Conseil des ministres, il faut qu'il 12 passe dans les comités ministériels qui sont sous 13 le secrétariat des... du l'exécutif via des 14 secrétaires généraux associés. Alors, quand vous 15 avez un dossier à inscrire au Conseil des 16 ministres, que ce soit dans la santé, l'éducation 17 ou autres, là, il faut s'assurer qu'il est passé 18 notamment au Conseil du Trésor, qui est un autre 19 conseil, mais qu'il soit passé, le dossier, dans 20 les comités ministériels. Donc les secrétaires 21 généraux relevaient, je dirais, de moi, et 22 d'ailleurs à chaque lundi matin, disons, 23 l'essentiel de ce que... j'en ai peut-être échappé 24 un, là, mais l'essentiel de mes grands 25 collaborateurs immédiats, disons que je les</p>	<p style="text-align: right;">90</p> <p>1 rencontrais tous les lundis matin en vue de faire 2 le point sur la semaine écoulée puis de préparer 3 la réunion du Conseil qui venait le mercredi 4 suivant. 5 Q. Et les emplois supérieurs à l'intérieur de cette 6 structure-là? 7 R. Oui, voilà, c'est... 8 Q. C'est peut-être celui que vous avez échappé? 9 R. Oui, exact. C'est ça que je disais, là, si 10 j'avais l'organigramme ce serait plus facile. 11 Oui oui, je veux dire, on a une direction, disons, 12 un secrétariat, là, avec un secrétaire général 13 associé aux emplois supérieurs, disons, comme le 14 mot l'indique, disons, sa préoccupation c'est les 15 emplois supérieurs de l'appareil gouvernemental, 16 donc vous avez bien sûr les sous-ministres, 17 sous-ministres adjoints, et cetera, mais les 18 organismes, les commissions, les sociétés d'État 19 et le reste, là, donc il joue un rôle important au 20 niveau des nominations. 21 Mais j'ajouterais par ailleurs que c'est plus 22 qu'une responsabilité de préparer, et cetera, 23 c'est la gestion aussi de la haute fonction 24 publique, là. Donc, il y a des programmes 25 d'identification de relève, il y a des programmes</p>



91	<p>1 d'amélioration de leur formation, il y a des 2 programmes de mentorat, et cetera, donc les 3 emplois supérieurs, là, c'est plus qu'un 4 secrétariat pour aider et contribuer à faciliter, 5 là, la préparation de ce qui est nécessaire pour 6 la nomination, puis ils responsables, sauf pour 7 les juges, de demander des enquêtes sécuritaires, 8 disons, pour des nominations de haut niveau. 9 Q. Le Secrétariat aux emplois supérieurs... 10 R. Oui. 11 Q. ... comme on l'appelle, ne traite pas de 12 nomination de juge? 13 R. Non. 14 Q. Exact? 15 R. Pas du tout. 16 Q. Par contre... 17 R. D'ailleurs, je n'ai eu... de deux mille trois 18 (2003) à deux mille six (2006), là, disons, je 19 n'ai jamais eu un échange, une discussion ou, 20 disons avec les gens du secrétaire aux emplois 21 supérieurs, c'était vraiment marginalisé ou mis de 22 côté, là, il y avait... puis ils comprenaient que 23 ce n'était pas leur responsabilité. 24 Donc, moi, ça m'arrivait... les propositions du 25 ministre de la Justice, ça m'arrivait via soit</p>	92	<p>1 madame Harvey qui était la greffière adjointe ou 2 par le biais de monsieur Pleau qui était le 3 secrétaire associé. 4 Q. On va traiter de ça dans... 5 R. Oui. 6 Q. ... quelques minutes. 7 R. Oui. 8 Q. Maintenant, pour le prochain bloc de questions, 9 j'aimerais faire appel à votre expérience et 10 expertise de l'appareil public et j'aimerais 11 traiter des nominations du Conseil des ministres 12 et, en particulier, les nominations de juges et 13 les nominations des membres du Tribunal 14 administratif du Québec. 15 Monsieur Pleau l'a indiqué, c'est exact de dire 16 que ces nominations-là se font par décret du 17 Conseil des ministres? 18 R. Oui, c'est un décret, là, mais disons, je le 19 dirais plus simplement, là, c'est une décision du 20 Conseil des ministres sur recommandation du 21 ministre de la Justice. 22 Q. Quel est le rôle spécifiquement du ministre de la 23 Justice à cet égard, est-ce que c'est de 24 recommander ou le ministre de la Justice soumet 25 essentiellement une décision pour approbation du</p>
93	<p>1 Conseil des ministres? 2 R. Oui, c'est fondamentalement une recommandation. Ce 3 n'est pas une recommandation arbitraire, c'est une 4 recommandation, disons, à partir ou en référence 5 à une liste de candidatures qui a été qualifiée 6 par un jury indépendant et crédible. Donc, il ne 7 peut pas, disons, décider un bon matin que c'est 8 X ou Y, disons, s'il est en dehors de la liste 9 soumise par le jury, là, donc c'est une 10 recommandation qu'il fait, ce n'est pas une 11 décision de ministre, c'est une décision du 12 Conseil des ministres. 13 Q. Le premier ministre a un rôle à jouer dans ce 14 processus-là, c'est exact? 15 R. ... Oui, oui, oui oui. Oui, bien, je dirais... je 16 dis «oui», c'est certainement, là. 17 Le premier ministre est le chef du gouvernement, 18 bon, il est au premier rang, premier responsable, 19 disons, des décisions et des actions de son 20 gouvernement ou des décisions ou des actions de 21 son Conseil des ministres à toutes fins pratiques, 22 donc c'est le premier responsable, il est le chef 23 du gouvernement. Il est également, puis on l'a 24 indiqué tantôt, disons, le président ou c'est lui 25 qui préside les réunions du Conseil des ministres.</p>	94	<p>1 Donc, comme toute personne qui préside un conseil, 2 les ministres dans ce cas ici, mais ça pourrait 3 être un conseil d'une autre nature, disons, c'est 4 normal, c'est approprié que le président, disons, 5 approuve l'ordre du jour qui va être déposé à la 6 séance du Conseil. Bon. Donc, il a un rôle 7 important d'adoption à son niveau, pour que ce 8 soit après ça entériné par le Conseil des 9 ministres de l'ordre du jour. 10 Donc, dans la confection de l'ordre du jour, il y 11 a toute la séquence de ce que je disais tantôt, 12 les dossiers structurants, dossiers urgents, 13 prioritaires, les relations fédérales provinciales 14 et le reste qui sont des dossiers en soi, bon, 15 mais on les inscrit, disons, lorsqu'on en discute 16 puis on lui fait une proposition puis une 17 présentation, puis là-dedans il y a les 18 nominations, nominations de sous-ministres, 19 nominations de présidents d'organismes et, à 20 l'occasion, pas à chaque séance, là, mais des 21 juges, puis là il nous dit... il me dit, parce 22 que, à toutes fins pratiques, je ne suis pas 23 accompagné de d'autres fonctionnaires, il me dit, 24 disons, si ça va ou ça ne va pas. 25 Bon. Mais dans tous les cas, de deux mille trois</p>

95	<p>1 (2003) à deux mille six (2006), en autant que ma 2 mémoire ne... est bien fidèle, disons, je vous dis 3 que je ne me souviens pas de moment, dans le cas 4 des juges, disons, où il a demandé de reporter ça 5 à plus tard ou, disons : on ne l'inscrira pas 6 aujourd'hui, on l'inscrira une autre fois. 7 Il est arrivé par ailleurs sur d'autres dossiers 8 qui ne sont pas des juges, où j'arrive avec un 9 dossier d'une autre nature puis qu'il puisse me 10 dire, disons : je pense que ce n'est pas prêt, 11 puis je voudrais reporter ça, puis on le reporte. 12 Mais dans le cas des juges, disons, ce qu'il fait, 13 c'est une inscription. 14 Q. Vous voulez dire «inscription»...? 15 R. Du sujet ou de la proposition à l'ordre du jour du 16 Conseil des ministres. 17 Q. Alors, quand vous avez indiqué : «Le premier 18 ministre dit ça va ou ça ne va pas», quelle est la 19 nature de son intervention à cet égard-là? 20 R. Il est d'accord, il donne son approbation pour que 21 la proposition à laquelle je fais référence soit 22 inscrite à la séance du Conseil des ministres. 23 Q. Donc... 24 R. Ce n'est pas... ce n'est pas en soi de lui une 25 approbation de cette proposition de nomination, il</p>	96	<p>1 accepte de l'inscrire. Quand je dis «il accepte 2 de l'inscrire», c'est important, de l'inscrire 3 pour la séance du Conseil des ministres, c'est que 4 le Conseil des ministres est un lieu de 5 délibérations et de décisions. 6 Donc, tout ce qui est d'ailleurs sur un ordre du 7 jour du Conseil des ministres, ce n'est pas parce 8 que le premier ministre a dit qu'il faut 9 l'inscrire qu'il n'y a plus de discussion, puis 10 qu'il n'y a plus de débat ou qu'il n'y a pas 11 d'échange, disons, correct sur ces dossiers-là, 12 mais il accepte que ce soit déposé à sa rencontre 13 du Conseil des ministres puis qu'il... qu'on 14 puisse en discuter, en débattre, puis de prendre 15 des décisions éclairées à ce sujet. 16 Donc, vous pouvez avoir, après les discussions -- 17 puis là, je ne parle pas juste des juges -- il 18 peut y avoir toutes sortes de décisions : accepté, 19 refusé, reporté, modifié et le reste, là. Donc, 20 c'est la... je dirais, c'est la nature même de la 21 décision du Conseil des ministres. 22 Q. Je vais vous poser des questions plus spécifiques 23 sur... c'est-à-dire vos discussions avec le 24 premier ministre, mais je comprends de votre 25 discussion que le premier ministre voit</p>
97	<p>1 essentiellement les nominations qui vont être 2 faites avant qu'elles soient discutées, si je peux 3 utiliser le terme, au Conseil des ministres? 4 R. Oui. 5 Q. Le rôle du premier ministre dans ce contexte-là, 6 c'est-à-dire d'inscrire un item, une nomination, 7 par exemple, à l'agenda, est-ce que ça découle 8 d'une règle ou c'est une pratique? 9 R. Sous toutes réserves que, disons, que des experts 10 aillent identifier peut-être une référence 11 juridique ou réglementaire, je vous dirais, moi, 12 mon expérience et ma compréhension, c'est une 13 pratique. C'est une pratique, un choix de 14 fonctionnement d'un gouvernement. Bon. Et on a 15 implicitement choisi, là, que tous les sujets, 16 quels qu'ils soient, qu'ils soient inscrits au 17 Conseil des ministres, disons, soient... d'abord 18 passent par l'approbation du premier ministre 19 avant d'être sur la table du... pour fins de 20 discussions et de décisions au Conseil des 21 ministres. 22 Puis je répète, disons que ça ne m'apparaît pas, 23 je dirais, anormal, ou démesuré, ou exagéré, c'est 24 le chef du gouvernement, puis c'est le président 25 du Conseil, donc c'est tout à fait logique dans un</p>	98	<p>1 fonctionnement, en termes de gestion de l'appareil 2 de l'État, que ces différents objets, qui sont 3 inscrits au Conseil des ministres, que le premier 4 ministre puisse les voir avant que... qu'il puisse 5 le savoir avant qu'ils soient déposés. 6 Q. Est-ce que ce serait possible, je ne vous demande 7 pas de spéculer, là, mais d'envisager une pratique 8 différente? 9 Par exemple, est-ce que les nominations pourraient 10 être proposées directement par le ministre de la 11 Justice sans que le ministre... le premier 12 ministre ait un rôle dans l'inscription de la 13 nomination ou qu'il voit la nomination qui est 14 faite avant qu'elle soit adoptée par le Conseil 15 des ministres? 16 R. Il y a plusieurs modèles possibles, disons, puis 17 il y a des avantages et des inconvénients, là. On 18 pourrait en sortir d'autres, là, puis, je dirais, 19 il n'y a pas un modèle meilleur que l'autre, là, 20 c'est... disons, tu sais, il y a des avantages, 21 des inconvénients, puis je ne les ai pas faites, 22 là, ces analyses-là, peut-être que vous autres, 23 vous allez les faire au sein de la Commission, là, 24 bon, puis qu'il serait préférable de prendre 25 l'option A plutôt que B ou C, là. Mais il faut</p>

99	<p>1 faire l'analyse, il faut voir c'est quoi le 2 problème, et cetera. 3 Mais fondamentalement, disons il y a une logique, 4 je dirais, transcendantale là-dedans, là, 5 c'est-à-dire que vous avez un gouvernement qui est 6 élu démocratiquement, disons, c'est ce... c'est... 7 et vous avez un chef de gouvernement, puis, je 8 dirais, il doit, disons à chaque semaine, préparer 9 un ordre du jour, bien sûr avec la secrétaire 10 générale, puis c'est tout à fait d'une grande 11 logique, disons, qu'il soit, disons, impliqué ou 12 qu'il soit informé qu'un dossier, que ce soit en 13 santé, que ce soit en éducation, que ce... tu 14 sais, les mauvaises surprises, là, ou des affaires 15 arrivées à la dernière minute, disons ça donne 16 parfois des résultats qui sont particulièrement 17 inquiétants. 18 Donc, quand vous faites un Conseil des ministres, 19 vous voulez avoir... c'est un lieu de 20 délibérations, vous voulez avoir des bons 21 échanges, des bonnes discussions, mais vous ne 22 voulez pas avoir de surprise, là. Les lapins qui 23 sortent d'un sac, là, disons ce n'est pas le fun, 24 là, au Conseil des ministres. 25 Donc... puis surtout quand, disons, ça se fait</p>	100	<p>1 marginalement au PM, là, puis qu'il n'était pas au 2 courant, je dirais... je n'ai pas l'impression que 3 je serais demeuré secrétaire général longtemps, 4 là. Bon. Puis c'est normal. Je suis... je suis, 5 en termes de gestionnaire de l'appareil de l'État, 6 je suis confortable avec ça. 7 Q. Vous n'étiez pas secrétaire avant le vingt-neuf 8 (29) avril deux mille trois (2003) -- peut-être 9 que vous ne pouvez pas répondre à la question, si 10 c'est le cas, vous pouvez l'indiquer -- mais 11 est-ce que la pratique que vous décrivez, à votre 12 connaissance, était la même sous les gouvernements 13 qui ont précédé celui de monsieur Charest, 14 c'est-à-dire la nomination était... le premier 15 ministre prend connaissance de la nomination et 16 inscrit la nomination à l'agenda? Est-ce que 17 cette pratique-là, à votre connaissance, était la 18 même sous les gouvernements précédents? 19 R. Peut-être mon prédécesseur de ce matin serait 20 peut-être mieux placé que moi. Mais moi je vous 21 dirais -- puis j'aimerais avoir un jour la 22 réponse, là -- mais moi, je vous dirais la chose 23 suivante, là, quand je suis arrivé au secrétariat 24 général, disons qu'il y a beaucoup de personnel 25 qui y sont demeurés, là, donc... puis je pourrais</p>
101	<p>1 nommer des gens qui ont été cités ce matin, madame 2 Harvey, monsieur Pleau que vous avez rencontré ce 3 matin, puis... puis d'autres, là, je dirais, ils 4 ont... ils ont oeuvré au sein du gouvernement 5 précédent, mais c'est des hauts fonctionnaires, 6 ils sont demeurés en poste. Bon. 7 Puis quand on a... on a redémarré, disons, les 8 activités du nouveau gouvernement, disons j'ai eu 9 l'impression, mais c'est vraiment une impression 10 que je vous donne, disons qu'à cet égard-là, à mon 11 niveau comme secrétaire général et comme 12 secrétariat, disons, on a poursuivi, disons, ce 13 qui se faisait avec le gouvernement précédent. 14 C'était le même monde. Et aucun d'entre eux, de 15 mémoire, disons m'a indiqué qu'on faisait les 16 affaires autrement. 17 Bon. Est-ce que ça a toujours été comme ça? Je 18 ne le sais pas, mais j'ai eu l'impression, là, 19 qu'à cet égard, on «procéssait» les affaires, 20 entre guillemets, disons de la même manière qu'on 21 le faisait, puis avec, je vous dirais, la même 22 culture de discrétion, de confidentialité, du 23 secret, là. 24 Bon. Donc, monsieur Pleau, tantôt, vous a assez 25 bien exposé, disons, comment il recevait les</p>	102	<p>1 dossiers, quelle distribution il faisait, et 2 cetera, là. Bon. 3 Je dirais, moi, ma conviction la plus profonde, il 4 n'y a pas eu de changement. Maintenant, disons je 5 ne peux pas aujourd'hui vous confirmer hors de 6 tout doute que ça, il faudrait le voir auprès des 7 autres. 8 Et c'est important de dire aussi, disons que 9 quand... et j'ai été assez... assez privilégié à 10 cet égard, je dirais, il y a même eu une 11 transition avec l'ancien secrétaire général 12 pendant peut-être un mois, peut-être même deux 13 (2), disons qu'il m'a assisté, accompagné, disons, 14 dans le transfert des responsabilités pour 15 assurer, je dirais, une continuité, là. 16 L'État, c'est... ça transcende les hommes et les 17 femmes, donc c'est important que les institutions, 18 disons, puissent assurer cette continuité et, je 19 dirais, il y a eu un transfert très très correct 20 et harmonieux qui a été réalisé. 21 Q. Monsieur le commissaire, j'allais aborder un 22 nouveau thème, il est et vingt-cinq (12 h 25), et 23 vingt-six (12 h 26), je me demandais si je devrais 24 continuer ou suspendre pour le... 25</p>

103	<p>1 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>2 commissaire :</p> <p>3 Peut-être qu'on peut reprendre à deux heures</p> <p>4 (2 h).</p> <p>5 Me SIMON RUEL</p> <p>6 procureur en chef adjoint :</p> <p>7 ... le lunch?</p> <p>8 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>9 commissaire :</p> <p>10 Oui. On reprendra à deux heures (2 h).</p> <p>11 -----</p> <p>12 12 H 25 - SUSPENSION DE L'AUDITION</p> <p>13 14 h 5 - DÉBUT DE L'AUDITION</p> <p>14 -----</p> <p>15 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>16 commissaire :</p> <p>17 Veuillez vous asseoir.</p> <p>18 Me SIMON RUEL</p> <p>19 procureur en chef associé :</p> <p>20 Bon après-midi, monsieur Dicaire, Monsieur le</p> <p>21 commissaire.</p> <p>22 Q. Monsieur Dicaire, nous étions rendus... en fait</p> <p>23 j'étais rendu dans mon questionnaire sur le sujet</p> <p>24 du processus qui mène à une décision du Conseil</p> <p>25 des ministres sur une nomination d'un juge ou d'un</p>	104	<p>1 membre du Tribunal administratif du Québec. Je ne</p> <p>2 vous demanderai pas de reprendre qu'est-ce que</p> <p>3 maître Pleau a fait ce matin, vous étiez dans la</p> <p>4 salle, mais ce que je voudrais savoir, ce que nous</p> <p>5 voudrions savoir c'était quel était votre...</p> <p>6 quelle a été votre implication, comme secrétaire</p> <p>7 général, en ce qui concerne la nomination de juges</p> <p>8 ou de membres du Tribunal administratif du Québec?</p> <p>9 R. Oui. C'est une implication qui est relativement</p> <p>10 simple et j'irais même jusqu'à dire mécanique. Le</p> <p>11 geste que je posais, c'est que lorsque soit mon</p> <p>12 secrétaire associé ou adjoint m'informait le mardi</p> <p>13 ou parfois même le mercredi matin qu'on avait une</p> <p>14 proposition du ministre de la Justice pour la</p> <p>15 nomination d'un juge, disons, je l'inscrivais dans</p> <p>16 le projet d'ordre du jour, et donc j'avais,</p> <p>17 disons, juste une décision d'inscription à mon</p> <p>18 niveau pour ensuite en informer le premier</p> <p>19 ministre lorsque j'avais une rencontre avec lui</p> <p>20 sur la séance du Conseil des ministres.</p> <p>21 Q. Juste pour vous interrompre, ici, quand vous</p> <p>22 mentionnez le secrétaire général associé ou</p> <p>23 adjoint, vous parlez... vous faites référence à</p> <p>24 qui?</p> <p>25 R. Ah, je parlais qu'au début, deux mille trois</p>
105	<p>1 (2003), deux mille quatre (2004), deux mille cinq</p> <p>2 (2005) à peu près, là, c'était madame Liette</p> <p>3 Harvey, donc de mémoire je pense qu'elle avait un</p> <p>4 statut de secrétaire adjoint, puis j'avais, quand</p> <p>5 madame Harvey a quitté pour des motifs de</p> <p>6 retraite, j'ai... j'avais monsieur Pleau, donc les</p> <p>7 gens qui m'informaient qu'on avait reçu une</p> <p>8 proposition du ministre de la Justice, c'est</p> <p>9 personne d'autre que ces deux (2) personnes-là,</p> <p>10 d'une manière en plus très fermée, très</p> <p>11 confidentielle, très feutrée.</p> <p>12 Moi, je recevais ça et ce que je recevais, disons,</p> <p>13 c'était très très simple, c'est ce que vous aviez</p> <p>14 au cahier, disons, la petite feuille, là, de</p> <p>15 colorée qui n'est pas colorée dans notre cahier,</p> <p>16 là, qui est juste une ou deux (2), trois (3)</p> <p>17 lignes, là, qui dit qu'on a une proposition pour</p> <p>18 la nomination de monsieur X, Y, Z, à un poste X,</p> <p>19 Y, Z.</p> <p>20 Q. À la pièce 25, l'onglet 3, c'est ça?</p> <p>21 R. C'est exact.</p> <p>22 Q. La feuille orange...</p> <p>23 R. Exact.</p> <p>24 Q. ... ou saumon.</p> <p>25 R. Exact. Bon. C'était ça.</p>	106	<p>1 Q. Donc, quelle était la suite de votre implication?</p> <p>2 R. Bon. Si je n'avais pas de commentaires ou de</p> <p>3 réactions du premier ministre, disons,</p> <p>4 j'interprétais ou je comprenais, disons, qu'il</p> <p>5 avait acceptée... non pas la nomination, mais</p> <p>6 qu'il avait accepté de l'inscrire à la séance du</p> <p>7 Conseil des ministres.</p> <p>8 Q. Juste pour bien comprendre, la rencontre avec le</p> <p>9 premier ministre, là, quel était le contexte...</p> <p>10 R. Exact.</p> <p>11 Q. ... de ces rencontres-là?</p> <p>12 R. Exact. Disons, c'est important parce que ce n'est</p> <p>13 pas une rencontre sur les nominations en tant que</p> <p>14 telles, que ce soit celles des sous-ministres, des</p> <p>15 présidents d'organismes ou des juges, c'est une</p> <p>16 rencontre pour fermer, finaliser un projet d'ordre</p> <p>17 du jour avec le premier ministre qui doit</p> <p>18 l'approuver, puis après ça le soumettre au</p> <p>19 conseil.</p> <p>20 Donc, ce que je faisais avec lui, disons, il y</p> <p>21 avait... à la fin de l'ordre du jour, il y avait</p> <p>22 les nominations, donc au départ je faisais une</p> <p>23 revue avec lui de tous les grands dossiers pour</p> <p>24 fin de délibération et de décision au Conseil des</p> <p>25 ministres.</p>

107	<p>1 Donc, les projets structurants, prioritaires, 2 urgents, les dossiers de relations avec le 3 fédéral, les dossiers budgétaires, et cetera, et 4 cetera, bon, un peu comme ça se passe au Conseil 5 des ministres. 6 Q. Bon. 7 R. Puis, en même temps, je mettais l'accent, parce 8 qu'il y a des dossiers, en soi, qui étaient 9 presque mécaniques, c'est-à-dire qui ne 10 soulevaient pas de discussions, puis il y en avait 11 d'autres, disons, qui avaient eu des discussions 12 assez rigoureuses dans les comités ministériels, 13 donc je lui donnais en même temps l'environnement 14 de ces dossiers-là et, à la fin de cette 15 rencontre, disons, qui a lieu habituellement le 16 mardi, fin de journée, début de soirée, ou le 17 mercredi matin pour toutes sortes de 18 considérations, disons, on fermait l'ordre du 19 jour, mais avant de fermer l'ordre du jour je lui 20 disais : cette semaine, nous avons X nominations 21 de sous-ministres, Y nominations de sociétés, de 22 présidents, vice-présidents, et cetera, et cette 23 semaine on a une ou deux (2) nominations de juge, 24 disons, puis si je n'avais pas de commentaire ça 25 veut dire qu'il était... il avait donné le O.K.,</p>	108	<p>1 puis là on l'inscrivait, puis on verra lors du 2 Conseil la décision qui sera prise. 3 Q. Le premier ministre, lui, qu'est-ce qu'il voyait 4 physiquement lors de ces rencontres-là? 5 R. C'est la petite feuille. 6 Q. Est-ce que vous lui soumettiez... 7 R. La petite feuille. 8 Q. ... ce document-là? 9 R. La petite feuille. 10 Q. Il n'y avait pas... 11 R. La petite feuille. 12 Q. ... de c.v. ou autres documents? 13 R. Non, puis c'est important aussi de dire, c'était 14 fait d'une manière très très... très très 15 particulière, il y avait juste... puis moi, ce que 16 j'avais, c'était juste ça, disons, puis je n'avais 17 rien d'autre. Puis la photo, le curriculum et tout 18 ce que monsieur Pleau a raconté aujourd'hui, 19 disons, c'est lui qui gardait ça. Puis je vous 20 dirais même que lorsque le dossier est inscrit au 21 Conseil des ministres, tout ça était conservé sur 22 une table adjacente du Conseil des ministres au 23 cas où il y aurait des questions plus précises sur 24 le curriculum vitae ou sur la demande du juge ou 25 que sais-je, donc on gardait sous la main, disons,</p>
109	<p>1 le dossier complet, le complet n'ayant pas, par 2 ailleurs, le rapport du jury, là, mais le dossier 3 complet sur la candidature qui était proposée. 4 Voilà. 5 Q. Lors de cette rencontre-là étaient présents 6 vous-même et le premier ministre, est-ce qu'il y 7 avait d'autres personnes? 8 R. Dans beaucoup de cas le directeur ou le chef de 9 cabinet et, à l'occasion, sur certains dossiers de 10 nature, là, prioritaire, urgente, structurante, 11 disons il y avait parfois le conseiller du premier 12 ministre, par exemple, si on discutait d'un grand 13 dossier avec des grandes décisions sur le secteur 14 de la santé, il y avait le conseiller; si on 15 discutait dans le domaine de l'éducation la même 16 chose, à l'occasion. 17 Je vous dirais de façon systématique nous étions 18 habituellement trois (3), le premier ministre, son 19 chef de cabinet et moi. 20 Q. Avez-vous souvenir d'un débat, par exemple, avec 21 le premier ministre au sujet de la nomination 22 projetée d'un juge... 23 R. Jamais. 24 Q. ... lors de ces rencontres-là? 25 R. Jamais.</p>	110	<p>1 Q. Est-ce que le premier ministre vous a déjà 2 refusé... 3 R. Jamais. 4 Q. ... d'inscrire une nomination... 5 R. Jamais. 6 Q. ... à l'ordre du jour? Pour les nominations au 7 Tribunal administratif du Québec, est-ce que la 8 procédure était essentiellement la même? 9 R. Je vous dirais de mémoire, oui, mais il y a une 10 grosse... une grosse exception, une grosse 11 différence, disons, c'est que les membres du 12 Tribunal administratif ne sont pas considérés 13 comme faisant partie du système judiciaire, donc 14 l'information concernant les projets de 15 nominations de juges du ministère de la Justice me 16 provenaient du Secrétariat aux emplois supérieurs, 17 donc on peut s'imaginer, là, que, disons, vous 18 avez les projets de nominations de juges qui 19 arrivent du Secrétariat de chez monsieur Pleau, 20 comme vous avez vu ce matin, bon, puis qui ne 21 circulent pas nulle part, puis vous avez, disons, 22 au niveau du Secrétariat aux emplois supérieurs, 23 disons, les propositions, là, de la Justice sur 24 les tribunaux administratifs et, donc, c'est cette 25 Direction-là qui m'en informait, bon, puis ils</p>

111	<p>1 arrivaient à peu près sur le même... je pense 2 qu'il n'y en a pas au cahier, mais je vous dirais 3 peut-être une couleur différente, là, c'est loin 4 dans mes souvenirs, donc là vous aviez nomination 5 avec... nomination de X, Y, Z, là, avec et cetera, 6 mais... 7 Ah, puis il y avait, contrairement aux juges, on 8 y incorporait, si ma mémoire est fidèle, les 9 curriculum vitae, là, mais je vous dis ça sous 10 toutes réserves, parce que je suis sorti du 11 système depuis... depuis quatre (4) ans, mais de 12 mémoire, disons, les juges avaient une 13 considération assez particulière dans le 14 traitement, puis les membres du Tribunal 15 administratif, disons que c'est important de le 16 dire et de le redire, ils ne faisaient pas partie 17 du système judiciaire, disons, puis c'est une 18 considération qui nous avait été faite, 19 d'ailleurs, je m'en souviens très bien, par le 20 ministère de la Justice et donc, c'est un 21 processus qui ressemble beaucoup à celui des juges 22 avec un processus de sélection, jury, et cetera, 23 proposition au ministre, là, tout ce qu'on peut 24 imaginer, mais chez nous ils étaient traités, 25 disons, par le Secrétariat aux emplois supérieurs.</p>	112	<p>1 Q. Donc, je comprends, j'essaie de résumer, là, votre 2 témoignage et celui de monsieur Pleau, là, la 3 première fois que... -- en fait, celui de monsieur 4 Pleau en ce qui vous concerne -- la première fois 5 que vous prenez connaissance, là, d'une nomination 6 à faire pour la séance du Conseil des ministres du 7 mercredi, que ce soit juges ou Tribunal 8 administratif du Québec, ça vous provient plus 9 tard dans le processus, soit le mardi ou le 10 mercredi, soit par monsieur Pleau ou les Emplois 11 supérieurs, et c'est à ce moment-là qu'on 12 communique l'identité du candidat juge ou membre 13 du TAQ à nommer, c'est exact? 14 R. Je dirais globalement, oui, puis c'est important 15 de rappeler, sans aller dans la mécanique 16 présentée par monsieur Pleau, c'est que les 17 documents... -- c'est majeur, là, comme 18 information, là, ce n'est pas technique ce que je 19 vais vous dire -- les documents, la première fois 20 qu'on a monté un premier cahier sur la séance, ce 21 document-là, parce qu'il est transmis au PM, il ne 22 contient aucune nomination, ni des juges, ni du 23 Tribunal, ni des sous-ministres, il n'y a aucune 24 information là-dessus. 25 Donc, la fin de semaine quand le ministre... le</p>
113	<p>1 premier ministre regarde les sujets à l'ordre du 2 jour, il n'y en a pas de nomination, puis le 3 lundi, disons, quand j'ai statué sur ce qui 4 pourrait être le projet d'ordre du jour final, 5 pour approbation, il reste du travail à faire avec 6 monsieur Charest ultérieurement, mais le lundi, il 7 faut que j'envoie un cahier aux ministres parce 8 qu'ils vont participer à la réunion du Conseil des 9 ministres, donc je leur donne à peu près un 10 quarante-huit (48) heures pour prendre 11 connaissance de l'ensemble du dossier, on leur 12 envoie un cahier, il n'y a rien de nomi... de 13 propositions de nominations, puis je ne réfère pas 14 juste aux juges, je réfère également aux autres 15 catégories de... bon. 16 Puis c'est la raison pour laquelle je ne hâte pas 17 mon... je ne précipite pas ma rencontre sur : 18 avons-nous des choses sur les juges, sur ci, sur 19 ça, c'est... je n'en ai pas besoin pour l'instant, 20 puis comme je le dis souvent, moi, les 21 nominations, il y en a huit cents (800), moi, ce 22 qui m'intéresse c'était les sous-ministres, puis 23 ça c'était évident que les sous-ministres c'est un 24 processus continu, puis j'en débats, puis j'en 25 discute avec mes gens du Secrétariat aux emplois</p>	114	<p>1 supérieurs, j'en discute avec le premier ministre, 2 mais les juges, là, c'est un processus qui relève 3 de la Justice, donc je n'ai pas grand valeur 4 ajoutée à apporter là-dessus. 5 Q. Maintenant, le prochain sujet que j'aimerais 6 aborder avec vous, c'est lors d'une séance du 7 Conseil des ministres et qu'est-ce qui... 8 qu'est-ce qui se... d'abord, ça dure combien de 9 temps, une séance du Conseil des ministres? 10 R. Oui, c'est... je vous dirais, globalement c'est la 11 plupart du temps trois (3) heures, quatre (4) 12 heures. C'est rare qu'on... il peut y avoir des 13 courtes séances, mais c'est très rare, puis on 14 peut avoir des séances qui durent quatre (4) 15 heures, cinq (5) heures, là, bon, il est arrivé, 16 là, dans le passé. Mais je dirais, généralement, 17 on essaie de garder ça à l'intérieur d'un trois 18 (3) heures, puis des fois ça déborde, on se rend 19 à quatre (4) heures. 20 Bon. 21 Q. J'allais dire... -- je ne sais pas si vous vouliez 22 compléter? 23 R. Oui. Allez. 24 Q. Bien, j'allais dire, l'item nomination dans ces 25 trois (3) heures-là...</p>

115	<p>1 R. Oui, bien, c'est ça...</p> <p>2 Q. ... ça se déroule à quel moment et ça dure combien</p> <p>3 de temps?</p> <p>4 R. Exact. Il faut être capable de situer ça dans sa</p> <p>5 juste perspective, c'est pour ça que je ne peux</p> <p>6 pas répondre précisément, sans faire un peu le</p> <p>7 contexte. On ne fait pas une réunion du Conseil</p> <p>8 des ministres pour la nomination des juges, ce</p> <p>9 n'est pas l'objet premier du Conseil des</p> <p>10 ministres, là. Bon. Donc, il y a un ensemble de</p> <p>11 dossiers, de décisions qu'on doit prendre au</p> <p>12 Conseil des ministres. Donc, c'est évident que</p> <p>13 les nominations sont à la fin de séance, puis</p> <p>14 elles étaient programmées comme ça, je dirais, pas</p> <p>15 les gouvernements précédents, mais ce que j'ai vu</p> <p>16 dans... du gouvernement qui nous a précédés, là,</p> <p>17 il y avait... il y avait quelque chose qui</p> <p>18 ressemblait à ça, c'était, disons, quelque part à</p> <p>19 la fin de séance, puis nous, on a poursuivi aussi</p> <p>20 ce processus-là.</p> <p>21 Donc, ça veut dire que si la séance dure trois (3)</p> <p>22 heures, quatre (4) heures, disons, on va débattre</p> <p>23 et discuter, puis c'est l'objet premier des</p> <p>24 conseils des ministres, parce qu'on a des grandes</p> <p>25 orientations, des grands... des dossiers</p>	116	<p>1 structurés en santé, en éducation, en aménagement</p> <p>2 de territoire, en environnement, donc... puis</p> <p>3 comme c'est un lieu de délibérations, il y a des</p> <p>4 débats puis des discussions, puis c'est pour ça</p> <p>5 qu'il y a le Conseil des ministres, puis après ça,</p> <p>6 il y a une décision, règle générale, qui est</p> <p>7 prise, puis cette décision-là, c'est un consensus.</p> <p>8 Il n'y a pas de vote comme à l'Assemblée</p> <p>9 nationale, c'est un consensus, si le consensus est</p> <p>10 présent, la décision est prise.</p> <p>11 À la fin de ça, disons, il y a, bien sûr,</p> <p>12 nominations. Donc, on passe les nominations, là,</p> <p>13 les sous-ministres, des présidents d'organisme</p> <p>14 puis des juges lorsqu'il y en a, il n'y en a pas</p> <p>15 tout le temps, des tribunaux... des tribunaux</p> <p>16 administratifs.</p> <p>17 Q. Donc, pour les nominations de juges, là, et de...</p> <p>18 nous, on se concentre sur les juges et les membres</p> <p>19 du...</p> <p>20 R. Oui.</p> <p>21 Q. ... Tribunal administratif du Québec, comment ça</p> <p>22 se déroule? Est-ce que... qui fait la</p> <p>23 présentation?</p> <p>24 R. Oui. Je vais dire ce qu'il me reste, là, dans ma</p> <p>25 mémoire, là, disons, puis ce que je me souviens,</p>
117	<p>1 parce que ça fait quand même six (6), sept (7)</p> <p>2 ans, donc c'est... ça se passe, habituellement,</p> <p>3 comme ça doit se passer, là, c'est-à-dire qu'étant</p> <p>4 donné que les juges, c'est de la responsabilité de</p> <p>5 la Justice, bien monsieur Charest, quand arrive à</p> <p>6 ça, nomination, donc la nomination de juge, bien,</p> <p>7 il va dire : «J'ai... aujourd'hui, nous avons un</p> <p>8 projet de nomination. Alors, je demande au</p> <p>9 ministre de la Justice de nous faire sa</p> <p>10 proposition.» Puis le ministre de la Justice fait</p> <p>11 sa proposition, puis, bon, puis il nous présente</p> <p>12 brièvement c'est qui, là, ce n'est pas... un c.v.</p> <p>13 très abrégé, puis qu'est-ce qu'il va faire. Bon.</p> <p>14 Puis, je dirais, souvent monsieur Charest</p> <p>15 demande : «Y a-t-il des observations, des</p> <p>16 commentaires?», et cetera, puis c'est terminé,</p> <p>17 puis c'est passé, c'est adopté. Bon. Puis c'est</p> <p>18 un «modus vivendi», là.</p> <p>19 Bon. Parfois, il peut donner le nom lui-même, de</p> <p>20 dire : «Bien là...»... tu sais, on voit la feuille</p> <p>21 du... bon, il n'y a pas de secret au niveau des</p> <p>22 ministres, une décision de Conseil des ministres,</p> <p>23 là, on ne peut pas cacher ça, quand la nomination</p> <p>24 est là dans le cahier du mercredi matin. Alors</p> <p>25 là, à un moment donné, il dit... il peut dire :</p>	118	<p>1 «J'ai une nomination de juge», puis là, après ça,</p> <p>2 il passe la parole au ministre de la Justice, là.</p> <p>3 Bon. Mais c'est des modalités, mais</p> <p>4 fondamentalement, tout le monde reconnaît, puis</p> <p>5 moi le premier et tous ceux qui étaient autour de</p> <p>6 la table du Conseil des ministres, que c'est</p> <p>7 une... c'est une... d'abord, disons, la</p> <p>8 responsabilité du ministre de la Justice de</p> <p>9 soumettre sa proposition, puis c'est ce qu'il</p> <p>10 faisait, là. Bon. Est-ce qu'il y a eu des</p> <p>11 exceptions? C'est arrivé que? Je ne le sais pas,</p> <p>12 là, c'est trop loin.</p> <p>13 Q. Je comprends du témoignage de monsieur Pleau et du</p> <p>14 vôtre aussi, là, que pour une nomination en</p> <p>15 particulier, il n'y a qu'un seul nom soumis et</p> <p>16 traité au Conseil des ministres, c'est exact?</p> <p>17 R. Vous voulez dire par poste?</p> <p>18 Q. Par poste?</p> <p>19 R. Oui oui, je peux avoir dit...</p> <p>20 Ah non, je comprends votre question. Effectivement</p> <p>21 par poste, mais pour être précis, là, disons, moi,</p> <p>22 je n'ai jamais vu... le Secrétariat général n'a</p> <p>23 jamais reçu de liste avec : «Voici, il y a cinq</p> <p>24 (5) candidats, puis on choisit celui-là.» Ça, je</p> <p>25 n'ai jamais vu ça.</p>

119	<p>1 Q. Bien, c'est un peu ça la prochaine... 2 R. Exact. 3 Q. ... le prochain sujet que je voulais couvrir, là. 4 D'abord, au Conseil des ministres, au Conseil des 5 ministres, ce n'est pas une liste de noms, deux 6 (2) ou trois (3) noms que le Conseil des ministres 7 a à sélectionner, c'est un nom qui est soumis pour 8 décision par poste, c'est ça? 9 R. Mais c'est normal, hein, parce que... c'est exact, 10 et c'est normal, c'est une recommandation. C'est 11 un décret, là, puis il y a une recommandation du 12 ministre de la Justice, qui est responsable de 13 l'intégrité de la justice au Québec puis des 14 processus. Donc, comme ministre responsable et 15 imputable, il fait une proposition. Bon. Et 16 c'est sur cette proposition-là qu'il y a un débat. 17 Là, si on ouvrait toutes les possibilités, et 18 cetera, là, on serait peut-être encore là 19 aujourd'hui. Donc, il faut être opérationnel, il 20 faut être fonctionnel et il y a une proposition 21 qui est sur la table. Elle pourrait être refusée, 22 elle pourrait être acceptée, elle pourrait être 23 modifiée, il peut y avoir toutes sortes de choses, 24 mais il y en a une. 25 Q. Vous avez parlé des rapports ou des listes de</p>	120	<p>1 noms, là, est-ce que vous avez déjà vu dans vos 2 fonctions des... soit des rapports de comité de 3 sélection pour des juges ou membres du... le 4 Tribunal administratif du Québec, ou des listes de 5 candidats? 6 R. Jamais. 7 Q. Est-ce qu'on vous a déjà consulté ou est-ce que 8 vous êtes déjà intervenu de quelque façon dans le 9 processus? 10 R. Jamais. 11 Q. Est-ce que le premier ministre, je parle de 12 monsieur Charest, puisque vous avez été son 13 secrétaire général, a déjà exprimé en votre 14 présence des critères en ce qui concerne les 15 profils des nominations qui pourraient être faites 16 par le Conseil des ministres? 17 R. Oui, mais je corrigerais une expression, disons 18 que ce n'est pas un critère. 19 Q. Non? 20 R. On ne peut pas arriver puis dire voici le critère 21 que vous devriez, et cetera, c'est une 22 orientation, une volonté, appelons ça exprimée par 23 le premier ministre, mais j'aime mieux le mot 24 orientation gouvernementale venant de sa part et 25 qui s'adressait à l'ensemble des nominations que</p>
121	<p>1 fait le Conseil des ministres, là, ce n'est pas... 2 ce n'était pas une orientation pour les juges, ce 3 n'était pas une orientation ou une directive pour 4 les comités de sélection des juges, on n'est pas 5 jamais jamais jamais entré là-dedans et c'était 6 une orientation pour dire la société québécoise a 7 évolué... 8 Q. Oui. 9 R. ... elle n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était 10 il y a vingt-cinq (25) ans, disons, puis je 11 voudrais qu'on fasse un effort comme gouvernement 12 d'améliorer les différentes composantes de la 13 société québécoise. Donc, ce n'est pas normal que 14 les femmes soient sous-représentées dans les 15 conseils d'administration, dans les... même dans 16 les ministères comme sous-ministres, ce n'est pas 17 normal, disons, et cetera, et cetera, donc 18 j'aimerais ça qu'il y ait un meilleur équilibre de 19 la représentativité des femmes et des hommes. Mais 20 il disait la même chose pour les communautés 21 culturelles, pour les communautés culturelles 22 c'est la même chose, la réalité québécoise a 23 changé et évolué, disons, puis il voulait qu'on en 24 tienne compte et, ça, je dois vous dire, disons 25 que j'ai... je n'ai pas de pièce sous la main, là,</p>	122	<p>1 mais je me souviens très bien que ça revenait 2 régulièrement, disons, à plusieurs reprises... 3 Q. Ça revenait... -- excusez-moi. 4 R. ... soit au Conseil des ministres, mais soit aussi 5 dans d'autres forums, cette préoccupation et cette 6 orientation qu'il avait. 7 Donc... puis je me souviens qu'il l'a fait à une 8 occasion bien particulière dans la première année 9 au Conseil des ministres, disons, il a demandé 10 puis il a rappelé à nouveau cette orientation-là 11 à ses ministres, il leur a demandé... à ses 12 ministres, il leur a demandé de regarder dans 13 chacun de leur ministère qu'est-ce qu'on pourrait 14 faire d'intelligent, disons, pour avoir une 15 meilleure représentation, puis il m'avait donné la 16 commande ou les instructions d'écrire à chacun des 17 sous-ministres, disons, pour leur dire que le 18 PM... donc je dis, ce n'était pas un secret bien 19 gardé, là, disons, c'est... et il y croyait, et 20 cetera, puis je pense que quand on regarde 21 quelques années plus tard, disons, on voit que 22 lui-même a donné un exemple avec son Conseil des 23 ministres, tu sais, donc, il croit à ça, là, c'est 24 une valeur qui est... puis qu'un gouvernement doit 25 se donner pour suivre les caractéristiques de</p>



123	<p>1 l'évolution dans notre société, là.</p> <p>2 Q. Ces orientations-là, comme vous les décrivez,</p> <p>3 est-ce qu'on doit comprendre que ça s'appliquait</p> <p>4 également aux nominations de juges ou de membres</p> <p>5 de tribunaux administratifs?</p> <p>6 R. Je le dirais de la manière suivante. Tout le monde</p> <p>7 est interpellé, le ministre de la Santé est</p> <p>8 interpellé. Maintenant, ce n'est pas à</p> <p>9 l'exécutif... -- je prends ça comme exemple le</p> <p>10 ministère de la Santé, je vais revenir avec le</p> <p>11 ministre de la Justice -- mais je dirais que la</p> <p>12 santé ou l'éducation était interpellée au même</p> <p>13 titre de dire essaie donc de voir ce qui pourrait</p> <p>14 être fait chez vous d'intelligent pour avoir un</p> <p>15 meilleur équilibre.</p> <p>16 Bon. Maintenant, ce n'est pas à l'exécutif, ce</p> <p>17 n'est pas au premier ministre, donc on ne connaît</p> <p>18 pas suffisamment ces activités-là pour trouver les</p> <p>19 solutions à leur place. Donc, on voulait que les</p> <p>20 sous-ministres puis les ministres travaillent,</p> <p>21 disons, à voir comment on pouvait corriger le tir.</p> <p>22 Dans le cas du ministre de la Justice, c'est la</p> <p>23 même chose que le ministre de la Santé ou le</p> <p>24 ministre de l'Éducation et les autres, il devait</p> <p>25 regarder chez lui, disons, qu'est-ce qui pourrait</p>	124	<p>1 être fait d'approprié, d'intelligent, disons, pour</p> <p>2 essayer de voir comment on pourrait représenter,</p> <p>3 avoir une meilleure représentation des différentes</p> <p>4 composantes de notre société, bon.</p> <p>5 Maintenant, disons, c'est à lui à regarder ça avec</p> <p>6 son sous-ministre, avec son ministère, puis voir</p> <p>7 comment on pourrait un peu rééquilibrer les</p> <p>8 choses, mais ce n'est pas... jamais on ne voulait</p> <p>9 faire ça non plus, puis jamais il n'a eu cette</p> <p>10 intention-là de quelque manière que ce soit, de</p> <p>11 donner instructions au comité de sélection, parce</p> <p>12 que, eux, ils ont une job -- excusez -- ils ont un</p> <p>13 travail, une responsabilité très importante qui</p> <p>14 est celle, disons, de qualifier du monde, bon, que</p> <p>15 ce soit des communautés culturelles, des</p> <p>16 francophones, des allophones, des anglophones, et</p> <p>17 cetera, il faut qu'il les qualifie.</p> <p>18 Bon. Maintenant, le ministre de la Justice</p> <p>19 pourrait voir dans son ministère, disons, comment</p> <p>20 lui pourrait tenir compte puis, éventuellement,</p> <p>21 nous en informer.</p> <p>22 Q. Je vais élaborer avec vous un peu sur ce thème-là,</p> <p>23 si vous le voulez bien, et comment qualifiez-vous</p> <p>24 la décision du Conseil des ministres quant à une</p> <p>25 nomination?</p>
125	<p>1 R. J'aimerais ça que vous la précisiez.</p> <p>2 Q. Est-ce que c'est une décision qui -- au plan</p> <p>3 juridique, on utilise parfois le terme une</p> <p>4 décision liée, une décision... ça peut être une</p> <p>5 décision que le Conseil des ministres est obligé</p> <p>6 de prendre, ça peut être une décision</p> <p>7 discrétionnaire, ça peut être... -- quel type,</p> <p>8 comment qualifiez-vous la décision du Conseil des</p> <p>9 ministres sur une nomination?</p> <p>10 R. Ça mérite un peu d'explication que juste un</p> <p>11 vocable, là, parce que, disons, souvent on fait du</p> <p>12 dérapage par la suite, là. Pas ici, mais ailleurs.</p> <p>13 Je rappelle -- puis c'est important, disons --</p> <p>14 qu'en vertu de la Loi des tribunaux judiciaires,</p> <p>15 là ce n'est pas en vertu du gouvernement élu en</p> <p>16 deux mille trois (2003), ce n'est pas en vertu de</p> <p>17 monsieur Charest, disons c'est en vertu de la Loi</p> <p>18 des tribunaux judiciaires, c'est une décision du</p> <p>19 Conseil des ministres, alors... puis un Conseil</p> <p>20 des ministres, hein, c'est une décision</p> <p>21 gouvernementale ou c'est une décision politique,</p> <p>22 là, mais... ou c'est une décision discrétionnaire,</p> <p>23 mais qui n'est pas arbitraire. Ça, je vais y</p> <p>24 revenir.</p> <p>25 Bon. Mais si vous voulez que je la qualifie,</p>	126	<p>1 disons, je vous dirais, c'est une décision du</p> <p>2 Conseil des ministres, là, on pourra voir après ça</p> <p>3 qu'il y avait un processus en amont qui était</p> <p>4 objectif et crédible, mais c'est une décision du</p> <p>5 Conseil des ministres, puis ce n'est pas une</p> <p>6 décision du ministre, puis ce n'est pas une</p> <p>7 décision du juge en chef, c'est une décision du</p> <p>8 Conseil des ministres.</p> <p>9 Ce n'est pas nous, ce n'est pas secrétaire</p> <p>10 général, ce n'est pas le premier ministre qui a</p> <p>11 décidé ça un bon matin, hein, c'était déjà là</p> <p>12 depuis fort longtemps, mais... je dirais on ne</p> <p>13 peut pas dire que ça se faisait en vase clos ou en</p> <p>14 cachette, c'est une loi, donc le législateur, un</p> <p>15 jour ils ont légiféré à l'Assemblée nationale, ils</p> <p>16 ont voté une loi, puis c'est connu, bon, que c'est</p> <p>17 une décision du Conseil des ministres.</p> <p>18 Voilà. Alors, je dirais oui, un Conseil des</p> <p>19 ministres, c'est politique.</p> <p>20 Je vous dirais même plus que ça, on l'aurait</p> <p>21 réservé juste au ministre, puis ça demeure une</p> <p>22 décision politique, le ministre c'est un homme,</p> <p>23 c'est un personnage politique, mais ce n'est</p> <p>24 pas...</p> <p>25 Puis n'oubliez pas, disons, ce n'est pas quelque</p>

127	<p>1 chose d'épouvantable, c'est une décision</p> <p>2 politique, ils sont... on vit dans un système</p> <p>3 politique démocratique, les premiers responsables,</p> <p>4 les premiers imputables des décisions qu'ils</p> <p>5 prennent, ce n'est pas moi, ce n'est pas les</p> <p>6 fonctionnaires qui travaillaient pour moi, c'est</p> <p>7 les élus. Je suis confortable avec ça.</p> <p>8 Q. Si je peux pousser la réflexion sur ce point-là...</p> <p>9 R. Oui.</p> <p>10 Q. ... ce que... vous qualifiez la décision du</p> <p>11 Conseil des ministres comme une décision</p> <p>12 politique, j'essaie de faire le lien avec les</p> <p>13 orientations qui ont été exprimées, là, par le</p> <p>14 premier ministre au sujet des profils des</p> <p>15 nominations. Est-ce qu'on peut concevoir qu'un</p> <p>16 gouvernement différent ait des orientations</p> <p>17 différentes quant au profil des candidats qui</p> <p>18 pourraient être nommés pour une charge publique,</p> <p>19 incluant les juges?</p> <p>20 R. Oui, c'est parce que vous le ramenez... vous le</p> <p>21 ramenez dans un circuit assez fermé avec la</p> <p>22 nomination des juges, puis je dirais la réalité ce</p> <p>23 n'est pas ça, mais je répondrais par ailleurs à</p> <p>24 votre question, mais autrement.</p> <p>25 C'est une orientation que le gouvernement a prise,</p>	128	<p>1 a bien voulu prendre, là, de favoriser, et cetera,</p> <p>2 ce que j'ai dit tout à l'heure, bon, mais ce n'est</p> <p>3 pas... ce n'est pas pris dans le béton pour</p> <p>4 l'éternité, puis je dois vous dire que j'ose</p> <p>5 espérer que ça va évoluer en même temps que notre</p> <p>6 société va évoluer.</p> <p>7 Demain, ça peut être préoccupation pour la</p> <p>8 jeunesse ou ça peut être une préoccupation pour</p> <p>9 d'autres groupes, là, qui n'émergent pas</p> <p>10 suffisamment au Québec, là, mais je dis on ne peut</p> <p>11 pas arrêter... on ne peut pas arrêter les choses,</p> <p>12 disons, pour la vie. Ça fait que oui, disons ces</p> <p>13 orientations-là doivent évoluer selon les besoins</p> <p>14 de notre société.</p> <p>15 Maintenant, disons que je veux toujours faire</p> <p>16 attention que ça a fait en sorte que les profils,</p> <p>17 et cetera, non, je ne pense pas, c'est-à-dire</p> <p>18 c'est au ministre de la Justice à dire comment lui</p> <p>19 il a voulu ajuster, adapter, et cetera, mais à ma</p> <p>20 connaissance, il n'y a pas de directive, là, du</p> <p>21 PM, disons, qui a été, disons, extrapolée ou</p> <p>22 transmise de dire : c'est ça que vous devez faire</p> <p>23 maintenant. Je pense... je suis convaincu qu'on</p> <p>24 n'a jamais fait ça.</p> <p>25 Ça fait que c'est pour ça que je veux faire</p>
129	<p>1 attention à la fin de votre question.</p> <p>2 Q. Oui. Si je veux pousser encore plus...</p> <p>3 R. Oui.</p> <p>4 Q. ... puis en donner un exemple un peu exagéré, par</p> <p>5 exemple si le Parti vert prenait le pouvoir au</p> <p>6 Québec et que le gouvernement exprimait</p> <p>7 l'orientation que dorénavant, les gens qui seront</p> <p>8 nommés dans des postes devront, en tout cas, avoir</p> <p>9 une sensibilité environnementale, c'est quelque</p> <p>10 chose qui serait concevable et il n'y aurait rien</p> <p>11 d'incongru à une telle situation. Est-ce que...</p> <p>12 R. Moi, je vous dirais...</p> <p>13 Q. ... est-ce que c'est exact?</p> <p>14 R. ... ça dépend de la manière dont c'est fait; puis</p> <p>15 deuxièmement, il y a une règle d'or dans le</p> <p>16 domaine de la gestion gouvernementale, c'est la</p> <p>17 transparence. Vous ne pouvez pas faire des</p> <p>18 orientations, des décisions semblables, disons,</p> <p>19 sans que vous soyez transparent. Ça fait partie</p> <p>20 des principes de base de la gestion</p> <p>21 gouvernementale.</p> <p>22 Alors, moi, si le... mettons le président ou le</p> <p>23 premier ministre du Parti vert décide de nouvelles</p> <p>24 orientations, bien il faut qu'il en fasse, il faut</p> <p>25 que ce soit transparent, puis que les gens sachent</p>	130	<p>1 dans quelle direction, puis il aura peut-être même</p> <p>2 été élu là-dessus. Bon, alors quand il est élu</p> <p>3 là-dessus... tu sais, c'est pour ça que je vous</p> <p>4 dis, là, il faut le circonstancier.</p> <p>5 Ce qui est dangereux, puis c'est pour ça que j'ai</p> <p>6 toujours peur de dire de telles choses, là, parce</p> <p>7 que c'est toujours à risque, puis après ça on</p> <p>8 donne des interprétations qu'on n'a pas</p> <p>9 nécessairement faites -- puis je ne dis pas</p> <p>10 nécessairement ici, mais ailleurs -- disons c'est</p> <p>11 que ça donne une impression qu'on veut intervenir</p> <p>12 ou qu'on veut mettre notre bras dans le...</p> <p>13 appelons ça, entre guillemets, dans l'autonomie du</p> <p>14 comité de sélection des juges, puis ce n'est pas</p> <p>15 dans mon esprit.</p> <p>16 Q. Quand vous...</p> <p>17 R. Je réponds à votre question, ce n'est pas non plus</p> <p>18 dans mon esprit, mais il y a un esprit, il y a une</p> <p>19 orientation, il y a une philosophie qui vient</p> <p>20 supporter ça.</p> <p>21 Q. Je veux juste être clair, là, pour ce qui est de</p> <p>22 mon questionnement.</p> <p>23 R. Oui.</p> <p>24 Q. Ce dont... en fait, les questions...</p> <p>25 R. Oui.</p>

<p style="text-align: right;">131</p> <p>1 Q. ... moi, je prenais pour acquis pour ce qui est 2 des questions... 3 R. Oui. 4 Q. ... qui sont posées que... 5 R. Oui. 6 Q. ... les candidats sont déclarés aptes... 7 R. Oui. 8 Q. ... par les comités de sélection... 9 R. Oui. 10 Q. ... et on est au stade de la décision... 11 R. Oui, O.K. 12 Q. ... de la décision... 13 R. Donc, si c'est fait dans ce contexte-là... 14 Q. Oui. 15 R. ... mettons, puis là que c'est le ministre de la 16 Justice qui, dans ses critères, il y a entre 17 autres ce critère-là pour, disons, qui va 18 l'inspirer dans sa recommandation au Conseil des 19 ministres, je dirais ça ne me heurte pas, mais à 20 condition de le dire, à condition de le faire 21 savoir. 22 Toujours pour le même principe, dans la gestion 23 gouvernementale ce n'est pas de la gestion privée, 24 c'est de la gestion gouvernementale, il faut être 25 transparent.</p>	<p style="text-align: right;">132</p> <p>1 Q. Je voudrais maintenant, un peu dans ces thèmes, 2 traiter de la consultation. 3 Est-ce que vous estimez approprié ou encore 4 inapproprié ou autre qualificatif pour les acteurs 5 politiques de consulter en vue d'une nomination 6 d'un... du gouvernement? 7 R. J'ai toujours la, je dirais, la même... le même 8 raisonnement ou la même philosophie, là, disons, 9 puis pour moi ça se tient, puis si on tire sur un 10 fil, là, je dirais il faut voir comment on le 11 rebâtit ce système-là. Mais c'est une décision du 12 Conseil des ministres, là, puis en référence à ce 13 que je disais tantôt aux tribunaux judiciaires, à 14 partir du moment que c'est une décision du Conseil 15 des ministres, disons, ce n'est pas... puis qu'on 16 a un processus qui nous a qualifié, je dirais, les 17 gens, bien je vous dis... tu sais, là... 18 Répétez votre question. 19 Q. Laissez-moi faire un parallèle. 20 R. Oui. 21 Q. Vous, vous avez indiqué avoir un rôle... 22 R. Mécanique. 23 Q. Non... 24 R. D'inscription? Oui? 25 Q. ... plus substantiel...</p>
<p style="text-align: right;">133</p> <p>1 R. Oui. 2 Q. ... en ce qui concerne le nomination des 3 sous-ministres? 4 R. Oui. 5 Q. Exact? 6 R. Oui. 7 Q. Lorsque vous êtes impliqué dans... 8 R. O.K., oui. 9 Q. ... la nomination d'un sous-ministre... 10 R. O.K. 11 Q. ... par exemple, est-ce que... 12 R. O.K. 13 Q. ... -- je le fais, là, pas pour... ce n'est pas 14 une commission d'enquête... 15 R. O.K. 16 Q. ... sur la nomination des sous-ministres... 17 R. Oui. 18 Q. ... mais c'est une... à titre de parallèle pour ce 19 que les acteurs politiques pourraient faire -- 20 donc lorsque vous êtes impliqué... 21 R. O.K. 22 Q. ... dans la nomination d'un sous-ministre, est-ce 23 que, par exemple, vous consultiez certaines 24 personnes... 25 R. O.K.</p>	<p style="text-align: right;">134</p> <p>1 Q. ... avant de faire une... de proposer une 2 nomination? 3 R. O.K. Bon. Puis là ça me revient avec votre 4 question sur le... si vous voulez, je peux y 5 revenir, là, sur la dimension des nominations de 6 juges. Je dirais le Conseil des ministres est 7 imputable et redevable, le ministre a reçu des 8 propositions émanant d'un comité indépendant, 9 crédible et, je dirais, impartial, bon, mais ce 10 qui m'a été dit, puis qui m'avait été dit à 11 l'époque, il n'y a pas d'ordre préférentiel, il 12 n'y a pas... tant qu'à... il y avait vingt-cinq 13 (25) candidats, ils en ont qualifié cinq (5), ils 14 ne qualifient pas : un, deux (2), trois (3), 15 quatre (4), cinq (5), voici par ordre de 16 préférence. Donc il n'y a pas d'ordre 17 préférentiel. 18 Bon. Puis là, on dit au ministre de la Justice : 19 voici les cinq (5) noms, disons, il faut 20 maintenant, le ministre de la Justice, il faut 21 qu'il en propose un au Conseil des ministres, il 22 faut qu'il fasse un choix. 23 Bon, s'il les connaît, disons il connaît leur 24 pratique, il connaît un peu qui ils sont, ça peut 25 arriver, je dirais la consultation est peut-être</p>

<p style="text-align: right;">135</p> <p>1 moins pertinente. Mais si les quatre (4), cinq 2 (5) noms qui sont là, le ministre, à part des 3 curriculum vitae, puis il ne remet pas en cause le 4 travail sur la compétence, là, puis la 5 qualification des membres, mais il aimerait voir 6 lequel de ces quatre (4) ou cinq (5) là est le 7 plus performant, est le meilleur, qui serait la 8 bonne personne au bon endroit, au bon moment. 9 Bon. Donc, moi, je pense qu'il peut faire quelques 10 consultations, sinon il va faire... il va prendre 11 une décision au hasard, les yeux fermés, puis on 12 tire ça au hasard, puis ça va être monsieur ou 13 madame Unetelle. Je trouve que ce n'est pas une 14 bonne idée. 15 Donc, il peut consulter, mais en... je dirais en 16 préservant, puis en s'assurant de la discrétion 17 puis de la confidentialité, puis il y a des 18 manières de faire ça, disons, avec les gens du 19 milieu juridique et le reste pour voir comment 20 cette personne-là performait dans son milieu et 21 comment elle était en interaction avec d'autres, 22 est-ce que c'est une personne qui est, et cetera, 23 et cetera, voir un peu l'attitude, le comportement 24 de ces gens-là dans un milieu donné et le reste, 25 bon. Déjà d'avoir un peu d'informations, sans</p>	<p style="text-align: right;">136</p> <p>1 remettre en cause ce que le jury lui a recommandé, 2 mais essayer de trouver c'est qui la bonne... il 3 peut en parler avec ses sous-ministres, il peut en 4 parler avec son sous-ministre, disons, et cetera, 5 et cetera, là, bon. Donc, il peut faire une 6 consultation, mais toujours en étant relativement 7 discret et confidentiel. Bon. Puis moi je pense, 8 puis je ne sais pas si ça a déjà été dit, là, mais 9 c'est d'autant plus important que c'est une 10 nomination à vie. 11 Donc, là, vous allez nommer quelqu'un à vie, puis 12 cette personne-là va donner des droits à une autre 13 personne puis, vous, vous allez faire une 14 recommandation au Conseil des ministres, puis vous 15 ne savez pas trop pourquoi vous avez choisi l'un 16 par rapport à l'autre? C'est vous comme ministre 17 de la Justice qui êtes responsable de la justice 18 au Québec, de l'intégrité du processus et du 19 système de justice au Québec, essayez et vous 20 devez proposer le meilleur choix de ceux qui ont 21 été retenus par le comité de sélection. Bon. 22 Et le Conseil des ministres aura donc une 23 proposition encore de plus grande qualité qu'il 24 recevra du ministre de la Justice puis être 25 capable de donner le feu vert. Mais, tu sais,</p>
<p style="text-align: right;">137</p> <p>1 c'est important, hein, je dis, puis il reste une 2 question toujours de dire responsable et 3 imputable, disons ils sont nommés à vie, puis ils 4 sont retenus comme candidats qualifiés, puis il 5 n'y a pas d'ordre préférentiel. Ça fait que là, 6 c'est assez embêtant, à moins de les connaître. 7 Puis dans toutes les -- puis ce qui va m'emmenner 8 sur les sous-ministres -- je dirais dans toutes 9 les organisations, bon, dans tous les différents 10 milieux qui recrutent des gens de haut niveau, 11 disons, je dirais même on engage un occasionnel 12 agent de bureau puis on demande une information, 13 puis là on arrivait à un juge nommé à vie, puis 14 disons on dirait non non non, là, on ne veut rien 15 savoir, on fait ça les yeux fermés, je dis ce 16 n'est pas sérieux, là, disons en respectant 17 certaines règles. Et quand je dis ça, c'est sous 18 réserve, parce que je ne suis pas un spécialiste 19 du ministère de la Justice, je ne suis pas avocat 20 ou notaire, y a-t-il dans l'économie des lois, là, 21 dans l'ensemble des lois, y a-t-il un article, un 22 dispositif quelconque juridique qui dit que vous 23 n'avez pas le droit de faire de consultation? Là, 24 je dirais je change mon discours. Ou vous devez 25 en faire. Je ne le sais pas, mais je pense que</p>	<p style="text-align: right;">138</p> <p>1 non, je pense qu'il y a une absence, je dirais, à 2 cet égard, puis il est très heureux qu'il en soit 3 ainsi, selon moi, parce qu'on doit faire les 4 choses correctement pour une nomination à vie. 5 Je fais, moi... là je parlais des occasionnels, je 6 fais la même chose quand je veux recommander au 7 premier ministre, dont un sous-ministre ou un 8 sous-ministre associé ou adjoint, disons je 9 regarde à l'interne, je regarde à l'externe, je 10 regarde dans le milieu concerné, y a-t-il des 11 candidatures valables puis, disons, on en retient, 12 puis je travaille beaucoup avec mes... le service 13 des emplois supérieurs, puis ils me montent un 14 dossier, et on regarde un peu ses expériences 15 passées, et cetera, puis on arrive avec un choix. 16 Puis ces gens-là, disons si j'en ai deux (2) ou 17 trois (3), là, on ne peut pas faire ça sur 18 vingt-cinq (25), on fait des validations très très 19 très très discrètes pour voir un peu là où il a 20 travaillé, là où il a été en interaction avec les 21 gens. Est-ce que, disons, ça... disons c'est une 22 personne qui performe bien dans un milieu de crise 23 ou dans un milieu tranquille, dans un... et 24 cetera. Je dirais on a beau être bien brillant et 25 compétent, il y a parfois des situations où des</p>

139	<p>1 conditions ou des milieux, disons, qui ne 2 correspondront pas avec la personne qu'on veut 3 nommer. 4 Donc, je dirais, oui, je fais ça, là, puis ce 5 n'est pas parce que je fais ça, là, que j'ai une 6 pression, c'est une responsabilité de gestionnaire 7 d'aller chercher l'information que j'ai de besoin 8 pour faire ma job correctement. 9 Q. Pour ce qui est des sous-ministres, parce que vous 10 êtes évidemment plus familier avec cette 11 question-là, est-ce qu'il vous est arrivé de 12 recevoir des recommandations de tierces personnes 13 sans même que vous les sollicitiez? 14 R. C'est normal. Disons il y a beaucoup de gens qui 15 veulent prendre soin de nous, ils veulent nous 16 faciliter notre travail, disons, puis ils savent 17 qu'on est très très très occupés, puis ils veulent 18 nous aider, bon. 19 Donc, si mettons il y a un poste de sous-ministre 20 qui est disponible, d'abord il y a des gens qui 21 vont s'offrir, bon, alors de l'extérieur ou de 22 l'intérieur, ils disent : «Moi, c'est un poste qui 23 m'intéresse.» Bon. Puis il y a d'autres 24 personnes qui vont réussir à nous faire... à nous 25 passer l'indication que, tu sais, ça pourrait être</p>	140	<p>1 quelqu'un d'intéressant si c'est tel choix, 2 regarde, il fait tel chose à tel endroit, il est 3 bon, et cetera, là, bon. 4 Mais ça fait partie de la vie, là, tu sais, on ne 5 vit pas dans une bulle puis je dirais fermée comme 6 tout, je dirais ça fait partie des gouvernements 7 modernes qui gèrent dans des milieux où il y a 8 des... des pressions, puis je dirais ce n'est pas 9 des pressions dans votre langage, là, qui visent 10 dans des milieux de... où l'information circule, 11 puis où les gens interviennent puis font des 12 recommandations, font des doléances, et cetera. 13 Bon. Moi, ce n'est pas des pressions, c'est comme 14 des doléances ou des beaux souhaits, des belles 15 recommandations. 16 Sauf que je le prends comme une information qui 17 m'est transmise : «Ah, cette personne-là, elle 18 performe, puis cette personne-là a relevé des 19 défis extraordinaires», alors je remarque cette 20 information-là, mais je ne suis pas lié par ça, je 21 ne suis pas impressionné par ça, puis je dirais 22 d'en recevoir de telles informations, ça ne me 23 dérange pas. 24 Céder à ces éléments-là, là, ça m'embête, disons, 25 mais je ne vois pas... je ne vois pas comment et</p>
141	<p>1 pourquoi... on a une responsabilité publique 2 puis, dans cette responsabilité-là, il faut 3 jouer... il faut gérer avec rigueur, il faut jouer 4 avec la préoccupation de... oui, en fonction de 5 l'intérêt public, puis c'est à nous à prendre nos 6 décisions en conséquence. Puis si on ne le fait 7 pas, hein, ce n'est pas parce qu'il y a quelqu'un 8 qui nous a dit quelque chose que je dirais on est 9 tout perturbé, on assume nos responsabilités. 10 Donc, moi, je trouve qu'on ne peut pas empêcher, 11 on peut tenter de se prévenir ou tenter d'être le 12 plus lointain possible, là, mais ceci étant dit, 13 ça fait partie de l'information qu'un grand 14 gestionnaire doit recueillir, mais je ne me sens 15 absolument pas tributaire, ou vulnérable, ou et 16 cetera, là, je prends ma décision comme je pense 17 qu'elle devrait être prise, puis toujours avec la 18 préoccupation, disons, de l'intérêt collectif. 19 Q. Prochain sujet, c'est la période où monsieur Marc 20 Bellemare a été ministre de la Justice. 21 Est-ce que vous avez eu à interagir avec maître 22 Bellemare dans vos fonctions de secrétaire 23 général? 24 R. Je dirais très peu, mais une fois de façon plus 25 particulière, disons que c'est au début du mandat,</p>	142	<p>1 disons je pense que c'est dans les premières 2 semaines, là, qui ont suivi le vingt-neuf (29) 3 avril, disons, on m'avait demandé... 4 Q. De façon... est-ce que ça traite de questions... 5 je ne sais pas si c'est lié aux questions de 6 nominations ou... 7 R. Ah, je ne sais pas, c'est-à-dire c'est parce que 8 je veux corriger une information qui était 9 inexacte que j'ai lue, là. Disons je n'ai pas... 10 j'ai vu monsieur Bellemare quelques semaines après 11 le vingt-neuf (29) avril, dans les jours qui ont 12 suivi, là, mettons dans la quinzaine de jours qui 13 ont suivi, là, parce que je n'ai pas la date 14 précise. Bon, je suis allé à son bureau, bon, ce 15 qui est assez exceptionnel, là, disons, c'est très 16 rare, je pense, dans l'histoire d'un secrétaire 17 générale qu'un secrétaire général va rencontrer à 18 son bureau un ministre. Bon, en règle générale 19 c'est peut-être l'inverse, mais en même temps le 20 secrétaire général il n'est pas le supérieur du 21 ministre, puis il n'est pas le subordonné du 22 ministre, donc c'est plus le travail du premier 23 ministre ou du chef d'équipe. 24 Mais il m'avait... pour toutes sortes de raisons, 25 je ne sais pas lesquelles, là, disons, on</p>

143	<p>1 m'avait... j'avais accepté d'aller le rencontrer</p> <p>2 et je suis allé à son bureau. Et là aussi, là, ça</p> <p>3 fait sept (7) ans, mais ce que je me rappelle, là,</p> <p>4 disons, il était préoccupé par l'organisation</p> <p>5 supérieure de son ministère, disons, puis il</p> <p>6 trouvait ça... il trouvait que c'était un gros</p> <p>7 ministère aussi, là, c'est une grosse barque, là,</p> <p>8 tu sais, il y a trois mille cinq cents (3500)</p> <p>9 personnes, puis six (600 M \$), sept cent millions</p> <p>10 (700 M \$) de budget, là, tu sais, ce n'est pas</p> <p>11 banal. Bon.</p> <p>12 Puis il y avait des... il y avait des gens autour</p> <p>13 de... je dirais, dans... appelons ça au niveau</p> <p>14 sous-ministériel et ailleurs, là, qui... desquels</p> <p>15 il avait un certain inconfort. Bon.</p> <p>16 Donc, il me l'a exprimé, bon, puis j'ai agi en</p> <p>17 conséquence ultérieurement.</p> <p>18 Q. Est-ce que vous avez souvenir des nominations de</p> <p>19 juges qui ont été faites alors que... nominations</p> <p>20 ou promotions de juges qui ont été faites alors</p> <p>21 que monsieur Bellemare était... ou maître</p> <p>22 Bellemare était ministre de la Justice?</p> <p>23 R. Bien, quand j'ai pris connaissance, là, de</p> <p>24 certains dossiers que vous aviez à la Commission,</p> <p>25 là, puis, disons... je ne sais pas, là.</p>	144	<p>1 Q. Est-ce que vous avez déjà eu des discussions avec</p> <p>2 maître Bellemare...</p> <p>3 R. Ah, bien non.</p> <p>4 Q. ... alors qu'il était ministre...</p> <p>5 R. Ah, bien non.</p> <p>6 Q. ... au sujet des nominations...</p> <p>7 R. Ah, bien non.</p> <p>8 Q. ... à faire?</p> <p>9 R. Ah non non. Non. C'est pour ça que la... c'est</p> <p>10 important de... la première, la réunion que</p> <p>11 j'ai... je suis allé à son bureau, disons, on</p> <p>12 commençait, puis, tu sais, il n'y a pas eu</p> <p>13 grand-chose au niveau du processus de sélection</p> <p>14 des juges, il n'y pas eu de proposition de</p> <p>15 nomination, et cetera, là, disons, ce qu'on... tu</p> <p>16 sais, c'est tout à fait normal et logique, là, que</p> <p>17 ce soit sur l'organisation de son ministère, puis</p> <p>18 de certains sous-ministres qui... avec lesquels il</p> <p>19 avait un inconfort, puis d'autres qu'il aimerait</p> <p>20 bien avoir.</p> <p>21 Mais j'ai... je me souviens d'aucune manière et à</p> <p>22 aucun moment où j'ai eu des discussions avec</p> <p>23 monsieur Bellemare sur, appelons ça, la nomination</p> <p>24 des juges ou sur le processus de sélection.</p> <p>25 Q. Et avec le premier ministre, au sujet de</p>
145	<p>1 discussions que vous auriez eues avec le premier</p> <p>2 ministre au sujet de nominations de juges pendant</p> <p>3 l'époque où... ou au cours de l'époque où maître</p> <p>4 Bellemare était ministre de la Justice, est-ce que</p> <p>5 vous avez souvenir de quelque discussion avec le</p> <p>6 premier ministre au sujet de nominations ou de</p> <p>7 promotions de juges?</p> <p>8 R. Ce n'était pas... j'ai dit au début que ce n'était</p> <p>9 pas ma valeur ajoutée, là, le... ce milieu,</p> <p>10 disons, ma contribution ne pouvait pas être très</p> <p>11 très signifiante, disons, là-dedans.</p> <p>12 Puis n'oublions jamais que, disons, c'est un...</p> <p>13 quand ça touchait la fonction publique, l'appareil</p> <p>14 public, c'était très clair que c'était ma</p> <p>15 responsabilité, puis j'avais une compétence.</p> <p>16 Quand ça touche le... appelons ça le milieu de la</p> <p>17 justice ou le milieu juridique, là, de par</p> <p>18 l'organisation gouvernementale, ça relève du</p> <p>19 ministre de la Justice et de son ministère.</p> <p>20 Donc, je ne me souviens pas non plus d'avoir eu</p> <p>21 des discussions avec monsieur Charest là-dessus.</p> <p>22 Q. Maître Pleau ce matin a fait état de deux (2)</p> <p>23 nominations proposées par le ministre Bellemare à</p> <p>24 l'époque qui ont fait l'objet de report et ces</p> <p>25 nominations-là avaient été présentées le dix-sept</p>	146	<p>1 (17) mars deux mille quatre (2004), et maître</p> <p>2 Pleau a indiqué que -- je facilite votre travail,</p> <p>3 là, en mettant le contexte -- que le procès-verbal</p> <p>4 du Conseil des ministres indiquait que les reports</p> <p>5 avaient été faits à la demande du premier ministre</p> <p>6 sans justification.</p> <p>7 Est-ce que vous avez quelque information</p> <p>8 additionnelle à fournir à ce sujet-là?</p> <p>9 R. Je pense que c'est exact...</p> <p>10 Q. Est-ce que vous...</p> <p>11 R. ... il y avait deux (2) nominations le dix-sept</p> <p>12 (17), il y en a une qui a été reportée à la séance</p> <p>13 subséquente, puis l'autre a été reportée à deux</p> <p>14 (2) semaines plus tard, puis à la demande de</p> <p>15 monsieur Charest. Mais je ne sais pas les motifs,</p> <p>16 puis je ne me souviens pas non plus d'en avoir</p> <p>17 débattu et discuté.</p> <p>18 Puis c'est le propre de la dynamique du Conseil</p> <p>19 des ministres, c'est-à-dire c'est un bel exemple</p> <p>20 de ce que je vous disais tantôt, le premier</p> <p>21 ministre a accepté de l'inscrire, ça ne veut pas</p> <p>22 dire qu'il était... disons qu'il avait accepté que</p> <p>23 c'était terminé, là, puis disons il y a sûrement</p> <p>24 un élément qui justifie le report. Bon. Puis</p> <p>25 finalement le Conseil des ministres n'a pas pris</p>

147	<p>1 la décision, il a reporté.</p> <p>2 Bon. Vous avez ça sur d'autres dossiers, là, ce</p> <p>3 n'est pas propre à... dans la nomination des</p> <p>4 juges, vous avez... c'est... bon, ça arrive... ce</p> <p>5 n'est pas souvent, mais ça arrive, là, à d'autres</p> <p>6 dossiers. Il ne faut pas que ça arrive tout le</p> <p>7 temps parce qu'on ne serait pas là très longtemps.</p> <p>8 Q. Dernier sujet, c'est... alors que maître Bellemare</p> <p>9 était ministre de la Justice, il y a eu un</p> <p>10 changement de sous-ministre, monsieur Michel</p> <p>11 Bouchard a quitté, il a été remplacé par maître</p> <p>12 Louis Dionne. C'est exact?</p> <p>13 R. Oui.</p> <p>14 Q. Est-ce que vous pouvez expliquer sommairement,</p> <p>15 parce que ces témoins-là pourraient être appelés</p> <p>16 à témoigner devant la Commission, là, les</p> <p>17 circonstances qui ont donné lieu au changement de</p> <p>18 vos... en fait, si je peux utiliser, là, au</p> <p>19 changement de sous-ministre?</p> <p>20 R. Oui. Oui. Disons, monsieur Bouchard était là</p> <p>21 depuis... comme sous-ministre en titre depuis une</p> <p>22 dizaine... une dizaine d'années, il avait fait</p> <p>23 plusieurs gouvernements, plusieurs ministres de la</p> <p>24 Justice, puis après l'élection, puis après ma</p> <p>25 nomination, il m'avait informé, disons, qu'il</p>	148	<p>1 avait été approché par le fédéral pour quitter,</p> <p>2 bon, puis qu'il considérait, là, cette hypothèse,</p> <p>3 disons, pour occuper des fonctions... des hautes</p> <p>4 fonctions dans... au ministère fédéral, là, de la</p> <p>5 Justice. Bon.</p> <p>6 Et je me rappelle très bien de lui avoir demandé</p> <p>7 de demeurer, puis peut-être même plus qu'une fois,</p> <p>8 là, peut-être à quelques reprises, là, mais disons</p> <p>9 je lui ai demandé de rester. Disons d'abord parce</p> <p>10 qu'il avait une compétence, une connaissance, une</p> <p>11 expérience, puis je trouvais ça approprié que pour</p> <p>12 assurer une certaine continuité, stabilité, qu'il</p> <p>13 demeure en poste.</p> <p>14 Il a accepté. Bon. Il a fait un certain temps,</p> <p>15 là, quelque temps, quelques mois, que sais-je?</p> <p>16 Bon, puis quelque part, là, dans le temps, là, je</p> <p>17 dirais peut-être au milieu de l'été, là, disons,</p> <p>18 il... il revenait à la charge pour dire que la</p> <p>19 situation était devenue assez difficile, assez</p> <p>20 tendue, puis pas juste entre lui puis le ministre</p> <p>21 de la Justice, là, disons ce n'est pas un problème</p> <p>22 de relations de couple, là, tu sais, entre le</p> <p>23 sous-ministre puis le ministre, là, il trouvait</p> <p>24 que la situation était assez générale, puis qu'il</p> <p>25 y avait une tension grande entre le ministre puis</p>
149	<p>1 le ministère. Puis «ministère» pris dans un sens</p> <p>2 propre, là.</p> <p>3 Bon. Alors, il n'avait plus le goût de</p> <p>4 poursuivre, il n'avait plus le goût, là, de</p> <p>5 continuer à oeuvrer dans un milieu semblable.</p> <p>6 Bon. Donc, il revenait à la charge. Bon. C'est</p> <p>7 évident que... je disais tout à l'heure que le</p> <p>8 premier ministre, c'est lui qui recommande au</p> <p>9 Conseil des ministres, puis, disons, il accorde</p> <p>10 beaucoup d'importance à l'équipe</p> <p>11 sous-ministérielle, je lui en faisais rapport</p> <p>12 fréquemment. Ah, fréquemment, peut-être même à</p> <p>13 peut-être les semaines, toutes les deux (2)</p> <p>14 semaines, là, je lui indiquais, là, qu'il semblait</p> <p>15 y avoir des problèmes de plus en plus importants</p> <p>16 et que Michel Bouchard avait de plus en plus le</p> <p>17 goût d'accepter, là, le... ou de continuer la</p> <p>18 proposition que le fédéral voulait lui faire.</p> <p>19 Bon. Finalement, donc, j'ai accepté de</p> <p>20 recommander au premier ministre, disons, qu'il</p> <p>21 quitte ses fonctions pour... en assurant encore</p> <p>22 quelques semaines, là, ou quelques... quelque</p> <p>23 temps, disons, pour le fédéral, et puis ça s'est</p> <p>24 fait, disons, puis il a quitté, bon, dans un</p> <p>25 contexte que je qualifie de mouvementé, bon, dans</p>	150	<p>1 un contexte pas facile.</p> <p>2 Alors, il a quitté, mais pas le seul, il y en a eu</p> <p>3 d'autres qui ont quitté, qui sont arrivés, et</p> <p>4 cetera, puis à travers tout ça, là, il fallait</p> <p>5 que... qu'on trouve un bon remplaçant, quelqu'un</p> <p>6 d'envergure aussi pour occuper le poste de</p> <p>7 sous-ministre à la Justice.</p> <p>8 Bon. Et j'ai fait à peu près ce que j'ai dit tout</p> <p>9 à l'heure, là, j'ai regardé à l'interne, puis j'ai</p> <p>10 regardé à l'externe, disons, quelles sont les</p> <p>11 candidatures possibles pour le ministère de la</p> <p>12 Justice.</p> <p>13 Bon, puis j'avais un certain nombre de noms, puis</p> <p>14 j'ai revalidé avec mes gens de l'Emploi supérieur,</p> <p>15 voir un peu : avez-vous des dossiers, avez-vous</p> <p>16 des appréciations, avez-vous ci, avez-vous ça?</p> <p>17 Bon. Puis je suis allé un peu demander des</p> <p>18 conseils à l'extérieur, là, dans le milieu</p> <p>19 juridique, qui n'est pas mon milieu propre, là,</p> <p>20 pour voir si eux avaient des suggestions à me</p> <p>21 faire comme sous-ministre de la Justice. Parce</p> <p>22 que Michel Bouchard avait une réputation, en tout</p> <p>23 cas, très, très grande dans le milieu de la</p> <p>24 justice, comme à l'intérieur de l'appareil</p> <p>25 gouvernemental, donc je voulais avoir quelqu'un</p>

151	<p>1 qui était reconnu dans le milieu.</p> <p>2 Bon. J'ai eu des noms, puis là encore, ce n'est</p> <p>3 pas des pressions, il y a eu des noms. Bon. Puis</p> <p>4 j'ai regardé ça, j'ai brassé ça, puis finalement</p> <p>5 je suis arrivé avec quelques candidatures, puis ma</p> <p>6 recommandation au premier ministre c'était Louis</p> <p>7 Dionne. Bon. Et je dirais, je pense, presque</p> <p>8 cent (100) sur cent (100), là, cette fois-ci</p> <p>9 encore. Disons il a agréé à cette</p> <p>10 recommandation-là, il l'a soumise au Conseil des</p> <p>11 ministres, puis ça a été... ça a été accepté.</p> <p>12 Q. Monsieur Dicaire, je vous remercie.</p> <p>13 Ce sont mes questions, Monsieur le commissaire.</p> <p>14 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>15 commissaire :</p> <p>16 Madame Côté.</p> <p>17 CONTRE-INT. PAR Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>18 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>19 Q. Alors, monsieur Dicaire, j'ai quelques questions</p> <p>20 pour vous.</p> <p>21 Sur ce dernier point de l'engagement de maître</p> <p>22 Louis Dionne comme sous-ministre en titre au</p> <p>23 ministère de la Justice en octobre deux mille</p> <p>24 trois (2003), pourquoi est-ce que c'est vous qui</p> <p>25 vous êtes mêlé de trouver le remplaçant de maître</p>	152	<p>1 Bouchard au lieu de laisser cette responsabilité</p> <p>2 à maître Bellemare, le ministre?</p> <p>3 R. Oui... oui, pour les raisons que j'ai évoquées au</p> <p>4 début, là, disons je suis le supérieur</p> <p>5 hiérarchique de ses sous-ministres dans l'appareil</p> <p>6 gouvernemental et donc, j'ai un mot à dire, une</p> <p>7 proposition à faire au premier ministre -- puis</p> <p>8 c'est important de rappeler -- c'est la Loi de la</p> <p>9 fonction publique, ce n'est pas une décision</p> <p>10 personnelle, la Loi de la fonction publique</p> <p>11 prévoit que c'est le Conseil des ministres qui</p> <p>12 choisit ses sous-ministres sur recommandation du</p> <p>13 premier ministre.</p> <p>14 Donc, ce n'est pas une décision en tant que telle</p> <p>15 du ministre, c'est une décision du Conseil sur</p> <p>16 recommandation du PM. Donc, je suis habileté,</p> <p>17 disons, puis c'est ce que j'avais convenu avec le</p> <p>18 premier ministre, que lorsque des postes</p> <p>19 deviennent vacants, de regarder, puis de lui faire</p> <p>20 des propositions, c'est lui qui nomme via le</p> <p>21 Conseil des ministres et sa recommandation.</p> <p>22 Donc, c'est ce qui a été fait, c'est-à-dire que</p> <p>23 j'ai fait un travail, là, sérieux, puis j'ai</p> <p>24 proposé au PM, puis il a trouvé que c'est une</p> <p>25 très, très bonne idée. Puis compte tenu des</p>
153	<p>1 circonstances, c'était excellent, donc il l'a</p> <p>2 fait.</p> <p>3 Q. Vous avez fait état plus tôt dans votre témoignage</p> <p>4 à une rencontre que vous avez eue avec le ministre</p> <p>5 Bellemare dans les quinze (15) jours qui ont</p> <p>6 suivi...</p> <p>7 R. Oui.</p> <p>8 Q. ... son entrée en fonction comme ministre et vous</p> <p>9 avez indiqué que lors de cette rencontre, le</p> <p>10 ministre a exprimé un inconfort quant à certaines</p> <p>11 personnes qui se trouvaient à la Justice, n'est-ce</p> <p>12 pas?</p> <p>13 R. Oui.</p> <p>14 Q. Est-ce que madame Brigitte Pelletier faisait</p> <p>15 partie...</p> <p>16 R. Oui.</p> <p>17 Q. ... de ces personnes?</p> <p>18 R. Oui.</p> <p>19 Q. Et quel était, à son égard, l'inconfort exprimé</p> <p>20 par le ministre?</p> <p>21 R. Madame Brigitte Pelletier était l'ex-chef de</p> <p>22 cabinet du premier ministre Landry. Elle avait été</p> <p>23 nommée, lors de la dernière séance, sous-ministre</p> <p>24 associée au ministère de la Justice. Bon. Et</p> <p>25 monsieur Bellemare, lorsqu'il est arrivé dans son</p>	154	<p>1 ministère, se sentait... j'appelle ça un</p> <p>2 inconfort, ne se sentait pas très, très à</p> <p>3 l'aise...</p> <p>4 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>5 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>6 Je vais m'objecter, Monsieur le commissaire, à ce</p> <p>7 que monsieur Dicaire continue sur cette lancée</p> <p>8 puisque, encore une fois, ça ne fait pas partie</p> <p>9 des travaux de la Commission de savoir la raison</p> <p>10 pour laquelle madame Pelletier aurait été déplacée</p> <p>11 ou mutée dans un autre endroit.</p> <p>12 À ce que je sache, elle ne fait pas partie du</p> <p>13 processus de nomination des juges et je m'objecte</p> <p>14 à ce qu'on continue dans cette lignée-là.</p> <p>15 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>16 commissaire :</p> <p>17 Bien, si je me souviens bien, monsieur Bellemare</p> <p>18 a témoigné qu'il ne prenait pas de décisions</p> <p>19 politiques, qu'il était parfaitement équitable et</p> <p>20 neutre envers toutes les personnes, et ici on est</p> <p>21 en train de se demander justement s'il y avait des</p> <p>22 motifs politiques pour déplacer quelqu'un. Alors,</p> <p>23 je pense que c'est directement lié.</p> <p>24 Vous pouvez continuer, madame Côté.</p> <p>25</p>



155	<p>1 Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>2 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>3 Merci.</p> <p>4 Q. Alors, monsieur Dicaire, vous pouvez continuer</p> <p>5 votre réponse?</p> <p>6 R. Ce que je disais, c'est que ma compréhension de ce</p> <p>7 cas, madame Brigitte Pelletier était donc ex-chef</p> <p>8 de cabinet de monsieur Landry, elle était nommée</p> <p>9 au ministère de la Justice comme sous-ministre</p> <p>10 associée, et lorsque monsieur Bellemare voulait</p> <p>11 organiser ses rencontres à l'intérieur du</p> <p>12 ministère, ses rencontres de son comité de, je ne</p> <p>13 sais pas, de direction, comité stratégique ou que</p> <p>14 sais-je, puis il y en a dans tous les ministères,</p> <p>15 là, des rencontres avec ses sous-ministres, puis</p> <p>16 son secrétaire de ministère, et cetera, disons il</p> <p>17 n'était pas à l'aise, il était inconfortable,</p> <p>18 disons, qu'une ex-chef de cabinet du gouvernement</p> <p>19 précédent soit présente à ces rencontres-là. Il</p> <p>20 y avait un malaise...</p> <p>21 Q. Et qu'est-ce que vous avez fait...</p> <p>22 R. ... il y avait un inconfort.</p> <p>23 Q. ... suite à ça?</p> <p>24 R. Bien, il m'en a fait part, j'en ai parlé avec</p> <p>25 monsieur Charest, disons, puis effectivement on</p>	156	<p>1 avait un problème, là. Tu sais, un moment donné,</p> <p>2 disons, si on frappe un noeud, puis on tourne à</p> <p>3 vide, puis on venait d'être élu, là, le</p> <p>4 gouvernement venait d'être élu, disons j'ai fait</p> <p>5 des démarches pour trouver une nouvelle</p> <p>6 affectation, à la satisfaction de madame</p> <p>7 Pelletier. C'est une dame quand même qui a des</p> <p>8 compétences, qui a des capacités, disons, pour</p> <p>9 occuper de telles fonctions.</p> <p>10 Donc, elle a été, dans les mois qui ont suivi, là,</p> <p>11 elle a fait l'objet d'une nouvelle nomination,</p> <p>12 puis ça... c'était, je dirais... ça a enlevé cet</p> <p>13 inconfort-là à monsieur... à monsieur Charest --</p> <p>14 à monsieur Bellemare, pardon.</p> <p>15 Q. Il a été fait état lors du témoignage de maître</p> <p>16 Bellemare, lui-même y a référé, à une lettre que</p> <p>17 vous, comme secrétaire général du gouvernement,</p> <p>18 vous lui auriez fait parvenir à la fin ou après la</p> <p>19 fin de son mandat comme ministre de la Justice.</p> <p>20 Alors, j'ai remis ce matin, Monsieur le</p> <p>21 commissaire, copie de cette lettre.</p> <p>22 Alors, est-ce qu'on en a une copie pour monsieur</p> <p>23 le commissaire, puis une copie pour le témoin?</p> <p>24 LA GREFFIÈRE :</p> <p>25 Est-ce qu'on l'enregistre sous une cote?</p>
157	<p>1 Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>2 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>3 Oui.</p> <p>4 LA GREFFIÈRE :</p> <p>5 27, publique?</p> <p>6 Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>7 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>8 27-P.</p> <p>9 -----</p> <p>10 PIÈCE 27-P</p> <p>11 -----</p> <p>12 Q. Alors, monsieur Dicaire, vous avez en face de vous</p> <p>13 une lettre qui porte la date du dix-sept (17)</p> <p>14 février deux mille six (2006), c'est bien la</p> <p>15 lettre qui, à la page 2, porte votre signature?</p> <p>16 R. Oui.</p> <p>17 Q. Et pourriez-vous brièvement expliquer pourquoi</p> <p>18 vous avez décidé d'envoyer cette lettre à maître</p> <p>19 Bellemare?</p> <p>20 R. Oui, peut-être préciser d'abord que c'est une</p> <p>21 lettre, ce n'est pas une mise en demeure dans le</p> <p>22 style, là, de ce qui a été rapporté ici, puis</p> <p>23 d'ailleurs vous voyez dans le deuxième paragraphe</p> <p>24 que je lui rappelle que ce mémoire, et cetera, là,</p> <p>25 bon, donc je fais un certain rappel.</p>	158	<p>1 Et qu'à la fin, là, je compte sur son sens de</p> <p>2 l'honneur, puis son professionnalisme. Donc</p> <p>3 c'est... ce n'est pas de la nature de ce qui, à</p> <p>4 mon avis, là, qui a été dit ici.</p> <p>5 Par ailleurs, disons, c'est une lettre qui</p> <p>6 m'apparaissait était extrêmement importante.</p> <p>7 Parce que quand j'ai vu en direct, là, j'étais à</p> <p>8 mon bureau à ce moment-là, disons le ministre</p> <p>9 Bellemare... l'ex-ministre Bellemare à l'émission</p> <p>10 TVA en direct, puis qu'il a montré ou qu'il avait</p> <p>11 apporté avec lui, ce serait plus précis, il avait</p> <p>12 apporté avec lui le mémoire au Conseil des</p> <p>13 ministres, qu'il avait sur la table, là, qu'il</p> <p>14 faisait référence à l'occasion, et que le mémoire</p> <p>15 a été montré à l'écran, possiblement par monsieur</p> <p>16 Paradis qui a pris le mémoire puis qui l'a montré,</p> <p>17 puis on l'a très bien vu que c'était un mémoire du</p> <p>18 Conseil des ministres. Puis j'ai sursauté pour</p> <p>19 une raison très simple, c'est que lorsque ce</p> <p>20 mémoire-là avait été transmis au Conseil des</p> <p>21 ministres, à la demande du ministre, là on avait</p> <p>22 demandé qu'il soit entièrement confidentiel.</p> <p>23 Q. C'est maître Bellemare qui avait fait cette</p> <p>24 demande?</p> <p>25 R. Oui, oui. Puis je vous dirais c'est quand un...</p>

159	<p>1 je pense que monsieur Pleau n'en a pas parlé ce 2 matin, mais quand on transmet au Conseil exécutif 3 le mémoire, il y a des parties qui peuvent être 4 accessibles au public en vertu de la Loi de 5 l'accès à l'information, il y a des parties qui 6 peuvent être tenues confidentielles, puis il y a 7 la recommandation du Conseil des ministres qui est 8 toujours, à toutes fins pratiques, confidentielle, 9 mais il y a des mémoires pour toutes de raisons, 10 de considérations, disons de toute nature, le 11 mémoire est entièrement confidentiel. Ça veut 12 dire que ce mémoire-là est protégé pendant 13 vingt-cinq (25) ans. Bon. Alors, on fait une... 14 je dirais, on est très attentif à la gestion de 15 ces documents-là, disons c'est l'institution, là, 16 tu sais, je m'élève au-dessus des individus, là, 17 disons c'est l'institution qui devient extrêmement 18 importante puis je lui ai indiqué, disons, que ce 19 document-là était confidentiel, d'ailleurs à sa 20 demande. 21 Puis je lui rappelle les directives du premier 22 ministre en cas de cessation d'emploi, puis je lui 23 rappelle également son serment dont copie est à la 24 présente, je pense, bon, puis je suis soumis à ça 25 moi aussi. Bon, alors... puis disons j'ai pris</p>	160	<p>1 pour acquis que c'est un être intelligent, il est 2 capable de comprendre, disons, le message, puis je 3 lui ai envoyé la lettre. 4 Mais je pensais important, disons, d'intervenir à 5 ce moment-ci. C'est évident que, moi, j'ai 6 sursauté, mais là, j'ai dit est-ce que, disons, 7 c'est une bonne idée, avec mes gens, là, dont 8 monsieur Pleau et mes gens du secrétariat, de 9 regarder voir si c'était opportun de, puis on est 10 tous venus à la conclusion au niveau du 11 secrétariat que c'était opportun, donc je lui ai 12 transmis ça. 13 Q. O.K. Donc, vous avez rappelé aussi à maître 14 Bellemare dans cette lettre que c'était à sa 15 demande à lui que le mémoire... 16 R. Exact. 17 Q. ... avait été classé confidentiel? 18 R. Exact, exact. 19 Q. Et ça devait le demeurer ainsi vingt-cinq (25) 20 ans? 21 R. Exact, exact. 22 Q. Vous avez fait état ce matin, monsieur Dicaire, 23 que vous avez dû quitter votre fonction de 24 secrétaire général du gouvernement en deux mille 25 six (2006) pour des raisons de santé?</p>
161	<p>1 R. Exact. 2 Q. Et j'ai compris de votre témoignage que c'était de 3 façon assez précipitée? 4 R. Oui. 5 Q. Est-ce que vous avez eu quelque chose à voir dans 6 la désignation de celui qui vous a succédé, en 7 l'occurrence monsieur Gérard Bibeau? 8 R. Oui. 9 Q. Alors, qu'est-ce que vous avez eu à voir dans la 10 désignation de votre successeur? 11 R. O.K. Quand j'ai été obligé de cesser mes 12 activités professionnelles, disons j'ai appelé 13 monsieur Charest pour l'informer, disons, que j'en 14 avais pour plusieurs mois immobilisé, j'avais un 15 lit orthopédique. Et il m'a dit : «On va 16 t'attendre, disons, on n'est pas pressé, tu vas 17 revenir puis on va nommer quelqu'un par intérim». 18 19 Alors, je lui ai dit : «Ce n'est pas possible, 20 moi, j'ai dit, ça va être longue durée, donc il 21 faut trouver quelqu'un d'autre.» Alors, il m'a 22 demandé, disons, de lui suggérer, de lui proposer 23 des noms. Bon. Évidemment, ça n'a pas été 24 instantané, j'ai demandé de pouvoir y penser, 25 réfléchir quelques instants, là, et je lui ai</p>	162	<p>1 suggéré trois (3) noms de gens que moi je 2 considère aptes et capables de faire le travail de 3 secrétaire général. Je lui ai proposé, à sa 4 demande, là, ces trois (3) noms-là et le nom de 5 monsieur Bibeau était en tête de ces trois (3) 6 noms-là. 7 Q. Donc, vous avez – et je ne vous demanderai pas de 8 dire les deux (2) autres noms -- mais dans... 9 R. Oui. 10 Q. ... les trois (3) noms que vous avez 11 recommandés... 12 R. Oui. 13 Q. ... au premier ministre, le nom de monsieur Gérard 14 Bibeau apparaissait? 15 R. Exact. 16 Q. Monsieur Bibeau était quelqu'un que vous 17 connaissiez auparavant? 18 R. Il avait déjà travaillé avec moi au Conseil 19 exécutif, je l'avais vu aussi évoluer dans 20 d'autres organisations, on n'était pas des gens 21 qui se connaissent... qui se connaissent 22 beaucoup, on n'était pas nécessairement des amis, 23 mais c'était un collaborateur, disons, 24 suffisamment... disons que je le connaissais 25 suffisamment correct, assez par rapport à ça, puis</p>

163	<p>1 je n'ai pas hésité, là, avec la compétence, 2 l'expérience, le vécu, et cetera, disons qu'il 3 puisse assumer, donc je l'avais mis en tête de 4 liste. 5 Q. Et je vais vous poser une question très directe, 6 monsieur Dicaire, est-ce qu'avant de recommander 7 monsieur Gérard Bibeau sur cette liste de trois 8 (3) suggestions que vous avez faites au premier 9 ministre, est-ce que vous aviez parlé avec 10 monsieur Franco Fava de votre recommandation de 11 monsieur Gérard Bibeau? 12 R. La réponse est non. Je ne connais pas monsieur 13 Fava, je ne lui ai jamais parlé, je n'ai jamais eu 14 d'échange avec lui, il n'est jamais intervenu 15 auprès de moi, donc c'est une personne que... 16 comme citoyen que j'ai... dont le nom était dans 17 les journaux, mais moi personnellement je n'ai eu 18 aucun échange, aucun rapport. 19 Donc, non, je n'ai pas subi de quoi... je n'ai pas 20 eu d'échange de quelque nature que ce soit avec 21 monsieur Fava, que je ne connais pas. 22 Q. Et pour terminer, je pense que maître Ruel vous a 23 posé la question, mais je veux simplement 24 m'assurer. 25 Quand vous étiez secrétaire général et pendant</p>	164	<p>1 toute la période où maître Bellemare a été 2 ministre de la Justice et Procureur général, 3 est-ce qu'à quelque moment que ce soit maître 4 Bellemare vous a fait part d'influences qu'il 5 pouvait subir dans la nomination des juges? 6 R. Aucunement. 7 Q. Je vous remercie. 8 Me MICHEL BASTARACHE 9 commissaire : 10 Merci. Monsieur Ryan? 11 Me ANDRÉ RYAN 12 pour l'Honorable Jean Charest : 13 Monsieur le commissaire, j'ai quelques questions, 14 je faisais juste demander à quelle heure vous 15 anticipiez prendre la pause de l'après-midi, 16 j'aurais fait une vérification durant la pause? 17 Me MICHEL BASTARACHE 18 commissaire : 19 On peut la prendre maintenant si vous voulez? 20 Me ANDRÉ RYAN 21 pour l'Honorable Jean Charest : 22 Ça me conviendrait, je vous remercie. 23 ----- 24 15 h 15 - SUSPENSION DE L'AUDITION 25 -----</p>
165	<p>1 ----- 2 15 h 25 - REPRISE DE L'AUDITION 3 ----- 4 Me MICHEL BASTARACHE 5 commissaire : 6 Merci. Vous pouvez vous asseoir. 7 CONTRE-INT. PAR Me ANDRÉ RYAN 8 pour l'Honorable Jean Charest : 9 Merci, Monsieur le commissaire. 10 Q. Alors, comme annoncé, je serai très bref, monsieur 11 Dicaire, j'ai quelques questions sur trois (3) 12 sujets bien spécifiques. Et... -- ça va? 13 R. Oui oui, ça va. 14 Q. Oui? Alors, je reviens très très brièvement sur 15 un des éléments que vous avez abordé durant votre 16 témoignage en chef. Vous avez expliqué le 17 processus qui vous amène, vous, comme secrétaire 18 général, qui amène le premier ministre comme 19 président du Conseil exécutif, là, à la séance du 20 Conseil des ministres, qui aurait une durée 21 moyenne, là, de trois (3) à quatre (4) heures. 22 Vous avez notamment témoigné à l'effet qu'il y a 23 une réunion finale de préparation, de coordination 24 de cette séance du Conseil des ministres du 25 mercredi et, corrigez-moi si je me trompe ou</p>	166	<p>1 confirmez-moi si c'est exact, la réunion de 2 préparation a généralement lieu soit le mardi en 3 fin de journée, début de soirée ou, 4 occasionnellement, le mercredi matin lorsqu'il y 5 a des empêchements qui retiennent le premier 6 ministre à l'extérieur de Québec, c'est exact? 7 R. Exact. 8 Q. Et vous avez également -- je vous demanderais de 9 confirmer de nouveau -- indiqué que de façon très 10 générale, cette réunion du Conseil des ministres 11 a lieu... de préparation, pardon, du Conseil des 12 ministres a lieu en présence du chef de cabinet du 13 premier ministre et très occasionnellement d'un 14 autre collaborateur qui peut se joindre, là, pour 15 un sujet particulier, exact? 16 R. C'est exact. 17 Q. Et c'est lors de cette réunion, finalement, qu'on 18 établit de manière définitive l'ordre du jour de 19 la séance du lendemain ou du jour même? 20 R. C'est exact. 21 Q. Et c'est ce qui a fait dire, là, vous étiez 22 présent quand maître Pleau a témoigné, que le 23 mercredi matin, généralement, il vous court 24 après... 25 R. Oui.</p>

167	<p>1 Q. ... pour essayer de...</p> <p>2 R. Oui. Oui.</p> <p>3 Q. ... d'obtenir l'ordre du jour final?</p> <p>4 R. Oui, c'est exact.</p> <p>5 Q. Bon. La réunion de coordination, de préparation,</p> <p>6 la réunion finale avec monsieur Charest et son</p> <p>7 chef de cabinet, est-ce que c'est une réunion</p> <p>8 longue? Combien de temps dure-t-elle en moyenne?</p> <p>9 R. ... C'est difficile répondre. Là, c'est... je...</p> <p>10 je pourrais dire c'est une demi-heure (1/2), je</p> <p>11 pourrais dire c'est trois (3) heures, c'est très</p> <p>12 très très variable... bon.</p> <p>13 Q. Selon les sujets, j'imagine, qui seront traités le</p> <p>14 lendemain?</p> <p>15 R. Ah, puis les disponibilités aussi du premier</p> <p>16 ministre, puis également, selon les journées, les</p> <p>17 moments possibles d'une rencontre avec le PM dans</p> <p>18 les journées précédentes. Puis là, je vais</p> <p>19 m'expliquer, là.</p> <p>20 La rencontre du mardi à laquelle vous faites</p> <p>21 référence, ou du mercredi matin, là, disons, pour</p> <p>22 le dire en bon français, c'est une rencontre de</p> <p>23 fermeture du projet de l'ordre du jour...</p> <p>24 Q. Oui.</p> <p>25 R. ... puis un dernier survol des matières qui sont</p>	168	<p>1 inscrites à l'ordre du jour. Bon.</p> <p>2 Alors, ça peut se faire en une heure, ça peut se</p> <p>3 faire en trois (3) heures, puis ça peut se faire</p> <p>4 en une demi-heure (1/2). Donc, tout dépend de</p> <p>5 l'ordre du jour, tout dépend du volume de sujets</p> <p>6 inscrits à l'ordre du jour, mais tout dépend,</p> <p>7 disons, de ce que j'ai pu avoir comme occasion de</p> <p>8 voir monsieur Charest, le premier ministre, dans</p> <p>9 les journées précédentes.</p> <p>10 En d'autres termes, je n'ai pas juste une</p> <p>11 rencontre avec le premier ministre là-dessus.</p> <p>12 Disons, j'ai... c'est un peu... un peu comme je</p> <p>13 disais tantôt, préparer la séance du Conseil des</p> <p>14 ministres, c'est un processus...</p> <p>15 Q. Continu.</p> <p>16 R. ... continu. Donc, je l'ai vu le jeudi, je l'ai</p> <p>17 vu le vendredi ou je l'ai vu le lundi. Bon, puis</p> <p>18 là, on a débattu, on a échangé sur certains grands</p> <p>19 dossiers, là, qui prennent plus qu'une demi-heure</p> <p>20 (1/2), une heure, deux (2) heures, disons, sur un</p> <p>21 sujet donné qui est inscrit à l'ordre du jour,</p> <p>22 puis en même temps, je lui dis qu'est-ce qui s'est</p> <p>23 passé dans les comités ministériels, puis qu'il</p> <p>24 reste un certain nombre de problématiques à</p> <p>25 échanger avec les membres du Conseil des</p>
169	<p>1 ministres.</p> <p>2 Bon. Mais si je n'ai pas eu ça... ça peut arriver</p> <p>3 que monsieur Charest est à New York ou à Chicago,</p> <p>4 en Europe, là, si je n'ai pas eu ça, la séance a</p> <p>5 quand même lieu le mercredi. Donc, c'est évident</p> <p>6 que, à un moment donné, je vais faire ça le mardi,</p> <p>7 là, pas obligé de faire ça en une heure, ça va</p> <p>8 durer... ça va être cinq heures (5 h) à huit</p> <p>9 heures (8 h), huit heures et demie (8 h 30), neuf</p> <p>10 heures (9 h), puis c'est là que j'appelle monsieur</p> <p>11 Pleau, auquel on faisait référence là-dedans.</p> <p>12 Donc, il n'y a pas de... tu sais, la vie est ainsi</p> <p>13 mouvementée dans ces milieux-là que ce n'est pas</p> <p>14 aussi campé, là, en termes de...</p> <p>15 Q. Je comprends.</p> <p>16 R. ... disons, on essaie de s'aménager du temps, lui</p> <p>17 et moi, disons, pour arriver le plus possible à la</p> <p>18 préparation du...</p> <p>19 Q. Bon. Et je m'en...</p> <p>20 R. ... du Conseil des ministres.</p> <p>21 Q. ... je m'en voudrais de réduire votre longue</p> <p>22 réponse...</p> <p>23 R. Oui.</p> <p>24 Q. ... à sa plus simple expression...</p> <p>25 R. Oui.</p>	170	<p>1 Q. ... mais corrigez-moi, ça dépend... donc, la durée</p> <p>2 va dépendre du travail préalable qui a pu être</p> <p>3 déjà fait et ça dépend également de la</p> <p>4 disponibilité de monsieur Charest?</p> <p>5 R. Et des sujets inscrits à l'ordre du jour...</p> <p>6 Q. Et du...</p> <p>7 R. ... troisième élément.</p> <p>8 Q. ... volume qui doit être traité le lendemain lors</p> <p>9 de la réunion, dans le fond...</p> <p>10 R. Exact.</p> <p>11 Q. ... la quantité de...</p> <p>12 R. Exact.</p> <p>13 Q. ... de dossiers d'informations?</p> <p>14 R. Exact.</p> <p>15 Q. Et généralement, lorsque les réunions ont lieu le</p> <p>16 mardi, vous avez bel et bien dit que ces réunions</p> <p>17 ont lieu en fin d'après-midi ou en début de</p> <p>18 soirée?</p> <p>19 R. Règle générale, ça a davantage lieu en fin de</p> <p>20 journée...</p> <p>21 Q. Oui.</p> <p>22 R. ... mais ce n'est pas impossible non plus dans les</p> <p>23 soirées, là, disons, c'est fonction de l'agenda</p> <p>24 d'abord du premier ministre, puis de temps en</p> <p>25 temps aussi en fonction de certaines</p>

171	<p>1 disponibilités, là, mais ça... non, c'est fin de</p> <p>2 journée. Fin de journée puis début de soirée, là,</p> <p>3 c'est...</p> <p>4 Q. Ça peut se prolonger en début de soirée?</p> <p>5 R. Ah, oui oui oui, je veux dire, c'est... la</p> <p>6 dynamique de la discussion puis des sujets à</p> <p>7 l'ordre du jour, là, peuvent nous amener,</p> <p>8 disons...</p> <p>9 L'autre point que j'oubliais, qui est majeur, là,</p> <p>10 parce que je... j'ai pris un peu de distance, là,</p> <p>11 depuis, habituellement il y a un comité des</p> <p>12 priorités, disons, qui se tient le mardi fin de</p> <p>13 journée avant le Conseil des ministres du</p> <p>14 mercredi.</p> <p>15 Bon. Je ne sais pas si vous voulez que je rentre</p> <p>16 dans le détail du comité des priorités, là, mais</p> <p>17 c'est...</p> <p>18 Q. En fait, ce que je comprends, c'est que le comité</p> <p>19 des priorités aura, lui aussi, des incidences sur</p> <p>20 l'ordre du jour des fois?</p> <p>21 R. C'est-à-dire qu'on prend un peu l'ordre du jour</p> <p>22 qu'on a finalisé avec le premier ministre, donc...</p> <p>23 puis on a le comité des priorités ou on a un</p> <p>24 certain nombre de sujets qui ne sont pas</p> <p>25 nécessairement inscrits au Conseil des ministres</p>	172	<p>1 pour préparer l'action future, puis il y a</p> <p>2 toujours un point à l'ordre du jour du comité des</p> <p>3 priorités où on fait un tour de piste des sujets</p> <p>4 qui sont... qui vont être présentés au Conseil...</p> <p>5 au Conseil des ministres avec les membres du</p> <p>6 comité des priorités.</p> <p>7 Q. Je comprends.</p> <p>8 R. Alors donc, en plus des rencontres préparatoires,</p> <p>9 là, disons, puis en plus de la rencontre, là, de</p> <p>10 fermeture du... appelons-ça du mardi, à ça s'est</p> <p>11 ajouté ou s'ajoute la réunion du comité des</p> <p>12 priorités.</p> <p>13 Q. Bien, monsieur Dicaire, est-ce que vous</p> <p>14 conviendrez avec moi que la période, donc, de</p> <p>15 temps qui précède la tenue d'un Conseil des</p> <p>16 ministres est une période extrêmement chargée pour</p> <p>17 vous et pour le premier ministre?</p> <p>18 R. Oui.</p> <p>19 Q. Est-ce que vous pouvez nous dire généralement,</p> <p>20 lorsque l'Assemblée nationale ne siège pas, le</p> <p>21 Conseil des ministres a lieu à quelle heure le</p> <p>22 mercredi?</p> <p>23 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>24 commissaire :</p> <p>25 Monsieur Ryan, est-ce qu'on va faire un lien avec</p>
173	<p>1 la nomination des juges bientôt?</p> <p>2 Me ANDRÉ RYAN</p> <p>3 pour l'Honorable Jean Charest :</p> <p>4 On pourrait faire un lien, Monsieur le</p> <p>5 commissaire, certainement, et le lien, je vais</p> <p>6 vous dire bien candidement, se trouve dans la</p> <p>7 date, et la date qui a été évoquée en long et en</p> <p>8 large par maître Bellemare durant son long</p> <p>9 témoignage, et la date du deux (2) septembre, qui</p> <p>10 est un mardi.</p> <p>11 Q. Alors, monsieur Dicaire, est-ce que vous savez,</p> <p>12 généralement, lorsque l'Assemblée nationale ne</p> <p>13 siège pas, à quelle heure, généralement, se tient,</p> <p>14 le mercredi matin, le Conseil des ministres?</p> <p>15 R. Je vous donnerais la réponse suivante, là, c'est</p> <p>16 évident que je le savais...</p> <p>17 Q. Oui.</p> <p>18 R. ... disons, parce que j'organisais le tout,</p> <p>19 disons, puis là, j'ai pris mes distances par</p> <p>20 rapport à ça, mais je vous dirais, tentativement,</p> <p>21 mais ça reste à valider, là, donc peut-être par</p> <p>22 celui qui va venir après moi, je pense c'est à dix</p> <p>23 heures (10 h).</p> <p>24 Q. O.K.</p> <p>25 R. Je pense. Mais je ne veux pas qu'on m'en tienne</p>	174	<p>1 rigueur.</p> <p>2 Q. Je comprends.</p> <p>3 R. Disons que c'est... c'est une mémoire, là, qui...</p> <p>4 par rapport à un événement qui est quand même</p> <p>5 assez lointain.</p> <p>6 Q. Bon. Et donc, les heures qui précèdent la séance</p> <p>7 du mercredi matin, à l'heure qui est à préciser,</p> <p>8 sont des heures qui sont quand même assez</p> <p>9 chargées...</p> <p>10 R. Oui oui oui.</p> <p>11 Q. ... pour vous et pour le premier ministre?</p> <p>12 R. Ah, oui oui. Ah, très très.</p> <p>13 Q. O.K. Très brièvement, je veux revenir sur un</p> <p>14 sujet qu'on a évoqué, mais je veux être bien</p> <p>15 précis, je comprends que vous êtes la personne qui</p> <p>16 avez recommandé au premier ministre la sélection,</p> <p>17 le choix, la nomination de maître Louis Dionne</p> <p>18 comme sous-ministre à la Justice, c'est exact?</p> <p>19 R. Oui.</p> <p>20 Q. Et je comprends également, puis je veux juste être</p> <p>21 certain de votre témoignage, parce que j'ai cru</p> <p>22 échapper un morceau, et je m'en excuse, que votre</p> <p>23 compréhension, c'est que conformément à la Loi sur</p> <p>24 la fonction publique, c'est un décret du Conseil</p> <p>25 des ministres, mais sur recommandation du premier</p>

175	<p>1 ministre?</p> <p>2 R. Oui.</p> <p>3 Q. Et je comprends donc que la nomination de maître</p> <p>4 Louis Dionne a suivi le parcours, donc s'est vu</p> <p>5 inscrire à l'ordre du jour du Conseil des</p> <p>6 ministres et a fait l'objet d'une désignation lors</p> <p>7 d'une séance du Conseil des ministres?</p> <p>8 R. Oui.</p> <p>9 Q. O.K. Et très brièvement sur un autre sujet, ce</p> <p>10 sera mon dernier sujet, vous avez évoqué la</p> <p>11 procédure normale lors de la tenue d'une séance du</p> <p>12 Conseil des ministres pour la désignation, la</p> <p>13 nomination d'un juge à la Cour du Québec, vous</p> <p>14 avez dit, et corrigez-moi si je me trompe, que</p> <p>15 votre souvenir est à l'effet que le premier</p> <p>16 ministre comme président de séance introduit le</p> <p>17 sujet et cède la parole au ministre de la Justice,</p> <p>18 qui fait la présentation, ou, parfois, le premier</p> <p>19 ministre va indiquer le nom, puisqu'il apparaît à</p> <p>20 une feuille, pour ensuite céder la parole au</p> <p>21 ministre de la Justice, c'est exact?</p> <p>22 R. Ça traduit correctement ce qui me reste dans ma</p> <p>23 mémoire.</p> <p>24 Q. Oui. Est-ce que votre mémoire pourrait nous faire</p> <p>25 preuve d'une générosité additionnelle en nous</p>	176	<p>1 indiquant, à votre souvenir, s'il y a déjà eu en</p> <p>2 votre présence, suite à l'introduction qui est</p> <p>3 faite par le premier ministre et le ministre de la</p> <p>4 Justice, de la candidature qui est recommandée par</p> <p>5 le ministre de la Justice? Est-ce qu'il y a déjà</p> <p>6 eu des discussions sur le nom à l'intérieur du</p> <p>7 Conseil des ministres?</p> <p>8 R. Je ne me rappelle pas, non.</p> <p>9 Q. Donc, vous ne vous rappelez... vous ne vous</p> <p>10 rappelez pas qu'il y a déjà eu des discussions...</p> <p>11 R. Je ne me rappelle pas d'avoir entendu et vu cela,</p> <p>12 disons, ce que vous dites, là, c'est... je n'ai</p> <p>13 pas entendu de commentaires, de débats... je</p> <p>14 pourrais dire autrement, ça va peut-être être plus</p> <p>15 précis, là, je ne me souviens pas, disons, au</p> <p>16 Conseil des ministres qu'il y ait eu des grandes</p> <p>17 discussions, des grands débats, disons, sur la</p> <p>18 nomination d'un juge.</p> <p>19 Q. Bon. Est-ce qu'on pourrait dire, même, monsieur</p> <p>20 Dicaire -- et si ce n'est pas le cas, dites-moi-le</p> <p>21 -- mais est-ce qu'on pourrait dire que c'est, à</p> <p>22 toutes fins pratiques, presque un automatisme</p> <p>23 quand c'est rendu à ce niveau-là?</p> <p>24 R. ...</p> <p>25 Q. Dans le cas, évidemment, bien précis de la</p>
177	<p>1 nomination des juges?</p> <p>2 R. Ça se fait rapidement. Maintenant, je ne mettrai</p> <p>3 pas le terme d'automatisme parce que c'est un lieu</p> <p>4 de délibérations...</p> <p>5 Q. Je comprends.</p> <p>6 R. ... bon, puis quand... j'ai vu tellement de</p> <p>7 dossiers, là, au Conseil des ministres que...</p> <p>8 disons, il y a des dossiers qui... disons, que</p> <p>9 des... certains ministres ou... soulèvent comme</p> <p>10 interrogation, donc il faut éviter le piège de</p> <p>11 l'automatisme.</p> <p>12 Q. Alors, laissez-moi reformuler, ce sera ma dernière</p> <p>13 question.</p> <p>14 R. Oui.</p> <p>15 Q. Est-ce que vous conviendrez avec moi que c'est un</p> <p>16 sujet qui n'est ni propice et qui n'a, selon votre</p> <p>17 souvenir, pas donné lieu à de grandes discussions?</p> <p>18 R. Vous avez entièrement raison.</p> <p>19 Q. Merci, monsieur Dicaire.</p> <p>20 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>21 commissaire :</p> <p>22 Merci.</p> <p>23 CONTRE-INT. PAR Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>24 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>25 Brièvement, Monsieur le commissaire.</p>	178	<p>1 Bonjour, mon nom est André Dugas, je représente le</p> <p>2 Parti libéral du Québec. Nous avons reçu un exposé</p> <p>3 de votre témoignage et puis je vois au paragraphe</p> <p>4 19 que c'est indiqué que maître Bellemare n'était</p> <p>5 pas une personne qui travaillait...</p> <p>6 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>7 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>8 Je vais m'objecter, Monsieur le commissaire.</p> <p>9 Premièrement, mon confrère, tout ce qu'il veut</p> <p>10 faire c'est une preuve de caractère sur maître</p> <p>11 Bellemare avec ce commentaire-là et, deuxièmement,</p> <p>12 il est prévu dans les règles qu'on ne peut pas</p> <p>13 interroger les témoins à partir des «will-say».</p> <p>14 Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>15 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>16 Écoutez, il y a une déclaration que... enfin, je</p> <p>17 vais interroger le témoin sur un fait assez bien</p> <p>18 précis, puisqu'il a parlé tout à l'heure au moins</p> <p>19 de deux (2) personnes, monsieur Bouchard et</p> <p>20 monsieur Legendre, qui auraient été plus ou moins</p> <p>21 invitées à quitter, pour monsieur Legendre, pour</p> <p>22 monsieur Bouchard qui aurait pris une décision de</p> <p>23 quitter, et puis dans ce que je comprends de</p> <p>24 l'atmosphère qu'il y avait dans l'équipe...</p> <p>25</p>

179	<p>1 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>2 commissaire :</p> <p>3 Vous pouvez questionner sur ces choses-là, mais je</p> <p>4 pense que monsieur Beaudry a raison, qu'on ne peut</p> <p>5 pas citer les «will-say».</p> <p>6 Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>7 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>8 Bon, très bien.</p> <p>9 Q. Écoutez, joueur d'équipe et Marc Bellemare, quels</p> <p>10 sont vos commentaires, puis je voudrais que vous</p> <p>11 me parliez...</p> <p>12 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>13 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>14 Je fais la même...</p> <p>15 Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>16 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>17 ... au niveau...</p> <p>18 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>19 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>20 ... objection.</p> <p>21 Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>22 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>23 ... organisationnel.</p> <p>24 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>25 pour Me Marc Bellemare :</p>	180	<p>1 On ne peut pas... on ne peut pas faire</p> <p>2 indirectement ce que la loi ne permet pas de faire</p> <p>3 directement et mon confrère essaye de passer par</p> <p>4 la porte d'en arrière pour arriver au même</p> <p>5 résultat qui est une preuve de caractère,</p> <p>6 finalement.</p> <p>7 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>8 commissaire :</p> <p>9 Qu'est-ce que vous voulez demander au juste?</p> <p>10 Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>11 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>12 En fait, je veux que le témoin me parle de</p> <p>13 l'organisation, en fait de l'organisation du</p> <p>14 ministère sous Marc Bellemare et de la façon dont</p> <p>15 il avait les interactions avec les gens de son</p> <p>16 équipe et on a parlé de trois (3) personnes,</p> <p>17 Pelletier, Bouchard et Legendre, on voit que</p> <p>18 Pelle... pardon, Pelletier n'a pas fait longtemps</p> <p>19 partie de l'équipe.</p> <p>20 Je veux également savoir sur le cheminement de</p> <p>21 projets législatifs, quelle est la façon dont</p> <p>22 maître Bellemare s'est pris au niveau de la</p> <p>23 réforme du TAQ. Il a exprimé une certaine</p> <p>24 insatisfaction vis-à-vis ces réformes, il a parlé</p> <p>25 de dates où techniquement ces réformes devaient</p>
181	<p>1 être réglées, alors je veux explorer cette</p> <p>2 avenue-là.</p> <p>3 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>4 commissaire :</p> <p>5 Mais tout ça n'a vraiment rien à voir avec le</p> <p>6 nomination des juges. Là, vous parlez de</p> <p>7 l'administration générale du ministère, des</p> <p>8 problèmes internes avec le personnel, toutes ces</p> <p>9 choses-là, il me semble qu'on ne peut s'y référer</p> <p>10 que s'il y a un lien direct...</p> <p>11 Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>12 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>13 Je vous...</p> <p>14 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>15 commissaire :</p> <p>16 ... avec le mandat de la Commission.</p> <p>17 Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>18 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>19 Je vous suis là-dessus, je suis d'accord avec</p> <p>20 vous, mais comme vous l'avez dit tout à l'heure,</p> <p>21 au niveau de la partisanerie, au niveau de la</p> <p>22 crédibilité qu'on a à évaluer sur les dires du</p> <p>23 témoin Bellemare, je pense que je peux essayer de</p> <p>24 tester à ce niveau-là.</p> <p>25</p>	182	<p>1 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>2 commissaire :</p> <p>3 Mais la...</p> <p>4 Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>5 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>6 C'était... c'était, quant à moi, la pertinence,</p> <p>7 tout en vous admettant que ce n'est pas exactement</p> <p>8 sur la nomination des juges que j'interroge,</p> <p>9 j'interroge, finalement, sur un point que je veux</p> <p>10 vérifier au niveau de la crédibilité du témoin</p> <p>11 Bellemare.</p> <p>12 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>13 commissaire :</p> <p>14 Bien, lorsque j'ai permis la question tantôt</p> <p>15 concernant madame Pelletier, c'est parce que</p> <p>16 monsieur Bellemare lui-même avait mis en... mis la</p> <p>17 question de sa crédibilité en jeu pour ce qui est</p> <p>18 des nominations partisans, alors c'était</p> <p>19 directement relié, mais ça ne veut pas dire qu'on</p> <p>20 puisse faire des preuves de caractère de façon</p> <p>21 générale sur quelqu'un qui est un témoin devant la</p> <p>22 Commission.</p> <p>23 Rappelez-vous, ce n'est pas le procès de monsieur</p> <p>24 Bellemare, aujourd'hui.</p> <p>25</p>

183	<p>1 Me ANDRÉ DUGAS 2 pour le Parti libéral du Québec : 3 Alors, je vais retirer ma... 4 Me MICHEL BASTARACHE 5 commissaire : 6 Alors, je pense qu'il faut... 7 Me ANDRÉ DUGAS 8 pour le Parti libéral du Québec : 9 ... question plutôt que de la voir retirée. 10 Me MICHEL BASTARACHE 11 commissaire : 12 Merci. 13 Me ANDRÉ DUGAS 14 pour le Parti libéral du Québec : 15 Merci. 16 Me MICHEL BASTARACHE 17 commissaire : 18 Monsieur? 19 Me PIERRE BOURQUE 20 pour le Barreau du Québec : 21 Pierre Bourque. 22 Me MICHEL BASTARACHE 23 commissaire : 24 Bourque, oui, excusez-moi. 25</p>	184	<p>1 Me PIERRE BOURQUE 2 pour le Barreau du Québec : 3 Non non, ça va, la mémoire parfois... 4 Alors, je n'ai aucune question. 5 Me MICHEL BASTARACHE 6 commissaire : 7 Madame Châtelain? 8 Me CHANTAL CHÂTELAIN 9 pour la Conférence des juges : 10 Oui, Monsieur le commissaire, aucune question 11 également pour monsieur Dicaire. Merci. 12 Me MICHEL BASTARACHE 13 commissaire : 14 Monsieur? 15 Me RÉNALD BEAUDRY 16 pour Me Marc Bellemare : 17 Oui, très brièvement, Monsieur le commissaire. 18 CONTRE-INT. PAR Me RÉNALD BEAUDRY 19 pour Me Marc Bellemare : 20 Bonjour, monsieur Dicaire. 21 R. Bonjour. 22 Q. Monsieur Dicaire, ma consoeur, tout à l'heure, 23 maître Côté, vous a exhibé le document 27-P, qui 24 était une lettre envoyée le dix-sept (17) février 25 deux mille six (2006) à maître Bellemare, vous en</p>
185	<p>1 avez parlé assez longuement. 2 Le document dont il fait question... dont vous 3 parlez dans cette lettre-là à maître Bellemare, à 4 quelle date ça aurait été déposé au Conseil des 5 ministres? 6 R. Aucune idée. 7 Q. Est-ce que ça se peut que ça n'ait jamais été 8 déposé au Conseil des ministres? 9 R. ... 10 Q. Vous ne le savez pas? 11 R. ... 12 Q. Ce n'est pas un fait que vous aviez vérifié à 13 l'époque, au dix-sept (17) février deux mille six 14 (2006), avant d'envoyer votre lettre? 15 R. Je dirais non, là, c'est un mémoire au Conseil des 16 ministres, il n'a peut-être pas été inscrit au 17 Conseil des ministres, mais il a peut-être été 18 transmis ou il était peut-être en circulation et 19 là il... 20 Q. Parce qu'aujourd'hui vous ne le savez pas? 21 R. Non, non, je ne sais pas, mais je vous dis... ça 22 ne veut pas dire qu'il était encore juste dans le 23 bureau du ministre, là, puis ça ne contrevient 24 pas, disons, comme fait, aux autres éléments. 25 C'est le genre de chose, disons, dans le cadre de</p>	186	<p>1 ses fonctions, qu'il n'a pas à révéler non plus. 2 Q. Bien. Ça, ça me va. 3 R. Oui. 4 Q. Maintenant, je reviens, juste en terminant, sur le 5 cas de madame Brigitte Pelletier, le fait que vous 6 soyez allé voir maître Bellemare en mai deux mille 7 trois (2003) ou à peu près, là... 8 R. Oui, oui. 9 Q. ... au début, à son cabinet, est-ce qu'il est 10 exact de dire que quand il y a un changement de 11 gouvernement il est souvent... je ne dirais pas de 12 mise, mais il y a beaucoup de gens, de ministres, 13 qui se disent inquiets de certains sous-ministres 14 ou de certains employés qui sont sous leurs 15 ordres? 16 R. C'est-à-dire quand il y a un changement de 17 gouvernement, disons il y a ce genre de 18 discussion... 19 Q. Qui est fréquente? 20 R. ... disons, qui... pas qui est fréquente, pas qui 21 est fréquente, disons parce que... moi, je pense 22 que c'est un bel exemple chez nous à l'Exécutif, 23 là... 24 Q. Hum hum. 25 R. ... tout le monde qui était là, qui avait</p>



187	<p>1 travaillé avec...</p> <p>2 Q. Ils sont restés là.</p> <p>3 R. ... puis qui était près du premier ministre</p> <p>4 antérieur, ils sont à peu près tous demeurés sur</p> <p>5 place, donc il y a parfois quelques aménagements,</p> <p>6 disons, qui sont faits pour différentes</p> <p>7 circonstances. Dans le cas de monsieur Bellemare,</p> <p>8 sans faire une personnalité avec madame Pelletier,</p> <p>9 il y a eu d'autres changements majeurs aussi au</p> <p>10 sein du... appelons ça du cabinet</p> <p>11 sous-ministériel.</p> <p>12 Q. Oui. Et il y a eu d'autres ministres, en deux</p> <p>13 mille trois (2003), qui se sont déclarés inquiets</p> <p>14 concernant d'autres de leurs employés ou</p> <p>15 sous-ministres et que... pour lesquels vous avez</p> <p>16 fait des changements?</p> <p>17 R. Il y a des ministres qui sont plus inquiets que</p> <p>18 d'autres.</p> <p>19 Q. O.K. Vous avez parlé tout à l'heure, là, de la</p> <p>20 priorité qui était donnée aux gens des minorités,</p> <p>21 aux femmes; il est exact de dire que maître</p> <p>22 Bellemare vous avait demandé en deux mille trois</p> <p>23 (2003) d'engager comme sous-ministre monsieur</p> <p>24 Georges Lalande et que vous le trouviez trop vieux</p> <p>25 pour le poste de sous-ministre?</p>	188	<p>1 R. Il m'avait fait part, disons, qu'il désirait avoir</p> <p>2 monsieur Lalande comme sous-ministre. J'en ai pris</p> <p>3 bonne note.</p> <p>4 Q. Hum hum.</p> <p>5 R. Bon. Et c'est vrai que monsieur Lalande a... avait</p> <p>6 je ne sais pas quel âge, là, mais il avait un âge</p> <p>7 avancé, mais je vous dirais : ce serait trop court</p> <p>8 et trop bref, je dirais, que de se limiter à</p> <p>9 l'âge, là, disons, ce n'est pas un élément et un</p> <p>10 facteur isolé comme celui-là qui fait en sorte...</p> <p>11 Q. O.K.</p> <p>12 R. ... disons, qu'on prend une décision.</p> <p>13 Alors, je vous dirais, si on veut entrer dans ce</p> <p>14 débat ou dans cette discussion-là, c'est beaucoup</p> <p>15 plus large...</p> <p>16 Q. Que ça.</p> <p>17 R. Disons la préoccupation comme secrétaire général</p> <p>18 que j'avais... éventuellement pour avoir si</p> <p>19 c'était nécessaire un nouveau sous-ministre à la</p> <p>20 Justice, là, j'ai des... j'avais des</p> <p>21 préoccupations qui étaient beaucoup plus larges,</p> <p>22 là, disons que le facteur âge, là, disons, n'est</p> <p>23 pas déterminant.</p> <p>24 Q. O.K. Monsieur André Brochu, qui était</p> <p>25 sous-ministre, lui, est-ce que ça vous dit quelque</p>
189	<p>1 chose?</p> <p>2 R. Le nom, oui, là, mais je ne pourrais pas le...</p> <p>3 comme ça, là...</p> <p>4 Q. Est-ce que vous avez eu à le déplacer, justement,</p> <p>5 concernant...</p> <p>6 R. Il était où...</p> <p>7 Q. ... son âge?</p> <p>8 R. ... monsieur Brochu?</p> <p>9 Q. Pardon? Il était sous-ministre.</p> <p>10 R. À quel endroit?</p> <p>11 Q. À la Justice.</p> <p>12 Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>13 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>14 Je vais m'objecter à cette question, Monsieur le</p> <p>15 commissaire, à moins que mon confrère nous</p> <p>16 explique la pertinence...</p> <p>17 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>18 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>19 Je retire ma question...</p> <p>20 Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>21 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>22 ... relativement au mandat de la Commission.</p> <p>23 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>24 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>25 ... avant que vous ne rendiez une décision,</p>	190	<p>1 Monsieur le commissaire.</p> <p>2 Q. Merci, monsieur Dicaire.</p> <p>3 R. Ça fait plaisir.</p> <p>4 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>5 commissaire :</p> <p>6 Alors, vous avez terminé avec monsieur Dicaire?</p> <p>7 Me SIMON RUEL</p> <p>8 procureur en chef adjoint :</p> <p>9 Q. Oui, merci, monsieur Dicaire.</p> <p>10 R. C'est moi qui vous remercie.</p> <p>11 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>12 commissaire :</p> <p>13 Q. Merci, monsieur.</p> <p>14 Me GIUSEPPE BATTISTA</p> <p>15 procureur en chef :</p> <p>16 On va inviter monsieur Bibeau à prendre place et</p> <p>17 maître Downs va poursuivre l'interrogatoire.</p> <p>18 Merci, monsieur Dicaire.</p> <p>19 - - - - -</p> <p>20 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS</p> <p>21 - - - - -</p> <p>22 L'an deux mille dix, le huitième (8ième) jour du</p> <p>23 mois de septembre, a comparu :</p> <p>24 GÉRARD BIBEAU,</p> <p>25 LEQUEL, après avoir prêté serment sur les Saints</p>

191	<p>1 Évangiles, dépose et dit :</p> <p>2 LA GREFFIÈRE :</p> <p>3 Q. Pour les besoins de l'enregistrement,</p> <p>4 pourriez-vous vous identifier?</p> <p>5 R. Gérard Bibeau, secrétaire général du gouvernement</p> <p>6 du Québec.</p> <p>7 Q. Merci.</p> <p>8 INTERROGÉ PAR Me ÉRIC DOWNS</p> <p>9 procureur en chef associé :</p> <p>10 Alors, monsieur Bibeau, vous venez d'indiquer, là,</p> <p>11 que vous êtes le secrétaire général et je</p> <p>12 préciserai greffier du Conseil exécutif actuel au</p> <p>13 gouvernement du Québec. Vous avez, là, un</p> <p>14 curriculum vitae qui se trouve, là, dans un cahier</p> <p>15 devant vous, qui nous a été transmis, c'est le</p> <p>16 cahier 25, c'est l'onglet 7. J'ai quelques</p> <p>17 questions à vous poser, là, sur votre formation et</p> <p>18 votre expérience notamment au sein de l'appareil</p> <p>19 gouvernemental.</p> <p>20 Q. D'abord, un, vous êtes avocat?</p> <p>21 R. ...</p> <p>22 Q. Depuis quand?</p> <p>23 R. ...</p> <p>24 Q. Quelle année?</p> <p>25 R. Quatre-vingt-onze (91).</p>	192	<p>1 Q. Et au niveau de votre expérience professionnelle,</p> <p>2 si on regarde la page 49 et je vais y aller, vous</p> <p>3 connaissez sûrement votre document, mais à partir</p> <p>4 de votre expérience dans le... -- ça va, vous</p> <p>5 l'avez?</p> <p>6 R. Oui.</p> <p>7 Q. Page 49. Alors, ce qui m'intéresse surtout, là,</p> <p>8 c'est votre expérience dans l'appareil</p> <p>9 gouvernemental si on peut s'exprimer ainsi. Si</p> <p>10 vous nous expliquiez de façon chronologique votre</p> <p>11 cheminement de carrière?</p> <p>12 R. O.K. On commence en quatre-vingt-treize (93)?</p> <p>13 Q. On peut commencer même avant.</p> <p>14 R. On peut commencer avant, O.K..</p> <p>15 Bon. Dans l'appareil gouvernemental, en</p> <p>16 quatre-vingt-six (86), je suis directeur de</p> <p>17 Cabinet du ministre du Revenu.</p> <p>18 Q. Oui?</p> <p>19 R. Quatre-vingt-huit, quatre-vingt-onze (88-91), je</p> <p>20 deviens directeur de Cabinet du ministre du</p> <p>21 Travail et ministre délégué aux communautés</p> <p>22 culturelles. Quatre-vingt-douze,</p> <p>23 quatre-vingt-treize (92-93), directeur adjoint au</p> <p>24 Cabinet du premier ministre. Par la suite,</p> <p>25 quatre-vingt-treize (93) à deux mille trois</p>
193	<p>1 (2003), je deviens vice-président aux opérations</p> <p>2 à la CSST. Deux mille trois, deux mille quatre</p> <p>3 (2003-2004), secrétaire général associé aux</p> <p>4 emplois supérieurs. Deux mille quatre, deux mille</p> <p>5 six (2004-2006), président du conseil</p> <p>6 d'administration et chef de direction toujours de</p> <p>7 la CSST et, ensuite, depuis deux mille six (2006),</p> <p>8 secrétaire général et greffier du Conseil</p> <p>9 exécutif.</p> <p>10 Q. On va parler de votre rôle, là, comme secrétaire</p> <p>11 général et greffier du Conseil exécutif, mais</p> <p>12 juste auparavant, il est indiqué qu'en deux mille</p> <p>13 trois, deux mille quatre (2003-2004), vous étiez</p> <p>14 secrétaire général associé aux emplois supérieurs,</p> <p>15 toujours au ministère du Conseil exécutif.</p> <p>16 Pouvez-vous nous dire, là, en quoi consiste cette</p> <p>17 fonction?</p> <p>18 R. D'abord...</p> <p>19 Q. Dans les grandes lignes?</p> <p>20 R. Oui, d'abord, il y a deux (2) rôles principaux,</p> <p>21 d'abord c'est de conseiller le gouvernement en</p> <p>22 matière de dotation d'emplois supérieurs, donc ça</p> <p>23 consiste bien sûr toute la question des</p> <p>24 nominations, les renouvellements de mandats, les</p> <p>25 promotions, les départs de titulaires, toutes ces</p>	194	<p>1 choses-là, on évalue aussi les niveaux d'emplois,</p> <p>2 donc, de différents niveaux, c'est lequel que le</p> <p>3 candidat est classé, on négocie les conditions</p> <p>4 d'emploi, la rémunération pour chacun, là, des</p> <p>5 contrats. Puis l'autre grande facette de l'emploi</p> <p>6 de secrétaire général associé aux emplois</p> <p>7 supérieurs, c'est toute la question du</p> <p>8 développement des compétences des titulaires, donc</p> <p>9 formation, perfectionnement, puis on travaille</p> <p>10 aussi toutes les questions en matière d'éthique et</p> <p>11 de gouvernance.</p> <p>12 Q. Alors, à cette époque-là, quand vous occupiez</p> <p>13 cette fonction, votre supérieur hiérarchique était</p> <p>14 monsieur André Dicaire...</p> <p>15 R. Exactement.</p> <p>16 Q. ... qui a témoigné aujourd'hui?</p> <p>17 Et là, vous avez par la suite été... vous êtes</p> <p>18 retourné à la CSST -- pour prendre le diminutif --</p> <p>19 et vous avez été, là, rappelé pour agir à titre,</p> <p>20 là, de secrétaire général et greffier du Conseil</p> <p>21 exécutif, fonction que vous occupez actuellement</p> <p>22 depuis quand, là, précisément?</p> <p>23 R. C'est août deux mille six (2006).</p> <p>24 Q. Août deux mille six (2006).</p> <p>25 Pouvez-vous expliquer, là, dans quelles</p>

195	<p>1 circonstances on vous a nommé à cette fonction?</p> <p>2 R. Comme vous savez, c'est suite au départ de</p> <p>3 monsieur Dicaire, là, je pense que ça a été...</p> <p>4 Q. Oui.</p> <p>5 R. ... expliqué, j'ai reçu un appel, là, du bureau du</p> <p>6 premier ministre pour rencontrer le premier</p> <p>7 ministre, puis on m'a indiqué très rapidement un</p> <p>8 petit peu l'objet de la rencontre. J'ai eu une</p> <p>9 rencontre avec le premier ministre qui a duré une</p> <p>10 heure, une heure trente (1,30), on a parlé de mon</p> <p>11 expérience puis toutes ces choses-là dans une</p> <p>12 entrevue normale, là, pour un emploi. Je crois</p> <p>13 qu'à ce moment-là justement il m'avait indiqué que</p> <p>14 j'étais la recommandation, là, de monsieur</p> <p>15 Dicaire, donc on avait eu des discussions puis,</p> <p>16 par la suite, trois (3), quatre (4) jours après,</p> <p>17 j'ai reçu encore un appel puis j'ai retourné voir</p> <p>18 le premier ministre puis, à ce moment-là, bon, il</p> <p>19 m'a fait une offre puis il a précisé toutes les</p> <p>20 attentes, là, qu'il avait envers moi, là, pour le</p> <p>21 travail de secrétaire général.</p> <p>22 Q. O.K. À ce moment-là, vous, vous étiez à ce</p> <p>23 moment-là membre et président du conseil</p> <p>24 d'administration, là, de la CSST, la Commission,</p> <p>25 là, de santé et sécurité au travail. Ça faisait</p>	196	<p>1 combien de temps que vous étiez en poste à ce</p> <p>2 moment-là?</p> <p>3 R. Ça faisait deux (2) ans.</p> <p>4 Q. O.K. Puis si on parle de votre carrière à la</p> <p>5 CSST, puis j'ouvre une parenthèse, vous avez été</p> <p>6 en poste comme président de la CSST pendant deux</p> <p>7 (2) ans et, préalablement à ça, vous y aviez déjà</p> <p>8 été pendant combien de temps?</p> <p>9 R. Dix (10) ans. Dix (10) ans comme vice-président</p> <p>10 aux opérations, responsable des opérations</p> <p>11 régionales, donc des directions régionales, puis</p> <p>12 ensuite comme président. Donc, douze (12) ans</p> <p>13 complets à la CSST.</p> <p>14 Q. Alors, on va parler de votre rôle, là, de</p> <p>15 secrétaire général et de greffier du Conseil</p> <p>16 exécutif, on va l'aborder de façon, je dirais,</p> <p>17 très générale et succincte, puisque monsieur André</p> <p>18 Dicaire a eu l'occasion, là, de témoigner</p> <p>19 longuement quant à cette fonction-là.</p> <p>20 Mais la question que je vais vous poser, c'est</p> <p>21 donc la suivante, c'est : votre rôle à titre de</p> <p>22 secrétaire général et greffier du Conseil</p> <p>23 exécutif, quant aux nominations effectuées par le</p> <p>24 gouvernement, pouvez-vous nous décrire, là, ce</p> <p>25 rôle-là? On va se limiter à ça, là.</p>
197	<p>1 R. O.K., concernant les nominations?</p> <p>2 Q. Exact.</p> <p>3 R. Bon. Bien sûr, comme secrétaire général, je me</p> <p>4 concentre principalement sur les nominations de</p> <p>5 sous-ministres en titre, sous-ministres adjoints</p> <p>6 et quelques fois de présidents de certains</p> <p>7 organismes. C'est là-dessus, là, que je vais</p> <p>8 travailler, là, habituellement.</p> <p>9 Q. Vous étiez ce matin au Conseil des ministres,</p> <p>10 c'est un mercredi, vous n'avez pas pu entendre le</p> <p>11 témoignage de maître... de monsieur Dicaire,</p> <p>12 dis-je, dans sa totalité, mais vous aviez eu</p> <p>13 l'opportunité de lire ce qu'on appelle le «will</p> <p>14 say statement», puis vous avez assisté au</p> <p>15 témoignage de cet après-midi, là.</p> <p>16 Si on examine, là, la portion qui concerne, là, le</p> <p>17 processus préalable, là, à la tenue d'un Conseil</p> <p>18 des ministres en lien avec la question des</p> <p>19 nominations, pouvez-vous, là, nous indiquer, d'une</p> <p>20 part ma question est longue mais d'une part</p> <p>21 si vous êtes généralement d'accord avec le</p> <p>22 témoignage qu'il a pu rendre ou le «will say» que</p> <p>23 vous avez pu examiner?</p> <p>24 R. Oui, je suis d'accord.</p> <p>25 Q. Et si on examine plus des particularités, là, dans</p>	198	<p>1 la façon dont l'ordre du jour du Conseil des</p> <p>2 ministres va être confectionné, puis ce qui va</p> <p>3 être les éléments préalables à la tenue du Conseil</p> <p>4 des ministres, je veux m'attarder, là, avec... qui</p> <p>5 sont vos rencontres avec le premier ministre, là.</p> <p>6 Pouvez-vous nous indiquer qu'est-ce qui en est, de</p> <p>7 ce que vous avez à faire à ce moment-là?</p> <p>8 R. Concernant les nominations?</p> <p>9 Q. Toujours.</p> <p>10 R. Toujours.</p> <p>11 Bon, concernant les nominations, il y a deux (2)</p> <p>12 origines, dans le fond, de nominations, ça me</p> <p>13 parvient des emplois supérieurs pour l'ensemble</p> <p>14 des nominations, sauf pour ce qui est des</p> <p>15 nominations de juges qui proviennent, là, de</p> <p>16 monsieur Pleau, secrétaire adjoint... secrétaire</p> <p>17 associé au Conseil exécutif.</p> <p>18 Donc, pour l'ensemble des nominations, j'ai une</p> <p>19 série de documents, lesquels qui sont toujours</p> <p>20 accompagnés des c.v. de chacune des personnes.</p> <p>21 Pour ce qui est des juges, bien monsieur Dicaire</p> <p>22 l'a dit, il y a simplement une feuille, la fameuse</p> <p>23 feuille orange avec un nom et le district du juge</p> <p>24 qui me provient, là, de monsieur Pleau.</p> <p>25 Donc, je rencontre le premier ministre avec ces</p>

199	<p>1 documents-là, je lui remets sur place, comme 2 monsieur Dicaire l'a indiqué, à notre rencontre 3 préparatoire qui a lieu habituellement le mardi. 4 C'est là que j'arrive, je lui présente les 5 nominations pour le Conseil des ministres du 6 lendemain. J'ai les c.v. pour un, je n'ai pas de 7 c.v. pour l'autre. 8 Q. Quand vous dites vous avez un c.v. pour un et pas 9 pour l'autre, lequel à ce moment-là? 10 R. Exemple, sous-ministre, sous-ministre en titre, le 11 président d'organisme, vice-président. J'ai 12 toujours tous les c.v., ça, ça a passé par la 13 section emplois supérieurs. Pour ce qui est de la 14 nomination des juges, j'ai juste la fameuse 15 feuille orange sans c.v. 16 Q. O.K. Si effectivement on s'attarde, là, à 17 cette... ce processus-là, là, qui va conduire à la 18 nomination d'un juge, vous-même, là, quand 19 êtes-vous informé que sur l'ordre du jour d'un 20 prochain Conseil des ministres, il y aurait cet 21 item nomination de juge? 22 Quand pour la première fois êtes-vous informé de 23 ça, préalablement au Conseil des ministres du 24 mercredi? 25 R. Écoutez, de façon générale, je vous dirais... je</p>	200	<p>1 vous dirais, le mardi, de façon générale. Mais ça 2 peut arriver que c'est le lundi, ça peut arriver 3 que c'est le mardi, puis des fois ça peut être le 4 mardi après-midi, là, c'est monsieur Pleau, là, 5 qui a tout ça dans les mains, puis qui nous 6 l'apporte. 7 Q. O.K. Puis à partir de là, quelle est la démarche 8 que vous suivez vis-à-vis le premier ministre? 9 R. C'est dans ma rencontre préalable tout simplement, 10 je lui présente la feuille orange. Il y a une 11 question -- j'en ai juste une copie en plus, je 12 lui donne -- une question : «Est-ce que je 13 l'inscris à l'ordre du jour du lendemain?» 14 Q. O.K. Et habituellement, la réponse à cette 15 question? 16 R. C'est oui. 17 Q. O.K. Si on examine, là, toujours le cheminement, 18 si on peut, là, s'exprimer ainsi, vous, c'est... 19 au niveau du processus, là, de nomination des 20 juges, avez-vous quelque implication que ce soit, 21 à part celle que vous venez de décrire, là, 22 jusqu'à maintenant? 23 R. Du tout. 24 Q. Quand vous obtenez, disons, l'assentiment du 25 premier ministre pour que ce soit placé à l'ordre</p>
201	<p>1 du jour, qu'est-ce que vous faites par la suite? 2 R. J'indique à monsieur Pleau, je lui confirme que 3 tout est correct pour, exemple : nomination de 4 juge, O.K. pour l'inscription. C'est inscrit. 5 Q. Vous-même, vous assistez au Conseil des ministres? 6 R. Oui. 7 Q. Toujours au niveau des nominations, puis je vais 8 parler de nominations de membres du TAQ, avez-vous 9 une implication quelconque ou un rôle quelconque, 10 devrais-je dire, dans ce processus des nominations 11 du TAQ? 12 R. Comme secrétaire général, non, c'est quelque chose 13 qui est géré via le secrétaire général aux emplois 14 supérieurs et le ministère de la Justice. 15 Q. Maintenant, si on... disons qu'on entre dans le 16 Conseil des ministres et que ce sujet-là de la 17 nomination des juges est abordé, pouvez-vous nous 18 décrire comment ça se présente, ça, au Conseil des 19 ministres? 20 R. Je vous dirais depuis quatre (4) ans que je suis 21 là, ça a toujours été la même procédure, le 22 premier ministre passe la parole au ministre de la 23 Justice et dit tout simplement : «On a une 24 nomination de juge aujourd'hui», il passe la 25 parole au ministre de la Justice.</p>	202	<p>1 Q. Et le ministre de la Justice fait quoi à ce 2 moment-là? 3 R. Le ministre de la Justice, écoutez, là, j'en ai 4 connu au moins trois (3), c'est un petit peu 5 différent de chacun, mais principalement il décrit 6 très brièvement le c.v. de la personne proposée. 7 Q. O.K. Et dans les quatre (4) dernières années que 8 vous avez occupé cette fonction-là, qu'en est-il, 9 là, de la recommandation faite par le ministre de 10 la Justice et de la décision qui en a suivi de la 11 part du Conseil des ministres, du gouvernement? 12 R. Bien, la très grande majorité, là, comme l'a dit, 13 je pense, monsieur Pleau et monsieur Dicaire, là, 14 je n'ai pas un pourcentage, mais la très, très, 15 très grande majorité, là, il y a une décision 16 immédiate, puis on passe à un autre sujet. 17 Il y a peut-être eu quelques reports dans quatre 18 (4) ans, je dis quelques reports, ça se compte sur 19 les cinq (5) doigts de la main facilement, là. 20 Q. O.K. Puis au niveau de la recommandation comme 21 telle faite par le ministre de la Justice dans 22 votre expérience des dernières années? 23 R. Moi, à ma connaissance, depuis quatre (4) ans, ça 24 a toujours été la recommandation du ministre de la 25 Justice telle qu'entrée la journée du Conseil des</p>

203	<p>1 ministres. Au pire, ça a été reporté d'une</p> <p>2 semaine, puis c'est revenu tel quel.</p> <p>3 Q. Tel quel.</p> <p>4 Cet espace-temps de la nomination, là, si on</p> <p>5 regarde ça dans un Conseil des ministres qui dure</p> <p>6 combien de temps, un Conseil des ministres?</p> <p>7 R. On a dit, bon, je dirais, regardez, en moyenne</p> <p>8 trois (3) heures, là, on peut dire il y a des</p> <p>9 exceptions, mais en moyenne c'est trois (3)</p> <p>10 heures. Pour la nomination des juges, une minute,</p> <p>11 deux (2) minutes, trois (3) minutes.</p> <p>12 Q. Maintenant, si on examine, là, les critères qui</p> <p>13 sont véhiculés quant aux nominations, puis là je</p> <p>14 vais parler des nominations générales, là --</p> <p>15 puisque vous êtes secrétaire général du</p> <p>16 gouvernement, vous avez été également, là, le</p> <p>17 secrétaire général associé aux Emplois supérieurs</p> <p>18 -- quels sont ces critères-là qui sont mis de</p> <p>19 l'avant, à votre connaissance?</p> <p>20 R. Bien, comme il a été dit, le gouvernement de</p> <p>21 monsieur Charest, il y a des critères généraux</p> <p>22 concernant l'accès aux femmes dans les postes</p> <p>23 d'emplois supérieurs, dans les postes de conseils</p> <p>24 d'administration, même chose pour les communautés</p> <p>25 culturelles. Donc ça a été dit, ça, à plusieurs</p>	204	<p>1 reprises que le gouvernement a ça comme critères,</p> <p>2 donc c'est partagé, ça, à l'intérieur du</p> <p>3 gouvernement.</p> <p>4 Puis je vous dirais même qu'il y a des</p> <p>5 statistiques là-dessus régulièrement. Même quand</p> <p>6 on nomme quelqu'un, exemple, à un conseil</p> <p>7 d'administration, encore une fois, là, sans entrer</p> <p>8 dans les détails, c'est indiqué exactement le</p> <p>9 nombre de femmes, puis le nombre de communautés</p> <p>10 culturelles qui siègent sur un conseil</p> <p>11 d'administration.</p> <p>12 Je suis juste en train de vous dire qu'il y a des</p> <p>13 critères précis concernant les hommes, femmes et</p> <p>14 communautés culturelles et il y a un suivi</p> <p>15 là-dessus, comme quoi c'est sérieux.</p> <p>16 Q. Dans votre implication, là, dans le processus de</p> <p>17 nomination des juges, si on examine au cours des</p> <p>18 quatre (4) dernières années, vous-même avez-vous</p> <p>19 eu accès à des listes ou rapports de comités de</p> <p>20 sélection?</p> <p>21 R. Jamais.</p> <p>22 Q. Avez-vous été consulté de quelque façon pour la</p> <p>23 nomination de juges en particulier?</p> <p>24 R. Jamais.</p> <p>25 Q. J'aborde un tout autre sujet, nous allons parler</p>
205	<p>1 de maître Marc Bellemare.</p> <p>2 Au moment où vous avez occupé le poste de</p> <p>3 secrétaire général associé aux Emplois supérieurs,</p> <p>4 donc en deux mille trois (2003), deux mille quatre</p> <p>5 (2004), là, avant d'être le secrétaire général et</p> <p>6 greffier du Conseil exécutif, avez-vous eu à</p> <p>7 traiter avec maître Bellemare?</p> <p>8 R. Directement avec lui, non.</p> <p>9 Q. Et au moment où maître Bellemare était ministre de</p> <p>10 la Justice, avez-vous été impliqué, là, dans des</p> <p>11 nominations... de juges certainement pas, mais de</p> <p>12 membres du Tribunal administratif, là, du Québec,</p> <p>13 au TAQ?</p> <p>14 R. À mon souvenir, j'ai eu... il y a eu deux (2)</p> <p>15 renouvellements de membres du TAQ lorsque j'étais</p> <p>16 aux Emplois supérieurs.</p> <p>17 Q. Il y a toujours... alors que vous occupiez cette</p> <p>18 fonction-là à l'époque où maître Bellemare était</p> <p>19 ministre de la Justice et à titre de secrétaire</p> <p>20 général associé aux Emplois supérieurs, avez-vous</p> <p>21 eu à procéder à des remplacements de</p> <p>22 fonctionnaires au sein du ministère de la Justice?</p> <p>23 R. ...</p> <p>24 Q. Vous faites un signe de tête que oui, là.</p> <p>25 Je vous demanderais sommairement si vous pouvez</p>	206	<p>1 nous indiquer dans quelles circonstances cela</p> <p>2 s'est fait, là?</p> <p>3 R. Écoutez, je suis arrivé en août deux mille trois</p> <p>4 (2003)...</p> <p>5 Q. Oui.</p> <p>6 R. ... puis à ce moment-là, justement, il y a eu</p> <p>7 quelques changements qui ont suivi mon arrivée,</p> <p>8 je pense dans les trois (3) mois qui ont suivi, si</p> <p>9 je me rappelle bien il y avait... ça a été évoqué,</p> <p>10 là, le sous-ministre en titre, là, ensuite il y a</p> <p>11 eu... il y a eu deux (2) sous-ministres adjoints</p> <p>12 qui ont été remplacés au ministère de la Justice.</p> <p>13 Q. Alors, quand on parle du sous-ministre en titre,</p> <p>14 vous parlez de?</p> <p>15 R. Michel... Michel Bouchard.</p> <p>16 Q. Exact.</p> <p>17 Et votre rôle, à ce moment-là, consistait en quoi?</p> <p>18 R. J'assistais monsieur Dicaire, là, pour faciliter,</p> <p>19 là, toutes ces choses-là. Il y a des contrats, il</p> <p>20 y a des lettres de congé sans solde parce qu'il</p> <p>21 s'en allait au fédéral, donc tout ce qui</p> <p>22 s'appelle, là, l'aspect... l'aspect légal,</p> <p>23 l'aspect contractuel, donc, bien sûr, je</p> <p>24 participais à ça, puis concernant... concernant</p> <p>25 les autres, même chose.</p>

207	<p>1 Q. Oui, les autres noms, qui sont-ils, le 2 savez-vous... 3 R. Il y avait... 4 Q. ... vous rappelez-vous? 5 R. ... à ce moment-là, il y avait justement madame 6 Pelletier, puis monsieur... 7 Q. Mario Bilodeau? 8 R. Mario... monsieur Mario Bilodeau. 9 Q. Qui occupait quelle fonction, lui? 10 R. Lui, il était sous-ministre adjoint, exactement je 11 ne sais pas à quoi, peut-être Affaires 12 criminelles, là, peut-être que je me trompe, mais 13 il était sous-ministre adjoint, même chose que 14 madame Pelletier, puis ces gens-là justement 15 devaient être déplacés. Bien sûr j'ai participé 16 à leur déplacement, j'ai participé à leur 17 relocalisation. 18 Q. Comment expliquez-vous, là, qu'il y ait eu des 19 remplacements, là, à faire à ce moment-là, trois 20 (3) remplacements, là, auxquels vous venez 21 d'invoquer? 22 R. Bien, à cette époque ce qu'on me disait, là, 23 c'était le climat général, là, au ministre de la 24 Justice, qui était lourd, qui était compliqué, 25 puis il fallait procéder à des changements. Ce</p>	208	<p>1 sont les décisions qui se sont prises pour 2 améliorer les choses. 3 Q. Maintenant, si on parle de monsieur Franco Fava, 4 est-ce que c'est quelqu'un que vous connaissez? 5 R. Oui. 6 Q. Pouvez-vous expliquer dans quel contexte vous avez 7 connu monsieur Franco Fava? 8 R. O.K. J'ai connu monsieur Fava lorsque j'étais... 9 pour la première fois, là, c'est lorsque j'étais 10 chef de cabinet du ministre du Travail, donc c'est 11 fin des années quatre-vingt (80). 12 Monsieur Fava était à ce moment-là un représentant 13 patronal dans l'industrie de la construction, 14 toutes les négociations de la construction, donc 15 il était dans ce dossier-là. Il était aussi 16 membre du conseil d'administration de la CSST, il 17 était le représentant patronal, justement, de 18 l'industrie de la construction. La CSST, ça 19 relevait du ministre du Travail, les négociations, 20 toutes les choses relevant de la construction, 21 Régie du bâtiment, Commission de la construction, 22 c'était tout le ministère du Travail, donc c'est 23 clair que, quand tu es là, tu rencontres monsieur 24 Fava. 25 Par la suite, je suis allé comme chef de cabinet</p>
209	<p>1 adjoint du premier ministre à l'époque, j'étais 2 responsable des relations patronales syndicales au 3 bureau du premier ministre, là aussi on travaille 4 avec ces gens-là, monsieur Fava était quand même 5 un incontournable dans cette industrie, surtout 6 qu'à cette époque-là il y a eu des changements 7 législatifs au niveau de la Loi sur la santé et 8 sécurité. Monsieur Fava étant sur le conseil 9 d'administration, bien, écoutez, j'ai eu des 10 contacts. 11 Puis vous avez vu, là, tout à l'heure vous me 12 l'avez fait préciser, j'ai passé douze (12) ans de 13 ma carrière à la CSST, monsieur Fava a été nommé, 14 si mon souvenir est bon, je crois que c'est en 15 quatre-vingt-sept (87), puis il a quitté voilà 16 peut-être deux (2), trois (3) ans. Je me rappelle 17 qu'il a fait au moins vingt (20) ans à la CSST au 18 conseil d'administration. Donc, c'est clair 19 que... c'est clair que je l'ai fréquenté, c'est là 20 que je l'ai connu, que je l'ai fréquenté, qu'on 21 faisait affaire, il était sur le conseil 22 d'administration, responsable de l'industrie de la 23 construction. 24 Q. Je vais vous poser une question qui concerne, là, 25 le poste que vous occupez, celui de secrétaire,</p>	210	<p>1 là, général du gouvernement. 2 À votre connaissance, monsieur Fava a-t-il eu une 3 implication quelconque dans votre nomination à 4 cette fonction? 5 R. À ma connaissance, non. Bien sûr, là, j'en doute, 6 je pense que je vous ai expliqué tout à l'heure ce 7 que moi je comprends de ma nomination. 8 Q. Et depuis que vous êtes secrétaire, là, général du 9 gouvernement, quelle est la nature de vos 10 relations avec monsieur Fava? 11 R. C'est des relations personnelles. Auparavant 12 c'était des relations professionnelles à cause de 13 ce que je viens de vous expliquer. Depuis que je 14 suis secrétaire général, je n'ai plus aucune 15 relation professionnelle, ça arrive de temps en 16 temps que je peux lui parler, bien sûr, on a 17 travaillé plusieurs années ensemble. 18 Q. Est-ce que monsieur Fava est déjà intervenu auprès 19 de vous pour des nominations? 20 R. Jamais de nominations de juge, jamais. 21 Q. J'aurais terminé, Monsieur le Commissaire. 22 Me MICHEL BASTARACHE 23 commissaire : 24 Merci. 25 Madame Côté, avez-vous des questions?</p>

211	<p>1 Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>2 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>3 Je n'ai pas de questions, Monsieur le commissaire.</p> <p>4 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>5 commissaire :</p> <p>6 Monsieur Ryan?</p> <p>7 Me ANDRÉ RYAN</p> <p>8 pour l'Honorable Jean Charest :</p> <p>9 Aucune question.</p> <p>10 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>11 commissaire :</p> <p>12 Monsieur Dugas?</p> <p>13 Me ANDRÉ DUGAS</p> <p>14 pour le Parti libéral du Québec :</p> <p>15 Pas de questions.</p> <p>16 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>17 commissaire :</p> <p>18 Monsieur Bourque?</p> <p>19 Me PIERRE BOURQUE</p> <p>20 pour le Barreau du Québec :</p> <p>21 Je n'ai pas de questions, Monsieur le commissaire.</p> <p>22 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>23 commissaire :</p> <p>24 Madame?</p> <p>25</p>	212	<p>1 Me CHANTAL CHATELAIN</p> <p>2 pour la Conférence des juges :</p> <p>3 Pas de questions.</p> <p>4 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>5 commissaire :</p> <p>6 Monsieur Beaudry?</p> <p>7 CONTRE-INT. PAR Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>8 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>9 Oui.</p> <p>10 Q. Bonjour monsieur Bibeau.</p> <p>11 Vous venez de terminer en disant qu'il n'a jamais</p> <p>12 -- en parlant de monsieur Fava -- qu'il ne vous a</p> <p>13 jamais influencé pour la nomination de juges. Mais</p> <p>14 pour d'autres nominations est-ce que,</p> <p>15 effectivement, il vous a influencé, ou il vous a</p> <p>16 suggéré des noms, ou il vous a, de quelque façon</p> <p>17 que ce soit, suggéré quelque chose?</p> <p>18 R. Regardez, suggé... influencé, tout ça, c'est tous</p> <p>19 des grands mots, je peux vous dire que... je peux</p> <p>20 vous dire que quand j'étais aux emplois</p> <p>21 supérieurs, il n'est pas impossible que monsieur</p> <p>22 Fava m'ait parlé de candidatures quelconques qui</p> <p>23 pouvaient accéder à différentes fonctions. Ça,</p> <p>24 donc, ce n'est pas impossible.</p> <p>25 Q. O.K.</p>
213	<p>1 R. Ce que j'aimerais par contre rajouter, c'est qu'il</p> <p>2 n'y a jamais eu de pression, par contre, de sa</p> <p>3 part.</p> <p>4 Q. Monsieur Fava, vous dites que c'est quelqu'un que</p> <p>5 vous connaissez depuis une vingtaine d'années?</p> <p>6 R. Oui.</p> <p>7 Q. C'est qui... vous faites signe que oui de la tête,</p> <p>8 là, pour que ce soit enregistré, votre réponse</p> <p>9 c'est oui.</p> <p>10 C'est quelqu'un que vous avez non seulement</p> <p>11 fréquenté dans le milieu de travail, mais que vous</p> <p>12 avez fréquenté à l'extérieur également du travail?</p> <p>13 R. Je l'ai fréquenté dans le milieu du travail</p> <p>14 principalement.</p> <p>15 Q. Principalement...</p> <p>16 R. Oui.</p> <p>17 Q. ... mais également à l'extérieur du travail. Vous</p> <p>18 êtes allé souvent dîner ou souper avec...</p> <p>19 R. Ça peut arriver.</p> <p>20 Q. ... dans des restaurants de Québec?</p> <p>21 R. Pour des raisons de travail, oui, parce que c'est</p> <p>22 le mot «souvent»...</p> <p>23 Q. O.K.</p> <p>24 R. ... que vous dites.</p> <p>25 Q. Les restaurants, on a parlé ici longuement du</p>	214	<p>1 Michelangelo, c'est un restaurant que vous avez</p> <p>2 fréquenté souvent avec monsieur Fava?</p> <p>3 R. Le mot «souvent» est peut-être de trop, mais j'ai</p> <p>4 fréquenté le restaurant Michelangelo avec monsieur</p> <p>5 Fava...</p> <p>6 Q. Le Café...</p> <p>7 R. ... principalement lorsque j'étais à la CSST.</p> <p>8 Q. Le Café de la Paix également?</p> <p>9 R. Le Café de la Paix avec monsieur Fava? Pas</p> <p>10 souvent.</p> <p>11 Q. O.K. Vous avez également mentionné tout à l'heure</p> <p>12 dans votre témoignage qu'à votre connaissance</p> <p>13 monsieur Fava n'avait rien à voir dans votre</p> <p>14 nomination. Je vous... est-ce que vous avez le</p> <p>15 document? Pardon?</p> <p>16 LA GREFFIÈRE :</p> <p>17 Il y a deux (2) pièces.</p> <p>18 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>19 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>20 Oui, alors on va prendre le document tout</p> <p>21 simplement du quatorze (14) avril deux mille dix</p> <p>22 (2010).</p> <p>23 LA GREFFIÈRE :</p> <p>24 153 chrono?</p> <p>25</p>

215	<p>1 Me RÉNALD BEAUDRY 2 pour Me Marc Bellemare : 3 153 chrono, oui. 4 LA GREFFIÈRE : 5 C'est sous la cote 28-P. 6 Me RÉNALD BEAUDRY 7 pour Me Marc Bellemare : 8 Alors, P-28? 9 ----- 10 PIÈCE 28-P 11 ----- 12 LA GREFFIÈRE : 13 Oui. 14 Me RÉNALD BEAUDRY 15 pour Me Marc Bellemare : 16 Q. Alors, madame va vous montrer, c'est un article du 17 Devoir du quatorze (14) avril deux mille dix 18 (2010). Quand vous l'aurez en main je vais 19 attirer votre attention sur le troisième 20 paragraphe que vous pourrez lire, s'il vous plaît. 21 Q. Ça va. Alors, on y lit : 22 «Monsieur Fava a toutefois admis 23 avoir été consulté pour la 24 nomination du secrétaire général du 25 Québec, Gérard Bibeau, qui est le</p>	216	<p>1 fonctionnaire numéro un au sein du 2 gouvernement. Monsieur Fava a 3 expliqué au Journal de Montréal 4 qu'il est normal pour un 5 gouvernement de s'entourer de gens 6 de confiance.» 7 Étiez-vous au courant de cet article-là? 8 R. Ah, il y a eu plusieurs articles là-dessus, là, 9 celui-là en particulier, là... 10 Q. Oui. 11 R. ... pas vraiment. 12 Q. Même si vous étiez au courant que monsieur Fava 13 avait prétendu qu'il avait été consulté? 14 R. Oui oui. 15 Q. Bon. Depuis que monsieur Charest a déclenché la 16 commission d'enquête et qu'il l'a annoncée... 17 Me SUZANNE CÔTÉ 18 pour le Gouvernement du Québec : 19 Je m'objecte à la forme de la question, Monsieur 20 le commissaire. Ce n'est pas monsieur Charest qui 21 a déclenché la commission d'enquête, c'est le 22 gouvernement du Québec qui a pris un décret pour 23 instituer la commission d'enquête. 24 Me RÉNALD BEAUDRY 25 pour Me Marc Bellemare :</p>
217	<p>1 Je fais mienne la nuance de ma consoeur, Monsieur 2 le commissaire. 3 Me SUZANNE CÔTÉ 4 pour le Gouvernement du Québec : 5 Une première! 6 Me RÉNALD BEAUDRY 7 pour Me Marc Bellemare : 8 Vous voyez que tout évolue dans la vie! 9 Q. Alors, depuis que le gouvernement du Québec, par 10 un décret, a déclenché la commission d'enquête 11 Bastarache, avez-vous eu quelques liens ou 12 conversations que ce soit avec monsieur Fava? 13 R. Oui. 14 Q. Oui. À quelle fréquence à peu près? 15 R. Ah, peut-être une fois ou deux (2). 16 Q. Avez-vous parlé de ça avec monsieur Fava que : 17 «Comment ça que tu es allé dire que tu avais été 18 consulté pour ma nomination?»? 19 R. Oui. 20 Me SUZANNE CÔTÉ 21 pour le Gouvernement du Québec : 22 Je vais m'objecter à la question, Monsieur le 23 commissaire, parce qu'encore là, je ne vois pas la 24 pertinence avec les travaux de la Commission. 25</p>	218	<p>1 Me RÉNALD BEAUDRY 2 pour Me Marc Bellemare : 3 Bien, monsieur Bibeau vient de répondre à une 4 question, qu'il a été consulté par monsieur Fava 5 pour la nomination de certaines personnes, 6 évidemment qu'il fait référence à la Commission... 7 Me MICHEL BASTARACHE 8 commissaire : 9 Mais il n'a pas dit qu'il... 10 Me RÉNALD BEAUDRY 11 pour Me Marc Bellemare : 12 ... on sait... 13 Me MICHEL BASTARACHE 14 commissaire : 15 Il n'a pas dit qu'il avait été consulté... 16 Me RÉNALD BEAUDRY 17 pour Me Marc Bellemare : 18 Ah non... 19 Me MICHEL BASTARACHE 20 commissaire : 21 ... il a dit que le journal avait rapporté que 22 monsieur... 23 Me RÉNALD BEAUDRY 24 pour Me Marc Bellemare : 25 Non non. Non non, je parle de la première partie</p>



219	<p>1 de l'interrogatoire que j'ai faite, je ne parle 2 pas du journal. 3 Me MICHEL BASTARACHE 4 commissaire : 5 Oui. 6 Me RÉNALD BEAUDRY 7 pour Me Marc Bellemare : 8 O.K. Et ma consoeur s'objecte à ça, là, mais dans 9 la première partie, j'ai demandé si monsieur Fava 10 l'avait déjà consulté ou lui avait donné des 11 conseils concernant la nomination d'autres 12 personnes que les juges parce qu'il a terminé son 13 témoignage en disant : «Jamais pour la nomination 14 des juges qu'il m'a consulté.» 15 Me MICHEL BASTARACHE 16 commissaire : 17 Il a dit : «Il n'a jamais... 18 Me RÉNALD BEAUDRY 19 pour Me Marc Bellemare : 20 Alors ça, c'est la première partie. 21 Me MICHEL BASTARACHE 22 commissaire : 23 Il a dit : «Il n'a jamais mis de pression sur 24 moi.» 25</p>	220	<p>1 Me RÉNALD BEAUDRY 2 pour Me Marc Bellemare : 3 C'est ça. Alors, c'est ce qu'il a répondu, qu'il 4 n'a jamais mis de pression sur lui. Ça, ça va. 5 La deuxième partie, c'est que... on le sait que 6 monsieur Fava, évidemment, sera entendu, puis on 7 sait que monsieur... maître Bellemare en a 8 longuement parlé, et vous m'avez parlé vous-même 9 des allégations de maître Bellemare, qu'elles 10 doivent être vérifiées, alors je pense qu'il est 11 de bon aloi que je pose des questions au premier 12 témoin qui, enfin, est ici, puis qui connaît 13 monsieur Fava et qui a entendu... 14 Me SUZANNE CÔTÉ 15 pour le Gouvernement du Québec : 16 Monsieur le commissaire, ce n'est pas ici une 17 question pour vérifier une allégation de monsieur 18 Bibeau, ce que maître Beaudry demande à monsieur 19 Bibeau, c'est : «Depuis que la commission 20 d'enquête a été mise sur pied, est-ce que vous 21 avez eu des conversations, monsieur Bibeau, avec 22 monsieur Fava à propos de ce que... des 23 déclarations de monsieur Fava qui ont été 24 rapportées dans le journal?» 25 Alors, ce n'est pas à monsieur Bibeau à commenter</p>
221	<p>1 ça, mon confrère pourra poser ses questions à 2 monsieur Fava lorsque monsieur Fava comparaitra. 3 Alors, on n'est pas ici en train de poser des 4 questions à monsieur Bibeau sur une déclaration 5 que lui, monsieur Bibeau, aurait faite et qu'on 6 voulait tester sa crédibilité, et c'est à cet 7 égard-là que je m'objecte à la question. 8 Me MICHEL BASTARACHE 9 commissaire : 10 Bien, je pense que je vais retenir l'objection 11 parce que, justement, je crois que si vous voulez 12 questionner monsieur Bibeau, c'est sur des choses 13 qui sont de sa connaissance et... ou bien, si vous 14 voulez vérifier ses dires plus tard, demandez-lui 15 ce qu'il a lui-même dit ou ce qu'il a fait. 16 Me RÉNALD BEAUDRY 17 pour Me Marc Bellemare : 18 Bien. 19 Q. Monsieur Bibeau, vous avez... vous venez de dire 20 que vous avez eu des contacts avec monsieur Fava 21 depuis le déclenchement de la Commission, des 22 contacts téléphoniques ou des contacts par 23 rencontres? 24 Me SUZANNE CÔTÉ 25 pour le Gouvernement du Québec :</p>	222	<p>1 Je m'objecte à la question, Monsieur le 2 commissaire, parce que ce n'est pas pertinent pour 3 les travaux de la Commission et pour vous 4 permettre de décider quant aux deux (2) volets du 5 mandat de la Commission qui apparaissent au 6 décret. 7 Monsieur Bellemare a fait des allégations à 8 l'effet qu'il y avait eu du trafic d'influence 9 dans la nomination des juges à l'époque où il a 10 été ministre de la Justice. Donc, les contacts 11 que monsieur Bibeau a pu avoir avec monsieur Fava 12 depuis le quatorze (14) avril deux mille dix 13 (2010), je vous le soumetts, ne sont pas pertinents 14 aux travaux de cette Commission. 15 Me RÉNALD BEAUDRY 16 pour Me Marc Bellemare : 17 Monsieur Bibeau a répondu à une de mes questions 18 tout à l'heure à l'effet qu'il n'avait eu que des 19 contacts professionnels pendant vingt (20) ans 20 avec monsieur Fava. Visiblement ce ne sont plus 21 des contacts professionnels puisque monsieur Fava, 22 semble-t-il, serait à la retraite et monsieur 23 Bibeau n'a plus de... 24 Me MICHEL BASTARACHE 25 commissaire :</p>

223	<p>1 Oui, mais quelle peut être la conséquence sur la</p> <p>2 Commission du fait qu'il ait des contacts</p> <p>3 personnels ou pas?</p> <p>4 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>5 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>6 Bien, on verra éventuellement lors du témoignage</p> <p>7 de monsieur Fava, et on le sait que ce sera un</p> <p>8 témoin important à être entendu, et je terminais</p> <p>9 là-dessus, juste pour savoir c'est quel type de</p> <p>10 contact. Est-ce qu'il gardait un contact d'amitié</p> <p>11 qui existait déjà au départ ou si c'est tout</p> <p>12 nouveau, cette amitié-là?</p> <p>13 C'est simplement là-dessus.</p> <p>14 Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>15 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>16 Moi, je trouve... mon confrère n'est pas capable,</p> <p>17 Monsieur le commissaire, d'expliquer la pertinence</p> <p>18 présentement puisqu'il dit : «On verra lorsque</p> <p>19 monsieur Fava va témoigner.» Alors, si ça devient</p> <p>20 pertinent de mettre cette chose en preuve après</p> <p>21 que monsieur Fava aura témoigné, je m'engage comme</p> <p>22 procureure du gouvernement à faire le nécessaire</p> <p>23 pour que monsieur Bibeau puisse venir s'exprimer,</p> <p>24 on...</p> <p>25 Mais à ce moment-ci, je pense qu'il n'y a pas de</p>	224	<p>1 pertinence.</p> <p>2 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>3 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>4 Et je ne veux pas réouvrir un débat que... qui a</p> <p>5 été...</p> <p>6 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>7 commissaire :</p> <p>8 Ce qu'on... vous pouvez lui demander s'il avait</p> <p>9 des contacts personnels ou des liaisons</p> <p>10 personnelles à l'époque où...</p> <p>11 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>12 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>13 Je l'ai demandé.</p> <p>14 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>15 commissaire :</p> <p>16 ... pertinente.</p> <p>17 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>18 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>19 Oui, je lui ai demandé tout à l'heure et, pour la</p> <p>20 suite, je veux savoir si, effectivement... parce</p> <p>21 que ce que dit ma consoeur, c'est que c'est... je</p> <p>22 ne veux pas réouvrir un débat d'hier matin, mais</p> <p>23 on sait que monsieur Fava va venir témoigner, mais</p> <p>24 je ne sais pas ce qu'il va venir dire, monsieur</p> <p>25 Fava, on n'a pas lu les «will-say». Alors...</p>
225	<p>1 Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>2 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>3 Je suis dans la même position que vous.</p> <p>4 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>5 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>6 ... c'est la... bien, évidemment, peut-être que je</p> <p>7 suis plus... je suis plus prime que ma consoeur,</p> <p>8 mais je... je veux au moins savoir quel lien</p> <p>9 entretient monsieur Bibeau avec monsieur Fava au</p> <p>10 moment où on se parle.</p> <p>11 Me SUZANNE CÔTÉ</p> <p>12 pour le Gouvernement du Québec :</p> <p>13 Je réitère mon objection, Monsieur le commissaire,</p> <p>14 pour les mêmes raisons.</p> <p>15 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>16 commissaire :</p> <p>17 Je crois que ça n'a pas de pertinence en ce</p> <p>18 moment.</p> <p>19 Me RÉNALD BEAUDRY</p> <p>20 pour Me Marc Bellemare :</p> <p>21 Bien. Je n'ai pas d'autres questions au témoin,</p> <p>22 Monsieur le commissaire.</p> <p>23 Q. Merci.</p> <p>24 Me GIUSEPPE BATTISTA</p> <p>25 procureur en chef :</p>	226	<p>1 Alors, ça mettrait fin aux témoignages de la</p> <p>2 journée.</p> <p>3 Q. Monsieur Bibeau, merci d'être venu.</p> <p>4 Et on se revoit demain matin à neuf heures trente</p> <p>5 (9 h 30)?</p> <p>6 Me MICHEL BASTARACHE</p> <p>7 commissaire :</p> <p>8 Q. Merci, monsieur Bibeau.</p> <p>9 -----</p> <p>10 ET LE DÉPOSANT NE DIT PLUS RIEN</p> <p>11 -----</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>14 -----</p> <p>15 16 h 24 - L'AUDITION EST</p> <p>16 AJOURNÉE AU 9 SEPTEMBRE À 9 H 30</p> <p>17 -----</p> <p>18</p> <p>19</p> <p>20</p> <p>21</p> <p>22</p> <p>23</p> <p>24</p> <p>25</p>

227

1 Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL  
2 OLIVIER, sténographes officiels, certifions sous  
3 notre serment d'office que les pages ci-dessus  
4 sont et contiennent la transcription exacte et  
5 fidèle de nos notes sténographiques, le tout  
6 conformément à la loi.

7

8

9

10 HUGUETTE PICHÉ, s.o.

11

12

13

14 \_\_\_\_\_  
MICHEL OLIVIER, s.o.

15

16 HP/MO (100908)

17

18

19

20

21

22

23

24

25